

# Elles en payent les frais :

Comment la récession 2008-2009  
a appauvri les familles canadiennes



par Chandra Pasma, Citoyens pour une politique juste  
Mai 2010



CITOYENS *pour* UNE POLITIQUE JUSTE



**Citoyens pour une politique juste** fait la promotion de la justice au Canada en façonnant les principaux débats d'orientation au moyen de la recherche et de l'analyse de la publication et du dialogue public. CPJ encourage les citoyens, les dirigeants de la société et les gouvernements à appuyer les politiques et les pratiques qui reflètent l'appel de Dieu à l'amour, à la justice et à la sauvegarde de la création.

La justice dans la sphère publique est la dimension *politique* du fait d'aimer son prochain, de respecter la création et de réaliser le bien commun. Il s'agit d'une responsabilité que doivent assumer, en particulier, les gouvernements et les citoyens.

Auteure : Chandra Pasma

Analyste des politiques, Citoyens pour une politique juste

Assistante de recherche : Rebekah Sears

Stagiaire, Citoyens pour une politique juste

**Le présent document a été préparé grâce à l'aide financière des programmes canadiens de Vision mondiale Canada.** Vision mondiale est un organisme humanitaire chrétien de développement, de secours et de défense des droits aidant les enfants, les familles et les communautés à combattre la pauvreté et l'injustice. En tant que disciples de Jésus, nous sommes motivés par l'amour de Dieu envers tous, sans égard à la race, à la religion et au sexe.

## Remerciements

Merci à tous ceux qui ont participé à la collecte des données locales et provinciales ou qui nous ont aiguillées vers les bonnes personnes : Mary Boyd, dans l'Île-du-Prince-Édouard, John Hartling, de Community Action on Homelessness, en Nouvelle-Écosse, Sid Frankel et Harvey Stevens, à Winnipeg, et Donald Benham, de Winnipeg Harvest, au Manitoba, Jim Mulvale, de l'Université de Regina, en Saskatchewan, et John Kolkman, du Edmonton Social Planning Council, en Alberta.

Merci aussi à Shellagh Meagher, du ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, à Bob Creed et Claire Kelly, du ministère des Services communautaires, des Aînés et du Travail de l'Île-du-Prince-Édouard, à Dave Fisher, Mona Upadhyay, Patty Wynnyk, Michelle Dubik et Darren Macdonald, des programmes d'emploi et d'aide au revenu du ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba, à Doug Scott, de la Direction générale des politiques stratégiques du ministère des Services sociaux de la Saskatchewan, et à Jason Campbell, chargé du développement économique et de la culture à la Ville de Toronto, pour nous avoir fourni des données sur l'aide sociale.

Sheila Regehr, du Conseil national du bien-être social, Harry Kits, de Vision mondiale, Karri Munn-Venn, de Citoyens pour une politique juste, et Matt Helleman ont fourni des commentaires utiles sur les premières ébauches du présent document. Merci beaucoup pour vos idées et votre expertise.

Merci à Michael Krakowiak, de Citoyens pour une politique juste, pour l'aide technique fournie.

Merci au Conseil national du bien-être social pour leur soutien dans la traduction de ce document.

Toutes erreurs ou omissions dans le présent rapport sont la responsabilité de l'auteure.

## Table des matières

|  |             |
|--|-------------|
| <b>Sommaire</b> .....  | <b>v</b>    |
| <b>Faits clés</b> .....  | <b>viii</b> |
| <b>Préface</b> .....   | <b>ix</b>   |
| <b>Introduction</b> .....  | <b>1</b>    |
| <b>1. Pauvreté et pauvreté infantile au Canada</b> .....                                     | <b>5</b>    |
| <b>2. Tendances en matière de pauvreté durant la récession</b> .....                         | <b>11</b>   |
| Chômage .....  | 11          |
| Assurance-emploi.....  | 15          |
| Aide sociale .....   | 21          |
| Emploi .....   | 30          |
| Revenu .....   | 32          |
| Coût de la vie.....  | 34          |
| Logement .....   | 36          |
| Dette et faillite .....  | 40          |
| Recours aux banques d'alimentation.....  | 42          |
| Tendances liées à la pauvreté durant la récession .....                                      | 46          |
| <b>3. Tendances liées à la pauvreté dans cinq villes</b> .....                               | <b>51</b>   |
| Montréal .....   | 51          |
| Toronto .....  | 54          |
| Hamilton.....  | 57          |
| Winnipeg.....  | 59          |
| Vancouver .....  | 60          |
| <b>Conclusion</b> .....  | <b>63</b>   |
| <b>Méthode</b> .....   | <b>65</b>   |
| Annexe A Taux de pauvreté et de pauvreté infantile au Canada (1976-2007).....                | 67          |
| Annexe B Taux de pauvreté par province, 2007 .....   | 68          |
| Annexe C Seuils de faible revenu (base de référence — 1992) après impôt, 2007-2008 (\$)..... | 69          |
| Annexe D Chômage et assurance-emploi par province .....                                      | 70          |
| Annexe E Changements liés à l'emploi par type de famille économique.....                     | 71          |
| Annexe F Changement lié à l'emploi par caractéristique de l'emploi principal .....           | 72          |
| Annexe G Au sujet de Citoyens pour une politique juste et de Vision mondiale .....           | 73          |
| <b>Notes de fin de document</b> .....  | <b>75</b>   |

## Liste des tableaux

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 : Taux de chômage par mois .....   | 12 |
| Tableau 2 : Modifications liées à l'emploi par groupe d'âge .....  | 14 |
| Tableau 3 : Modifications liées à l'emploi selon les régions.....  | 15 |
| Tableau 4 : Variation du nombre de cas d'aide sociale durant la récession.....   | 22 |
| Tableau 5 : Revenus marchands durant les récessions et les reprises par décile de revenu .....   | 33 |
| Tableau 6 : Taux d'inoccupation et loyer moyen par province (octobre 2008 à octobre 2009) .....  | 38 |
| Tableau 7 : Indicateur de l'abordabilité des logements par RMR .....   | 39 |
| Tableau 8 : Sources de revenu des utilisateurs des banques d'alimentation de Toronto qui ont des enfants en 2009 (% des utilisateurs)..... | 56 |

## Liste des graphiques

|   |    |
|---|----|
| Graphique 1 : Taux de pauvreté au Canada calculé à l'aide du SFR après impôt, de 1976 à 2007 .....  | 5  |
| Graphique 2 : Taux de pauvreté au Canada selon la mesure du panier de consommation, 2000-2007 .....   | 6  |
| Graphique 3 : Taux de pauvreté infantile au Canada selon le SFR après impôt (1976-2007) .....   | 8  |
| Graphique 4 : Taux de pauvreté infantile au Canada selon la mesure du panier de consommation (2000-2007).....   | 9  |
| Graphique 5 : Chômage et taux de pauvreté au Canada (1976-2007) .....   | 12 |
| Graphique 6 : Taux de chômage par province (2008-2009) .....  | 17 |
| Graphique 7 : Ratio des prestataires par rapport aux chômeurs par province (2008-2009) .....  | 18 |
| Graphique 8 : Ratio des bénéficiaires et des chômeurs, octobre 2009 et variation du nombre de cas d'aide sociale, octobre 2008 — décembre 2009, par province..... | 23 |
| Graphique 9 : Variation de prix des aliments de base, de décembre 2007 à décembre 2009.....   | 35 |
| Graphique 10 : Variation de l'Indice des prix à la consommation (%), de 2005 à 2009 .....   | 36 |
| Graphique 11 : Taux d'inoccupation du marché locatif (1995-2009) (%).....   | 37 |
| Graphique 12 : Loyer moyen d'un appartement comptant deux chambres à coucher (1995-2009) (\$) ...   | 37 |
| Graphique 13 : Faillites et insolvabilité des consommateurs, troisième trimestre de 2008 — troisième trimestre de 2009 .....                                      | 41 |
| Graphique 14 : Utilisateurs de banques d'alimentation (2000-2009) .....   | 43 |
| Graphique 15 : Augmentation du nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation par province (%)....   | 43 |
| Graphique 16 : Pourcentage d'enfants parmi les utilisateurs de banques d'alimentation (2000-2009) ...   | 44 |
| Graphique 17 : Sources de revenu des utilisateurs de banques d'alimentation .....   | 45 |
| Graphique 18 : Situation du logement des utilisateurs de banques d'alimentation.....  | 45 |
| Graphique 19 : Sources de revenu des utilisateurs des banques d'alimentation de Montréal .....  | 53 |
| Graphique 20 : Sources de revenu des utilisateurs de banques d'alimentation à Toronto .....   | 56 |
| Graphique 21 : Sources de revenu des utilisateurs des banques d'alimentation de Hamilton .....  | 59 |

## Sommaire

Les récessions créent de la pauvreté. La récession de 2008-2009 n'a pas été différente, et des milliers de familles canadiennes ont sombré dans la pauvreté. Même s'il est vrai que nous devons attendre jusqu'en 2011 pour obtenir la plupart des mesures normalisées de la pauvreté, il y a un certain nombre d'indicateurs économiques clés qui révèlent déjà des tendances d'accentuation de la pauvreté et d'insécurité économique liées à la récession. Parmi ces indicateurs, mentionnons l'emploi et le chômage, l'assurance-emploi (AE), les cas d'aide sociale, le revenu et le coût de la vie, les coûts d'habitation, le niveau de dette, les faillites et le recours aux banques d'alimentation. En comparant ces indicateurs à la base de référence de 2007, la dernière année pour laquelle nous avons accès à des données sur la pauvreté, et en comprenant de quelle façon les indicateurs changent durant une récession, nous pouvons brosser un bon tableau de la réalité « sur le terrain » des Canadiens à faible revenu.

Selon les données probantes des deux dernières récessions, celles-ci peuvent avoir un impact négatif à long terme sur le taux de pauvreté et le bien-être des Canadiens à faible revenu. Si nous ne connaissons pas les répercussions de la récession de 2008-2009, les Canadiens et nos gouvernements ne peuvent pas passer à l'action maintenant afin d'empêcher l'histoire de se répéter. Par conséquent, notre analyse des tendances liées à la pauvreté est un outil important qui permet de déterminer l'impact de la récession, et elle arrive à point.

La récession de 2008-2009 a appauvri les familles canadiennes : le chômage et l'insécurité économique ont augmenté, l'AE et l'aide sociale n'ont pas été en mesure d'empêcher les gens de tomber dans la pauvreté et la proportion d'emplois considérés comme précaires a augmenté. Parallèlement, les familles canadiennes ont dû essuyer une importante augmentation du coût de la nourriture et du logement. En raison de l'insécurité croissante, le recours aux banques d'alimentation a explosé, les niveaux de dette ont grimpé et le nombre de faillites a augmenté considérablement.

Selon notre analyse des tendances qui présupposent un lien entre la pauvreté et le chômage, nous estimons que le taux de pauvreté a monté à au moins 11,7 % en 2009, une augmentation de plus de 900 000 Canadiens, comparativement à 2007. L'expérience des récessions passées donne à penser qu'il faudra peut-être attendre de nombreuses années avant que les taux de chômage et de pauvreté redescendent au niveau où ils se situaient avant la récession. Cela signifie que, malgré sa préférence marquée pour la réduction des dépenses gouvernementales afin d'éliminer le déficit, le gouvernement fédéral ne devrait pas perdre de vue la situation liée au chômage et ses répercussions sur les Canadiens au cours des prochaines années.

Au Canada, il y a eu beaucoup de pertes d'emploi durant la récession. Ceux qui étaient déjà vulnérables sur le plan économique avant la récession ont souffert beaucoup plus que les autres de ses effets. Ceux qui occupaient des emplois très peu rémunérés, ceux dont le niveau de scolarité est le plus bas, les nouveaux immigrants et les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves étaient tous plus susceptibles de perdre leurs emplois. Les parents ayant de jeunes enfants ont aussi été nombreux à perdre leurs emplois.

La récession a aussi permis de constater le caractère inadéquat de l'AE. Même si le taux de couverture de l'AE a augmenté, seulement un peu plus de la moitié des chômeurs canadiens étaient admissibles à des prestations d'assurance-emploi. Plus de 770 000 chômeurs canadiens n'étaient pas admissibles au bénéfice des prestations de l'AE. En outre, ceux qui étaient admissibles à l'AE ont reçu de maigres

prestations, le montant des prestations hebdomadaires moyen représentant un revenu qui se situe sous le seuil de la pauvreté pour les ménages qui ne comptaient pas sur une autre source de revenu. Il se peut que près de 500 000 Canadiens aient épuisé les prestations auxquelles ils avaient droit au cours des derniers mois, parce que la durée moyenne des périodes de chômage a augmenté durant la récession. Les travailleurs qui ont reçu toutes les prestations auxquelles ils avaient droit ou qui n'étaient pas admissibles au bénéfice des prestations du tout ont dû se tourner vers l'aide sociale ou utiliser leurs économies ou le crédit.

Le nombre de cas d'aide sociale a augmenté au pays parce que l'aide sociale a dû combler les lacunes de l'AE. Les taux d'augmentation des provinces coïncident avec les taux de couverture de l'AE. En effet, c'est dans les provinces où les taux de couverture de l'AE sont les plus bas qu'il y a eu la plus importante augmentation du nombre de cas d'aide sociale. Cela donne à penser que, là où elle est accessible, l'AE permet vraiment aux gens d'éviter de se tourner vers l'aide sociale.

Puisque les prestations sociales sont inférieures au SFR, à l'exception des prestations pour les mères monoparentales de Terre-Neuve-et-Labrador, cela représente une augmentation directe du nombre de Canadiens vivant dans la pauvreté.

Les effets de la récession sur le nombre de cas d'aide sociale ne se sont pas encore tous fait sentir : dans huit provinces, ce nombre a atteint son apogée en décembre 2009. De ces provinces, sept ont déjà déclaré des augmentations en janvier 2010. Il faudra probablement de nombreuses années avant que le nombre de cas redescende au niveau précédant la récession.

La récession a aussi changé la structure des emplois. En effet, la proportion d'emplois précaires a augmenté. Bon nombre d'emplois à temps plein ont été remplacés par des emplois à temps partiel, et des emplois permanents ont été remplacés par des emplois temporaires. Le nombre de travailleurs autonomes a augmenté de 3,9 %. Les emplois précaires sont moins rémunérés, sont assortis de peu d'avantages sociaux, voire aucuns, et sont extrêmement instables.

Le coût de la vie des Canadiens à faible revenu a augmenté durant la récession, puisque les prix des aliments ont augmenté beaucoup plus que le taux d'inflation de base et que le taux moyen des augmentations salariales. Par conséquent, la nourriture est devenue relativement plus dispendieuse pour les Canadiens par rapport à leur revenu. Les coûts d'habitation ont aussi augmenté. En effet, le loyer moyen des appartements a augmenté plus rapidement que l'inflation.

La dette moyenne des ménages a augmenté de 5,7 % en 2008, et le rapport dette-revenu est passé à 145 %. Parallèlement, les faillites des consommateurs ont augmenté de 36,4 % au Canada de septembre 2008 à septembre 2009.

L'augmentation du recours aux banques d'alimentation est la plus importante jamais enregistrée (18 %). En tout, 794 738 Canadiens se sont rendus dans une banque alimentaire en mars 2009. L'année qui vient de passer a effacé tous les gains des cinq années précédentes. En effet, l'utilisation des banques d'alimentation actuelle se rapproche de la pointe de 2004. Puisque les diminutions s'étaient produites durant une période de forte croissance économique et qu'on prévoit que les taux de chômage diminueront extrêmement lentement en 2010, il est probable qu'il faudra encore plus de temps pour voir le nombre d'utilisateurs des banques d'alimentation revenir à son niveau d'avant la récession.

L'impact de la récession sur les familles canadiennes a aussi touché les enfants. Selon notre analyse des tendances, le taux de pauvreté infantile de 2009 a monté à au moins 12 %. Cela représente une augmentation de plus de 160 000 enfants, comparativement à 2007.

Cette projection est fondée sur le nombre important de pertes d'emplois parmi les ménages qui comptent de jeunes enfants. Plus de 150 000 familles canadiennes cherchaient un nouveau travail, recevaient des prestations d'AE ou ont dû se tourner vers l'aide sociale. Parmi les provinces sur lesquelles des données étaient accessibles, le nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté dans toutes les provinces sauf une. Selon les données des banques d'alimentation, il y a aussi eu une augmentation de 17 % du nombre d'enfants ayant recours aux services des banques. La moitié de tous les utilisateurs des banques d'alimentation canadiennes sont des familles avec enfants.

La situation est préoccupante pour plusieurs raisons. En 2007, le taux de pauvreté au Canada était à son niveau le plus bas des 30 dernières années. Et malgré cela, plus de 1 Canadien sur 11 vivait dans la pauvreté. La récession a fait bondir le nombre de Canadiens pauvres, et les prévisions pour 2010 sont très semblables à la situation de 2009, puisqu'on prévoit que le chômage reculera très lentement. Sans stratégie d'élimination de la pauvreté, on continuera simplement à observer le taux de pauvreté augmenter et diminuer selon le cycle économique.

L'expérience canadienne antérieure en fait de récessions révèle que ces dernières exacerbent l'écart de revenu entre les riches et les pauvres, puisque les pauvres perdent une partie relativement plus élevée de leur revenu durant la récession et ne s'en remettent pas au même rythme que les riches entre les récessions. Par conséquent, on a de bonnes raisons d'être préoccupé par le fait que la présente récession aura accentué l'écart de revenu au Canada.

## Faits clés

- Le taux de pauvreté a probablement grimpé à 11,7 % en 2009, une augmentation de plus de 900 000 Canadiens par rapport aux 3 millions en 2007.
- Le taux de pauvreté infantile a probablement augmenté à 12 % en 2009, une augmentation de 160 000 enfants, comparativement à 2007. Le nombre d'enfants pauvres a par conséquent augmenté, passant de 637 000 enfants en 2007 à au moins 797 000 enfants en 2009.
- Le taux de chômage est passé de 6,3 % en octobre 2008 à 8,6 % en octobre 2009.
- Les parents d'enfants en jeune âge ont perdu 153 600 emplois durant la récession.
- Le nombre de prestataires de prestations régulières de l'AE a augmenté à 809 600 en octobre 2009, comparativement à 500 340 en octobre 2008.
- Près de la moitié des chômeurs n'étaient pas admissibles au bénéfice des prestations d'AE. En octobre 2009, 777 400 chômeurs canadiens *ne recevaient pas* de prestations d'AE.
- Le nombre de cas d'aide sociale a augmenté dans les 10 provinces. Les augmentations en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique étaient supérieures à 20 % d'octobre 2008 à décembre 2009.
- Dans huit provinces, le nombre de cas d'aide sociale a atteint un nouveau sommet en décembre 2009. De ce nombre, sept ont déjà déclaré avoir essuyé une autre augmentation en janvier 2010.
- Il s'est perdu 400 000 emplois au Canada d'octobre 2008 à octobre 2009. Il y a eu plus d'emplois à temps plein perdus (-2,2 %) que d'emplois à temps partiel perdus (-1,6 %).
- La rémunération hebdomadaire moyenne des employés à temps partiel a augmenté à un taux plus bas que le taux d'inflation de décembre 2008 à décembre 2009 (1,2 % comparativement à 1,3 %).
- Le nombre de travailleurs autonomes canadiens a augmenté de 3,9 % d'octobre 2008 à octobre 2009.
- L'inflation de base s'élevait à 0,3 % en 2009, mais les prix de la nourriture ont augmenté de 4,9 % en 2009.
- Le loyer mensuel moyen d'un appartement comptant deux chambres à coucher a augmenté de 2,3 % d'octobre 2008 à octobre 2009, comparativement au taux d'inflation de 0,1 % durant la même période.
- L'abordabilité des loyers a diminué dans 11 centres urbains au Canada d'octobre 2008 à octobre 2009.
- Les faillites de consommateurs ont augmenté de 36,4 % entre la fin du troisième trimestre de 2008 et la fin du troisième trimestre de 2009.
- L'utilisation des banques d'alimentation a augmenté de 18 % entre 2008 et 2009, l'augmentation sur 12 mois la plus élevée jamais enregistrée.
- Dans sept provinces, le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation en 2009 a affiché une augmentation à deux chiffres.

## Préface

Les mesures normalisées sur la pauvreté sont publiées deux ou trois ans après les faits. Afin de comprendre les tendances en matière de pauvreté plus rapidement, Citoyens pour une politique juste, avec l'aide financière de Vision mondiale, a décidé d'examiner des indicateurs économiques clés qui ont une incidence sur le taux de pauvreté et révèlent les tendances en matière de pauvreté et de pauvreté infantile. Notre objectif est de brosser un portrait annuel des tendances en matière de pauvreté et de pauvreté infantile de façon exhaustive tout en étant accessible. En plus du présent article de recherche approfondie, nous avons créé un bulletin des tendances en matière de pauvreté, un court document sommaire et des brochures présentant les tendances à Montréal, à Toronto, à Hamilton, à Winnipeg et à Vancouver.

Dans le présent document, nous allons évaluer l'impact de la récession de 2008-2009 sur les tendances en matière de pauvreté. Nous devons signaler deux choses avant de commencer. Dans un premier temps, même si, techniquement, la récession au Canada a pris fin durant le troisième trimestre de 2009, quand le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 0,4 %, on continue de ressentir les répercussions de la récession à tous les niveaux. La croissance du PIB est encore très faible et, depuis le début du troisième trimestre de 2009, il y a encore eu des mois durant lesquels il y a eu des pertes d'emploi nettes et non le contraire. Au niveau des ménages, il y a encore plus de 1,5 million de chômeurs canadiens, en plus des milliers de Canadiens qui sont passés d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel et qui doivent maintenant joindre les deux bouts malgré un revenu beaucoup plus bas. Dans un sondage de Pollara de décembre 2009, 78 % des répondants ont dit croire que le Canada était encore en récession<sup>1</sup>. C'est pourquoi, dans le présent rapport, nous traitons la période d'octobre 2008 à décembre 2009 comme une récession plutôt que d'y distinguer une période de récession puis de rétablissement en fonction de la croissance du PIB.

Dans un deuxième temps, dans le présent rapport, nous utilisons un ensemble très restreint d'indicateurs pour examiner les tendances en matière de pauvreté, alors que la pauvreté, en elle-même, est un thème très vaste. L'aspect le plus visible de la pauvreté est le faible revenu, mais ce n'est pas tout. C'est un accès déficient à un moyen de subsistance durable. Cela exige de faire des choix difficiles entre des besoins fondamentaux comme l'alimentation, le logement, les vêtements, le chauffage et d'autres services publics. C'est un manque d'occasions et l'exclusion sociale. La pauvreté est aussi une question de bien-être, y compris un accès à la santé et aux soins de santé, aux médicaments, aux soins dentaires, à l'éducation, à un travail sécuritaire et enrichissant et l'occasion de participer à la vie et aux activités communautaires. On ne ressent pas seulement la pauvreté sur le plan matériel — la pauvreté a une incidence sur chaque aspect de la vie d'une personne. Il est plus difficile pour les pauvres de vivre dignement.

Même si nous reconnaissons que la pauvreté ne se limite pas à un faible revenu, dans le présent rapport, nous avons mis l'accent principalement sur le faible revenu, le coût de la vie et l'insécurité économique à titre d'indicateurs de la pauvreté. Nous avons procédé ainsi principalement en raison de la disponibilité des données, puisque les indicateurs sur la santé et l'accès aux soins de santé, l'éducation, l'engagement communautaire et l'exclusion sociale sont beaucoup plus difficiles à recueillir et, par conséquent, sont disponibles longtemps après les faits. Cependant, puisque le faible revenu et l'insécurité économique figurent parmi les aspects principaux de l'expérience de la pauvreté, ils nous fournissent tout de même un bon moyen de comprendre les tendances de base en matière de pauvreté au fil du temps.

## Introduction

Les récessions créent de la pauvreté. Durant la récession de 1981-1983, le taux de pauvreté au Canada a grimpé de 2,4 points de pourcentage, pour atteindre 14 %. Durant la récession de 1990-1993, le taux de pauvreté a grimpé de 4,1 points de pourcentage, pour atteindre 14,1 %. Il a ensuite continué à augmenter, a atteint un sommet en 1996 et est seulement revenu à son niveau prérécession 14 ans après la fin de la récession.

La présente récession n'est pas différente. En 2008-2009, des centaines de milliers de Canadiens ont perdu leur emploi. Seulement la moitié des chômeurs a reçu des prestations d'assurance-emploi (AE), et ces prestations n'étaient tout simplement pas suffisantes pour empêcher les gens de sombrer dans la pauvreté. Le nombre de cas d'aide sociale a augmenté partout au pays. La proportion d'emplois à temps partiel et temporaires a augmenté, mais les salaires des emplois à temps partiel ont augmenté moins rapidement que l'inflation. Les Canadiens ont dû dépenser davantage pour la nourriture, dont les coûts ont augmenté, et payer leur loyer, qui, en moyenne, a augmenté beaucoup plus rapidement que le taux d'inflation. Le recours aux banques d'alimentation a explosé. Le niveau d'endettement moyen a augmenté lui aussi, comme le nombre de faillites.

La plupart des mesures de la pauvreté, y compris le seuil de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu et la mesure du panier de consommation (MPC), sont publiées deux ans après les faits. Même s'il est vrai que nous devons attendre jusqu'en 2011 pour obtenir la plupart des mesures normalisées de la pauvreté, il y a un certain nombre d'indicateurs économiques clés qui révèlent déjà des tendances d'accentuation de la pauvreté et d'insécurité économique liées à la récession. Citoyens pour une politique juste a fait des recherches au sujet de ces indicateurs économiques clés afin de comprendre l'impact de la récession. En étudiant l'emploi et le chômage, le recours à l'assurance-emploi, les cas d'aide sociale, le revenu et le coût de la vie, les coûts d'habitation, la dette, les faillites et l'utilisation des banques d'alimentation, nous pouvons brosser un tableau des tendances liées à la pauvreté durant la récession.

Selon les données probantes des deux dernières récessions, celles-ci peuvent avoir un impact négatif à long terme sur le taux de pauvreté et le bien-être des Canadiens à faible revenu. Si nous ne connaissons pas les répercussions de la récession de 2008-2009, les Canadiens et nos gouvernements ne peuvent pas passer à l'action maintenant afin d'empêcher l'histoire de se répéter. Par conséquent, notre analyse des tendances liées à la pauvreté est un outil important qui permet de déterminer l'impact de la récession, et elle arrive à point.

Selon notre analyse de la tendance en matière de pauvreté, le taux de pauvreté au Canada est passé de 9,2 % en 2007 à 11,7 % en 2009, une augmentation de plus de 900 000 Canadiens. Le taux de chômage est passé à 8,6 % en octobre 2009, mais le taux de chômage réel (qui inclut ceux qui travaillent à temps partiel de façon involontaire et les travailleurs découragés) a augmenté davantage. Si l'on se fie à ce qui s'est passé durant les récessions précédentes, bon nombre d'années passeront avant que les taux de chômage et de pauvreté reviennent à leur niveau avant la récession.

Ceux qui étaient vulnérables sur le plan économique avant la récession ont été touchés de façon disproportionnée par celle-ci, et la plupart des emplois perdus étaient des emplois à bas salaire.

L'AE s'est révélée incapable de répondre aux demandes de la récession. En effet, près de la moitié des chômeurs canadiens n'ont pas reçu de prestations, et les niveaux de prestations reçus n'étaient pas suffisants pour permettre aux ménages sans autres sources de revenu d'éviter la pauvreté. Jusqu'à 500 000 bénéficiaires de l'AE ont maintenant reçu toutes les prestations auxquelles ils avaient droit sans avoir trouvé un nouvel emploi.

Les ratés de l'AE ont aussi contribué de façon importante à la montée en flèche des cas d'aide sociale à l'échelle du pays. En effet, c'est dans les provinces où la couverture de l'AE était la plus faible qu'il y a eu les plus importantes augmentations du nombre de cas d'aide sociale. Le nombre de familles et d'enfants recourant à l'aide sociale a augmenté dans la plupart des provinces.

Ceux qui ont conservé leur emploi durant la récession ont quand même été touchés parce que la récession a eu un impact sur la structure des emplois. En effet, il y a eu une augmentation de la proportion d'emplois spéciaux et précaires. Des emplois à temps plein ont été remplacés par des emplois à temps partiel, et des emplois permanents, par des emplois temporaires. En raison de réduction du nombre d'heures travaillées, bon nombre d'employés ont fait moins d'argent en 2009 malgré une augmentation du taux horaire moyen. En outre, tous les Canadiens ont dû essuyer une augmentation importante des coûts des aliments. De plus, l'augmentation du loyer moyen a réduit l'accessibilité au logement.

Les récessions font aussi augmenter l'écart de revenu, parce que les Canadiens à faible revenu perdent une portion plus importante de leur revenu durant les récessions et ne se remettent pas des coups accusés aussi rapidement que les Canadiens à revenu élevé entre les récessions. Par conséquent, il y a d'importantes raisons de croire que la présente récession a élargi l'écart de revenu déjà marqué entre les Canadiens riches et pauvres.

On peut constater l'impact de la récession dans l'augmentation du niveau de dette, du nombre de faillites et du recours aux banques d'alimentation. La plus importante augmentation enregistrée du recours aux banques d'alimentation s'est produite en 2009, ce qui montre bien l'insécurité économique croissante au pays. Le niveau de dette moyen des ménages a augmenté, et le nombre de faillites a crû de 36,4 % de septembre 2008 à septembre 2009.

Même s'il n'y a pas beaucoup d'indicateurs économiques disponibles concernant la pauvreté infantile, selon notre analyse des tendances, celle-ci a très probablement augmenté au Canada durant la récession. Elle a probablement augmenté à au moins 12 %. Il s'agit d'une augmentation de plus de 160 000 enfants, comparativement à 2007.

Dans le présent rapport, nous avons tenu compte de l'état de la pauvreté et la pauvreté infantile en 2007, la dernière année pour laquelle il y a des données disponibles relatives aux mesures de la pauvreté. Cela fournit une base de référence pour comprendre l'impact de la récession sur la pauvreté.

Ensuite, nous examinons sept secteurs clés et précisons ce qu'ils révèlent au sujet de la pauvreté et de l'insécurité économique : le chômage, l'assurance-emploi, l'aide sociale, l'emploi, le revenu, le coût de la vie et le logement. Ce sont tous des facteurs pouvant créer de la pauvreté, puisqu'ils sont liés au revenu et aux dépenses. Cela est suivi d'un examen approfondi de deux enjeux qui reflètent les conséquences d'une insécurité économique croissante : le niveau de dette et les faillites et le recours aux banques d'alimentation. Même si ces trois indicateurs ne sont pas à la source de la pauvreté, ils en révèlent les

répercussions. La section se termine par un sommaire des tendances clés en matière de pauvreté et de pauvreté infantile durant la récession.

Ensuite, dans le cadre du rapport, nous regarderons de près cinq villes : Montréal, Toronto, Hamilton, Winnipeg et Vancouver. Il s'agit de villes dans lesquelles Vision mondiale exécute des programmes de lutte contre la pauvreté infantile. Ces villes sont aussi assez représentatives de l'impact de la récession sur les villes canadiennes, puisqu'elles incluent les trois plus grandes villes du pays, une ville dans le secteur industriel ontarien et une grande ville dans une des plus petites provinces.

Enfin, le présent rapport se termine par une comparaison de la récession de 2008-2009 avec les deux récessions précédentes, et une analyse prospective de ce qui nous attend en 2010.

## Bulletin des tendances en matière de pauvreté de 2009

| Indicateur                                      | 2007      | 2009       | (%) Variation |
|---|-----------|------------|---------------|
| <b>Taux de pauvreté</b>                         |           |            |               |
| Taux de pauvreté                                | 9,2 %     | 11,7 %     | +27,2         |
| Taux de pauvreté infantile                      | 9,5 %     | 12 %       | +26,3         |
| <b>Chômage et assurance-emploi</b>              |           |            |               |
| Chômage   | 6 %       | 8,3 %      | +38,3         |
| Nombre de bénéficiaires de l'AE*                | 486 200   | 809 600    | +66,5         |
| Nombre de chômeurs <i>ne recevant pas</i> d'AE* | 556 900   | 777 400    | +39,6         |
| Rapport prestataires/chômeurs pour l'AE*        | 46,6 %    | 51 %       | +9,4          |
| <b>Aide sociale</b>                             |           |            |               |
| Cas d'aide sociale                              | 793 346** | 883 092*** | +11,3         |
| <b>Coût de la vie</b>                           |           |            |               |
| Inflation annuelle de base                      | 2,2 %     | 0,3 %      | s.o.****      |
| Augmentation annuelle du coût des aliments      | 2,7 %     | 4,9 %      | s.o.****      |
| Augmentation annuelle des loyers                | 2,2 %     | 2,3 %      | s.o.****      |
| <b>Répercussions de la pauvreté</b>             |           |            |               |
| Nombre de faillites                             | 79 796    | 116 381    | +45,8         |
| Nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation | 703 051   | 794 738    | +13           |

\* En octobre de chaque année

\*\* Nombre de cas mensuels moyen par exercice

\*\*\* En décembre

\*\*\*\* L'inflation annuelle et l'augmentation des prix sont affichées en pourcentage de variation par rapport à l'année précédente

## 1. Pauvreté et pauvreté infantile au Canada

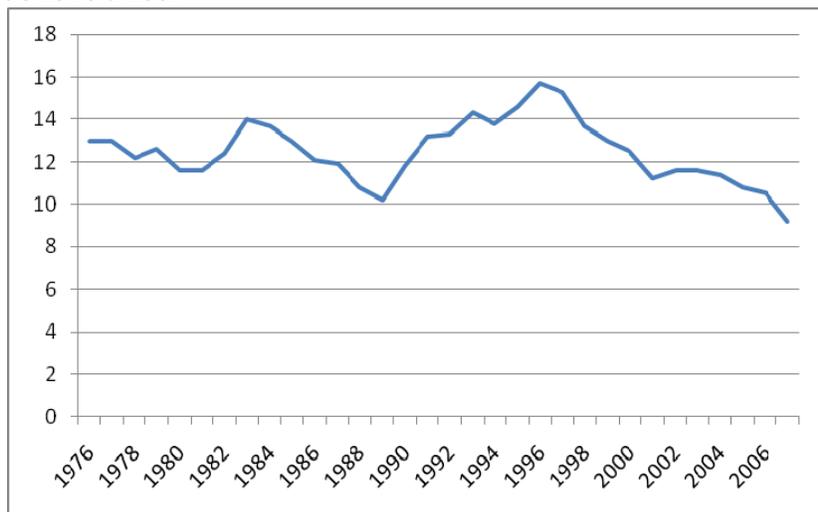
Notre point de référence pour comprendre l'impact de la récession sur la pauvreté est l'année 2007, simplement parce que les dernières mesures sur la pauvreté accessibles sont celles de 2007, et que la plupart de ces mesures sont publiées à tous les deux ou trois ans. L'année 2007 était, en fait, historique puisque le taux de pauvreté au Canada y était à son plus bas depuis 30 ans. Cependant, compte tenu du fait que, en 2007, le taux de chômage était bas et que le rendement économique était élevé, et qu'on arrivait à la fin d'une forte croissance économique de plus de dix ans, un nombre bien trop élevé de Canadiens vivaient encore dans la pauvreté.

### Pauvreté en 2007

En 2007, plus de 1 Canadien sur 11 vivait dans la pauvreté. Le Canada ne possède pas une mesure officielle de la pauvreté, mais il se fonde sur un certain nombre d'indicateurs utilisés couramment. L'indicateur le plus fréquemment utilisé est le seuil de faible revenu (SFR), mesuré par Statistique Canada. Le SFR est le niveau auquel une famille consacre environ 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour répondre à ses besoins fondamentaux que la famille moyenne de taille similaire dans une collectivité de taille semblable. Le SFR est calculé avant et après impôt. Le SFR avant impôt révèle habituellement la distribution du revenu marchand tandis que le SFR après impôt révèle l'impact de l'imposition et de la redistribution. Selon le SFR après impôt, 9,2 % des Canadiens — soit environ 3 millions de personnes — vivaient dans la pauvreté en 2007<sup>2</sup>.

Il s'agit du taux de pauvreté le plus bas au Canada en plus de 30 ans. C'est aussi la première fois que le taux de pauvreté descendait à moins de 10 %, qui semblait être une valeur plancher depuis 30 ans. En fait, en 2007, le Conseil national du bien-être social a souligné que le taux de pauvreté était resté relativement le même au cours des 25 dernières années, à l'exception de variations cycliques de quelques points selon les fluctuations du taux de chômage<sup>3</sup>. En ce sens, 2007 représente une année record en ce qui a trait au taux de pauvreté, même s'il s'agit d'un record qui suit une décennie de forte croissance économique, de taux d'emploi élevés sans précédents et de taux de chômage quasi historiques.

**Graphique 1 : Taux de pauvreté au Canada calculé à l'aide du SFR après impôt, de 1976 à 2007**

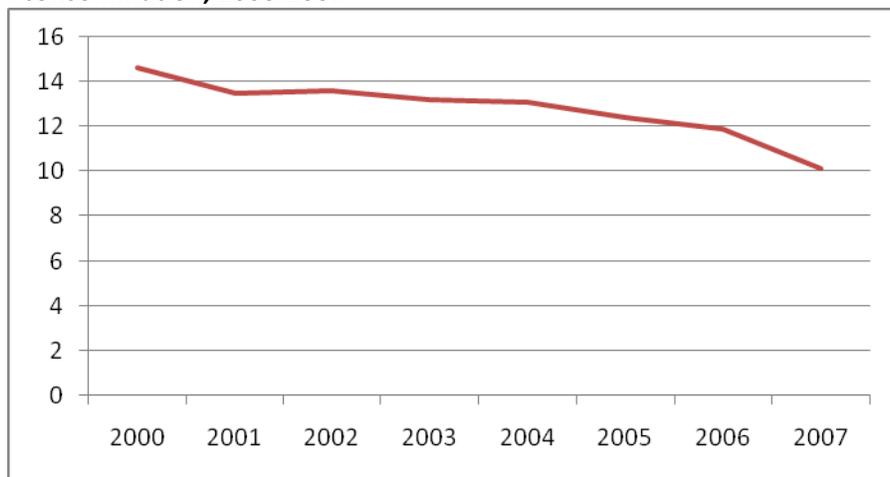


Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, tableau 2020802.

L'écart de pauvreté moyen, ou le montant d'argent nécessaire pour que le revenu d'un ménage soit équivalent au SFR après impôt, s'élevait à 6 700 \$ en 2007. L'écart de pauvreté a reculé légèrement en 2006 et en 2007, après avoir été égal ou supérieur à 6 900 \$ pendant 10 ans. L'écart de pauvreté est resté le même malgré le recul des taux de pauvreté durant cette décennie, ce qui donne à penser que, même si la croissance économique aidait lentement à diminuer le taux de pauvreté, ni les taux d'emploi élevés ni les programmes de transferts gouvernementaux n'avaient de retombées sur ceux qui vivaient encore dans la pauvreté.

Une autre mesure de la pauvreté, créée et utilisée principalement par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada (RHDC), est la mesure du panier de consommation (MPC). La mesure du panier de consommation utilise un panier de produits (y compris des aliments, des vêtements, l'habitation et des biens et services de base) pour mesurer la pauvreté, ce qui permet de tenir compte du coût de la vie dans différents lieux. Si le revenu disponible d'une famille est inférieur au niveau nécessaire pour acquérir le panier de produits, la famille est considérée comme à faible revenu. Selon la MPC, le taux de pauvreté au Canada s'élevait à 10,1 % en 2007, soit 3,3 millions de Canadiens. Il s'agit d'une diminution de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2006, et d'une diminution de 4,5 points de pourcentage par rapport à 2000<sup>4</sup>.

**Graphique 2 : Taux de pauvreté au Canada selon la mesure du panier de consommation, 2000-2007**



Source : RHDC, *Le faible revenu au Canada*.

RHDC mesure l'ampleur de la pauvreté à l'aide d'un pourcentage, de façon à tenir compte des différences liées à la taille de la famille et au coût du panier. En 2007, l'écart moyen entre le revenu et la MPC était de 32,6 %. Il s'agit d'une augmentation de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2006, et d'une augmentation de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2000<sup>5</sup>. Le nombre de Canadiens âgés de 18 à 59 ans qui ont été à faible revenu pendant au moins un an de 2002 à 2007 est beaucoup plus élevé que le taux de pauvreté annuel établi à 23,4 %. Cela donne à penser que beaucoup de personnes sont passées au-dessus et en dessous du seuil de la pauvreté durant la période en question. Malgré tout, 6,1 % des personnes ont été à faible revenu durant toute la période<sup>6</sup>.

En 2008, dans le cadre d'une étude, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a placé le Canada au 20<sup>e</sup> rang, parmi les 30 pays de l'OCDE, en ce qui a trait au taux de pauvreté. Selon la mesure de 50 % du revenu médian, le taux de pauvreté au Canada s'élevait à 12 %, soit bien

au-dessus du taux de pauvreté de la France (7 %) et du taux de pauvreté du Royaume-Uni (8 %). Le Canada a aussi été pointé du doigt comme faisant partie du petit groupe de pays où l'inégalité du revenu a augmenté de façon importante au cours de la dernière décennie<sup>7</sup>.

En fait, depuis plusieurs décennies, il y a une augmentation de l'écart entre les riches et les pauvres au Canada. Pour la plupart des Canadiens, l'augmentation du nombre d'heures de travail ne s'est pas traduite par des revenus plus élevés. Au contraire, la plupart des ménages canadiens travaillent plus d'heures simplement pour maintenir le niveau de vie qu'ils avaient dans les années 70. En 2007, le Centre canadien de politiques alternatives a déclaré que, en moyenne, les familles canadiennes avec des enfants travaillent 200 heures de plus chaque année. Cependant, seuls 10 % de ces ménages ont bénéficié d'une réelle augmentation de leur revenu. Les 40 % restant travaillent davantage mais, en fait, gagnent moins que les ménages de la génération précédente<sup>8</sup>.

Selon l'Institut Vanier de la famille, la part des revenus après impôt du quintile supérieur est passée de 37,1 % en 1990 à 39,7 % en 2007. Les quatre quintiles restants ont tous vu leur part des revenus après impôt diminuer de 1990 à 2007. Le dernier quintile a reçu seulement 7,3 % de l'ensemble des revenus après impôt au Canada<sup>9</sup>.

Les travailleurs pauvres représentent une part importante des Canadiens vivant dans la pauvreté. Par exemple, en 2007, 60 % des familles comptant deux parents qui vivaient dans la pauvreté tiraient leur revenu principal de l'emploi et ne recevaient ni aide sociale ni prestations d'assurance-emploi<sup>10</sup>. Ce ne sont pas tous les emplois au Canada qui offrent un salaire suffisant.

La nature grave de la pauvreté au Canada se reflète dans la disette alimentaire et l'insécurité liée au logement. En seulement un mois, en 2007, 703 051 Canadiens ont eu recours à une banque d'alimentation<sup>11</sup>, et plus des deux tiers des banques d'alimentation canadiennes ont eu de la difficulté à répondre à la demande et ont failli manquer de nourriture<sup>12</sup>. Les banques d'alimentation ont déclaré que, même si 50,7 % des bénéficiaires tiraient leur revenu principal de l'aide sociale, la source de revenu principale de 13,5 % d'entre eux était le travail.

Le logement est la dépense la plus importante des Canadiens à faible revenu, et le problème du logement s'est fait de plus en plus sentir au Canada. Selon les Nations Unies, la situation du Canada en matière de logement et d'itinérance est une « urgence nationale »<sup>13</sup>. En 2007, le Rapporteur spécial du Secrétaire général sur le logement adéquat des Nations Unies, Miloon Kothari, s'est rendu au Canada et a demandé au gouvernement fédéral de créer une stratégie nationale complète en matière de logement<sup>14</sup>. Le quart de tous les ménages canadiens consacre plus de 30 % de son revenu au logement, ce qui est considéré comme le seuil de l'accessibilité. En 2006, on considérait qu'environ 1,5 million de ménages avaient des besoins criants en matière de logement, c'est-à-dire que leur situation était inférieure aux normes établies en matière, de durabilité et d'abordabilité et sur le plan du caractère adéquat. Cela représente près de 13 % des ménages canadiens<sup>15</sup>.

### **Pauvreté infantile en 2007**

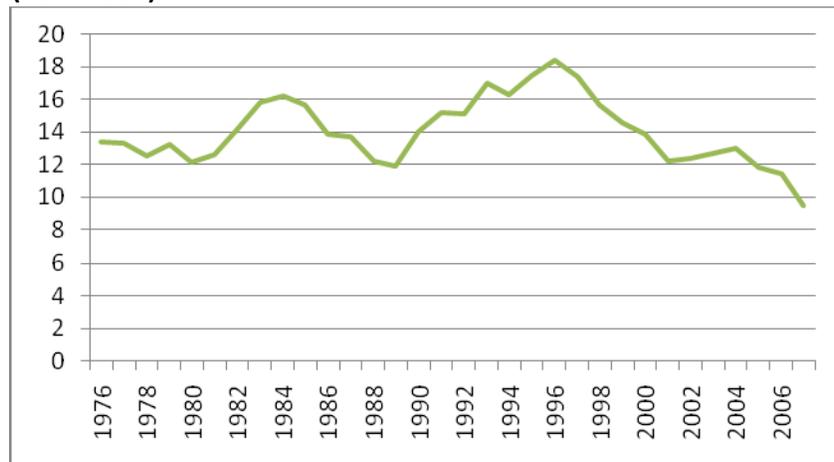
Même si les mesures de la pauvreté infantile adoptent des approches différentes et donnent des résultats différents, il ne fait aucun doute que, peu importe la mesure utilisée, le niveau de pauvreté infantile au Canada est trop élevé. Plus particulièrement, le Canada ne fait pas bonne figure comparativement aux autres pays industrialisés. En outre, certains enfants canadiens, comme les enfants autochtones, les enfants racialisés, les enfants invalides et les enfants dans les familles monoparentales, sont plus susceptibles de subir les contrecoups de la pauvreté que les autres.

En 2007, le taux de pauvreté infantile s'élevait à 9,5 % (plus de 637 000 enfants) lorsqu'on utilisait le SFR après impôt. Il s'agit d'une légère diminution par rapport au taux de pauvreté infantile de 11,9 % de 1989, année où la Chambre des communes s'était engagée à l'unanimité à mettre fin à la pauvreté infantile au Canada avant 2000. Le taux de pauvreté infantile calculé à l'aide du SFR avant impôt a diminué encore moins, passant de 15,3 % en 1989 à 15 % en 2007<sup>16</sup>.

En ce qui a trait aux provinces, c'est en Colombie-Britannique et au Manitoba que les taux de pauvreté infantile étaient les plus élevés en 2007, 13 % et 11,1 % respectivement (SFR après impôt). Suivaient le Québec (9,5 %), et l'Ontario et le Nouveau-Brunswick (chacun à 9,4 %). La Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse étaient légèrement en dessous de la moyenne nationale (8,9 % et 8,4 %, respectivement). Terre-Neuve-et-Labrador (6,5 %), l'Alberta (6,3 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (4,7 %) affichaient les taux de pauvreté infantile les plus bas au Canada<sup>17</sup>.

L'écart de pauvreté des familles avec enfants est très important. En 2007, la famille comptant deux parents vivant dans la pauvreté moyenne bénéficiait de 7 600 \$ par année de moins que le SFR après impôt. Les femmes monoparentales vivant dans la pauvreté bénéficiaient de 7 500 \$ de moins que le SFR après impôt<sup>18</sup>. Il s'agit d'une augmentation de l'écart de 300 \$ pour les familles comptant deux parents et de 1 000 \$ pour les mères monoparentales, comparativement à 2006<sup>19</sup>.

**Graphique 3 : Taux de pauvreté infantile au Canada selon le SFR après impôt (1976-2007)**



Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, tableau 2020802.

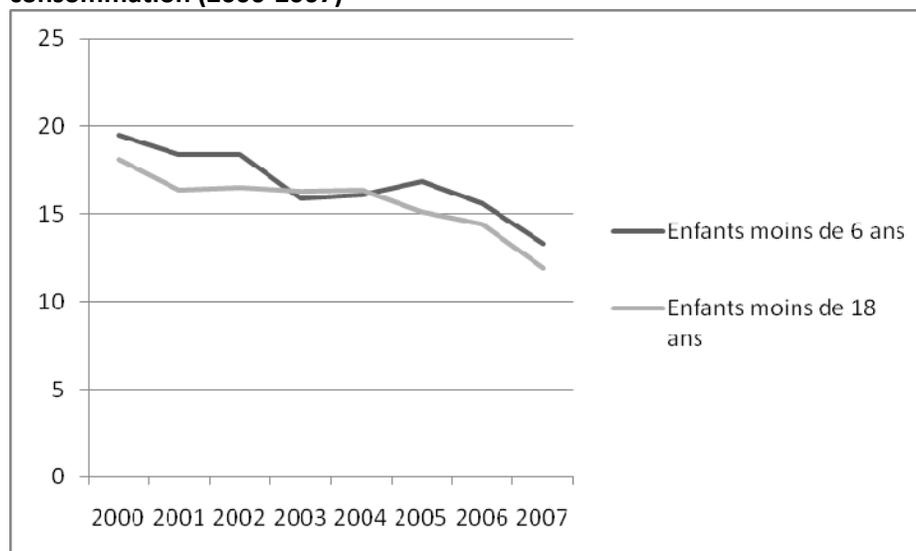
De 2002 à 2007, 23 % de tous les enfants ont vécu dans la pauvreté pendant au moins un an, un taux beaucoup plus élevé que le taux de pauvreté annuel. Cela révèle qu'un nombre important de familles canadiennes sont touchées par la pauvreté à un moment donné. Même si le taux de pauvreté persistante durant cette période est bas (1,4 % des enfants), cela signifie tout de même que 107 000<sup>1</sup> enfants ont vécu dans la pauvreté durant cette période de six ans. Il s'agit d'une portion importante de leur enfance, ce qui fera en sorte qu'il sera encore plus difficile pour eux d'échapper au cycle de la pauvreté lorsqu'ils deviendront adultes<sup>20</sup>.

<sup>1</sup> Statistique Canada recommande d'utiliser ces données avec prudence en raison de la petite taille de l'échantillon.

Selon la mesure du panier de consommation utilisée par RHDCC, la pauvreté infantile s'élevait à 11,9 % au Canada en 2007. En ce qui a trait aux enfants âgés de moins de six ans, le taux était encore plus élevé, à 13,3 % (voir le graphique 4). Le taux de pauvreté des enfants était beaucoup plus élevé que celui des autres groupes d'âge, selon la MPC. La principale raison de cette situation, selon RHDCC, est que la MPC tient compte de tous les coûts liés à la garde d'enfants<sup>21</sup>. Cependant, le taux de pauvreté des enfants était inférieur à celui de la population en âge de travailler, à 26 %, comparativement à 35,2 %. Cela reflète l'impact des programmes de transferts gouvernementaux à l'intention des familles avec enfants comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants<sup>22</sup>. Encore ici, le nombre d'enfants âgés de moins de 13 ans qui ont vécu dans un ménage à faible revenu pendant au moins un an de 2002 à 2007 est plutôt élevé (27,8 %). La pauvreté persistante était aussi assez élevée, cependant, 9,1 % des enfants âgés de moins de 13 ans ayant été pauvres durant toute la période de six ans<sup>23</sup>.

À l'aide de la mesure de 50 % du revenu disponible médian, le Conference Board du Canada a établi le taux de pauvreté infantile au Canada à 15,1 % dans le milieu des années 2000. Selon cette mesure, plus d'un enfant sur sept vit dans la pauvreté. Lorsqu'on compare le Canada aux autres pays industrialisés, il arrive au 13<sup>e</sup> rang sur 17 pays. Le Canada affiche aussi la deuxième augmentation en importance du taux de pauvreté infantile du milieu des années 90 au milieu des années 2000 parmi les 14 pays au sujet desquels il y a des données historiques accessibles. Seule l'Allemagne devance le Canada. La mesure de la pauvreté infantile au Canada est passée de 12,8 % au milieu des années 90 à 15,1 % au milieu des années 2000<sup>24</sup>.

**Graphique 4 : Taux de pauvreté infantile au Canada selon la mesure du panier de consommation (2000-2007)**



Source : RHDCC, *Le faible revenu au Canada*.

Comme c'est le cas de la pauvreté en général, la pauvreté infantile touche certaines tranches démographiques plus que d'autres. En 2007, le taux de pauvreté des enfants des communautés des Premières nations était beaucoup plus élevé que la moyenne canadienne (un enfant sur quatre)<sup>25</sup>. Près de la moitié des enfants autochtones vivant à l'extérieur des réserves âgés de moins de six ans vivaient dans la pauvreté, comparativement à seulement 18 % des enfants non autochtones (selon le SFR avant impôt). Selon le Recensement de 2006, 48 % des nouveaux immigrants âgés de moins de 14 ans vivaient dans la pauvreté, tandis que c'était le cas de 41 % de tous les immigrants âgés de moins de 14 ans. Le

taux de pauvreté infantile des groupes racialisés s'élevait à 33 %, tandis que celui des enfants handicapés s'établissait à 27 %<sup>26</sup>.

Les enfants de familles monoparentales sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les enfants de familles qui comptent deux parents. En 2007, 5,1 % des familles comptant deux parents vivaient dans la pauvreté, comparativement à 23,6 % des familles monoparentales. Malgré tout, puisque les familles comptant deux parents sont le type de famille le plus courant au Canada (2,9 millions de familles en 2007), plus d'enfants pauvres proviennent de ce type de famille que de familles monoparentales<sup>27</sup>. En 2007, 41,3 % des enfants vivant dans la pauvreté provenaient de familles monoparentales, comparativement à 54,2 % d'enfants pauvres vivant dans des familles comptant deux parents<sup>28</sup>.

Les bas salaires et la pauvreté malgré le travail ont aussi une incidence importante sur les taux de pauvreté infantile. Selon Campagne 2000, depuis 2000, quatre enfants à faible revenu sur dix (40 %) avaient au moins un parent qui travaillait à temps plein tout au long de l'année, sans pour autant pouvoir sortir de la pauvreté, comparativement à moins d'un enfant sur trois durant les années 90<sup>29</sup>. En 2007, 60 % des familles comptant deux parents qui vivaient dans la pauvreté tiraient tous leurs revenus de l'emploi. En ce qui a trait aux mères monoparentales vivant dans la pauvreté, 31 % tiraient tout leur revenu de l'emploi, sans bénéficier de l'aide sociale ni de l'AE, tandis que 12 % recevaient de l'aide sociale et un revenu d'emploi<sup>30</sup>.

Selon Campagne 2000, les enfants âgés de moins de 15 ans représentent la moitié de tous les Canadiens ayant des besoins criants en matière de logement (750 000 enfants). Selon l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance à Ottawa, dans la capitale canadienne, 1 237 enfants ont vécu dans des refuges en 2007, une augmentation de 6,4 % comparativement à l'année précédente. La durée moyenne des séjours des familles dans les refuges d'Ottawa s'élevait à 41,8 jours, une augmentation de près de 11 jours par rapport à 2006<sup>31</sup>.

Par ailleurs, l'augmentation persistante de l'écart de revenu a eu un impact sur les taux de pauvreté infantile. Selon Campagne 2000, pour chaque dollar qu'avait la famille avec enfants moyenne dans la tranche des 10 % de la population les plus pauvres, la famille moyenne dans les 10 % de la population les plus riches en avait presque 12 fois plus (11,84 \$) en 2007<sup>32</sup>. Le revenu moyen des familles à faible revenu avec enfants de moins de 18 ans s'élevait, en 2007, à 20 290 \$. Lorsqu'on tient compte de l'inflation, le revenu moyen des familles à faible revenu a augmenté de 16 % depuis 1989. Le revenu moyen des familles a augmenté légèrement plus depuis 1989, augmentant de 18 %, pour passer à 90 070 \$, en 2007. Cependant, les familles avec enfants ayant le revenu le plus élevé ont vu leur revenu croître encore plus rapidement que les familles à faible revenu et les familles à revenu moyen, leur revenu passant de 180 000 \$ en 1989 à 240 191 \$, soit une augmentation de 33 %<sup>33</sup>. Par conséquent, les répercussions de plus d'une décennie de forte croissance économique n'ont pas été réparties équitablement.

## 2. Tendances en matière de pauvreté durant la récession

La récession a accentué l'insécurité économique au Canada, faisant glisser plus de familles canadiennes dans la pauvreté. Le taux de chômage a augmenté tandis que des centaines de milliers de Canadiens ont perdu leur emploi. Seulement la moitié des chômeurs ont reçu des prestations d'assurance-emploi, et les niveaux de prestations étaient tellement bas que les prestataires étaient sous le seuil de la pauvreté, sauf si leur ménage comptait sur un autre revenu. L'aide sociale a été nécessaire pour combler les lacunes de l'AE, ce qui a fait en sorte que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a grimpé de façon plus marquée dans les provinces où la couverture de l'AE était plus limitée. Le nombre de familles et d'enfants qui ont reçu de l'aide sociale a augmenté dans presque toutes les provinces.

Ceux qui occupaient des postes peu rémunérés, qui étaient les plus vulnérables sur le plan économique avant le début de la récession, étaient les plus susceptibles de perdre leur emploi. Cependant, ceux qui ont été assez chanceux pour conserver leur emploi ou en trouver un nouveau ne sont pas sortis indemnes de la récession, puisque la proportion d'emplois spéciaux et précaires a augmenté. Bon nombre d'emplois à temps plein ont été remplacés par des emplois à temps partiel, et des employés permanents ont été remplacés par des employés temporaires.

La récession ne fait pas seulement augmenter la pauvreté. L'expérience des récessions passées révèle que les récessions accentuent l'écart de revenu entre les riches et les pauvres, puisque les pauvres perdent relativement plus de leur revenu durant une récession et ne se remettent pas à la même vitesse que les riches entre les récessions. Par conséquent, l'augmentation de l'insécurité économique est susceptible d'avoir un impact à long terme sur le bien-être des familles canadiennes.

Les familles canadiennes ressentent aussi les effets de l'augmentation des coûts, puisque les coûts des aliments ont augmenté considérablement et que le loyer moyen a augmenté à un rythme plus élevé que l'inflation. Par conséquent, même les Canadiens qui n'ont pas subi de perte de revenu en raison de la récession doivent en faire plus pour arriver. On constate les conséquences de cette situation dans la montée en flèche du recours aux banques d'alimentation et l'augmentation des niveaux de dettes et des faillites. Beaucoup de familles canadiennes ont de la difficulté à joindre les deux bouts en raison de la récession.

### Chômage

#### Chômage et taux de pauvreté

Le chômage est un bon point de départ pour l'examen de l'impact de la récession sur la pauvreté parce que les taux de chômage sont directement corrélés avec le taux de pauvreté depuis environ 1980. L'exception à cette corrélation est la période de trois ans de 1993 à 1996. Durant cette période, le taux de pauvreté a continué à grimper malgré le fait que le taux de chômage a chuté. Jean-François Arsenault et Andrew Sharpe, du Centre d'étude des niveaux de vie, attribuent cette disparité au recul de la couverture de l'AE durant la majeure partie de la décennie<sup>34</sup>. Une autre raison est probablement les importantes réformes de l'aide sociale qui ont été instaurées dans plusieurs provinces durant cette période, plus particulièrement en Alberta et en Ontario.

Cependant, depuis la fin des années 90, les règles de l'AE sont restées à peu près les mêmes, et la couverture n'a à peu près pas changé. Le lien entre le chômage et le taux de pauvreté s'est rétabli, même si les valeurs sont plus éloignées l'une de l'autre qu'avant la divergence de trois ans.

**Graphique 5 : Chômage et taux de pauvreté au Canada (1976-2007)**



Source : Arsenault et Sharpe, *The Economic Crisis*.

**Tableau 1 : Taux de chômage par mois**

| Mois                  | Taux de chômage (%) |
|-----------------------|---------------------|
| <b>Août 2008</b>      | 6,2                 |
| <b>Septembre 2008</b> | 6,2                 |
| <b>Octobre 2008</b>   | 6,3                 |
| <b>Novembre 2008</b>  | 6,4                 |
| <b>Décembre 2008</b>  | 6,6                 |
| <b>Janvier 2009</b>   | 7,2                 |
| <b>Février 2009</b>   | 7,7                 |
| <b>Mars 2009</b>      | 8,0                 |
| <b>Avril 2009</b>     | 8,0                 |
| <b>Mai 2009</b>       | 8,4                 |
| <b>Juin 2009</b>      | 8,6                 |
| <b>Juillet 2009</b>   | 8,6                 |
| <b>Août 2009</b>      | 8,7                 |
| <b>Septembre 2009</b> | 8,4                 |
| <b>Octobre 2009</b>   | 8,6                 |
| <b>Novembre 2009</b>  | 8,5                 |
| <b>Décembre 2009</b>  | 8,5                 |

Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada.

En 2007, le taux de chômage au Canada s'élevait à 6 %<sup>35</sup>. En 2009, le taux de chômage est passé à un sommet de 8,7 %, avant de se stabiliser à environ 8,5 % (voir le Tableau 1 des taux de chômage durant la récession). Le fait que le taux de chômage a augmenté d'un peu plus de 2,5 % depuis 2007 donne à penser que le taux de pauvreté aura aussi augmenté d'environ 2,5 % depuis la même période. Cela ferait

grimper le SFR après impôt à 11,7 %, une augmentation de plus de 900 000 Canadiens. Puisqu'on prévoit que le chômage restera au même niveau ou reculera très légèrement durant 2010, on peut s'attendre à ce que le taux de pauvreté de 2010 soit très semblable.

### **Les récessions du passé justifient la prudence**

On a craint que la récession de 2008-2009 soit la plus importante récession depuis la Grande dépression des années 30. Une des raisons pour lesquelles on a cru que c'était le cas est le recul économique précipité qui a engendré la récession. Même si le Canada est entré en récession relativement plus tard que les États-Unis, il y a eu d'importantes pertes d'emplois durant les premiers mois de la récession. Durant les cinq premiers mois de la récession, l'emploi a reculé de 2,1 %, comparativement à 0,8 % en 1981 et à 0,6 % en 1990. Cependant, l'emploi a semblé se stabiliser beaucoup plus rapidement durant la présente récession, ce qui signifie que les pertes d'emplois générales durant la première année sont comparables aux pertes d'emplois durant la première année des deux récessions précédentes<sup>36</sup>.

*Il a fallu près de huit ans après la dernière récession pour que le chômage recule à son niveau avant la récession, et 14 ans avant que le taux de pauvreté fasse de même.*

Toutefois, la récession de 1990-1993 est une mise en garde. Durant cette récession, l'emploi s'est aussi amélioré après les 11 premiers mois. Cependant, après six mois de croissance modeste, l'emploi a reculé pendant sept autres mois<sup>37</sup>. Après la fin de la récession, il a fallu encore deux ans pour que l'emploi commence à se rétablir<sup>38</sup>. Par conséquent, même si nous avons vu certaines améliorations liées à la situation de l'emploi au cours des derniers mois de 2009 et du premier mois de 2010, il ne faut pas tenir pour acquis que la situation liée à l'emploi continuera à s'améliorer sans interruption.

Il a aussi fallu près de huit ans après la récession de 1990-1993 pour que le chômage revienne à son niveau d'avant<sup>39</sup>. Il a fallu 14 ans pour que le taux de pauvreté revienne au niveau qu'il avait atteint avant la récession<sup>40</sup>. Cela donne à penser que, sans efforts concertés du gouvernement, il faudra peut-être des années pour que le chômage et la pauvreté au Canada reviennent à leurs niveaux de 2008. Il faudra que le taux de croissance du PIB soit supérieur à 2 % pour que le chômage recule de façon marquée,

puisque la croissance de la population active au Canada est supérieure à 1 % par année et que la productivité augmente d'environ 1 % par année<sup>41</sup>. Par conséquent, il faut que le PIB augmente beaucoup pour que cela ait une incidence positive sur le chômage.

### **Pertes d'emplois durant la récession**

D'octobre 2008 à octobre 2009, 400 000 emplois ont été perdus dans l'économie canadienne. Le taux de chômage est passé de 6,3 % à 8,6 % durant la période en question<sup>42</sup>. En décembre 2009, le taux de chômage avait légèrement reculé à 8,5 %, mais il y avait encore 323 000 emplois de moins au Canada qu'il y en avait en octobre 2008<sup>43</sup>. En raison de l'augmentation de la main-d'œuvre, le nombre de chômeurs canadiens a augmenté de 435 900 personnes d'octobre 2008 à octobre 2009<sup>44</sup>. Cependant, les taux de participation à la population active ont aussi diminué, la raison principale étant le fait que des jeunes gens ont quitté la population active.

La plupart des nouveaux emplois créés depuis le début de la récession sont des emplois à temps partiel. Si on inclut le nombre de Canadiens qui travaillent à temps partiel involontairement (parce qu'ils ne réussissent pas à trouver un emploi à temps plein) et le nombre de travailleurs découragés qui ont arrêté de chercher un emploi (et qui, par conséquent, ne sont pas calculés comme faisant partie de la

population active), le taux de chômage au Canada avait grimpé à 12,3 % en janvier 2010<sup>45</sup>. Il s'agit d'un nombre important de Canadiens qui sont confrontés à l'insécurité économique en raison du chômage ou du sous-emploi.

Ce sont principalement les jeunes gens et les hommes âgés de 25 à 54 ans qui ont perdu leur emploi. En ce qui a trait aux hommes âgés de 15 à 24 ans, leur taux d'emploi a reculé de 10,8 % d'octobre 2008 à octobre 2009. En ce qui a trait aux femmes âgées de 15 à 24 ans, elles ont affiché un recul de 6,5 % durant la même période. En outre, le niveau d'emploi des hommes âgés de 25 à 54 ans a diminué de 3,3 %. Cependant, puisque la catégorie des hommes âgés de 25 à 54 ans est la plus importante catégorie de travailleurs, en nombres absolus, ce sont eux qui ont le plus perdu leur emploi (206 000 emplois)<sup>46</sup>.

**Tableau 2 : Modifications liées à l'emploi par groupe d'âge**

|                       | Octobre 2008      | Octobre 2009      | Variation       |                 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
|                       |                   |                   | En nombre       | Pourcentage (%) |
| <b>Les deux sexes</b> | <b>17 194 700</b> | <b>16 794 800</b> | <b>-399 900</b> | <b>-2,3</b>     |
| <b>Hommes</b>         |                   |                   |                 |                 |
| De 15 à 24            | 1 318 900         | 1 176 300         | -142 600        | -10,8           |
| De 25 à 54            | 6 244 000         | 6 038 000         | -206 000        | -3,3            |
| 55 ans et plus        | 1 496 100         | 1 525 000         | 28 900          | 1,9             |
| <b>Femmes</b>         |                   |                   |                 |                 |
| De 15 à 24            | 1 281 700         | 1 199 000         | -82 700         | -6,5            |
| De 25 à 54            | 5 659 900         | 5 591 000         | -68 900         | -1,2            |
| 55 ans et plus        | 1 194 200         | 1 265 500         | 71 300          | 6,0             |

Source : LaRochelle-Côté et Gilmore, *Repli de l'emploi au Canada*.

Parmi les familles, les parents de jeunes enfants ont été particulièrement touchés. En effet, 2,4 % des pères et 2,5 % des mères dans des familles comptant deux parents avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans ont perdu leur emploi au cours des 12 premiers mois de la récession. Cela représente 122 800 emplois perdus. Les mères monoparentales ont aussi essuyé d'importantes pertes d'emplois. En effet, 6,8 % des mères monoparentales avec un enfant âgé de moins de 18 ans ont perdu leur emploi, pour 30 800 emplois. À l'opposé, les pères de familles monoparentales ont affiché des gains d'emplois de 4,6 %. Les « autres types de familles économiques » ont aussi affiché une croissance. En effet, des enfants sont retournés à la maison ou des frères et sœurs adultes ont emménagé ensemble pour contrer la situation économique<sup>47</sup> (voir l'Annexe E).

Même si le fait qu'il y a eu d'importants reculs dans les secteurs de la fabrication et de la construction a causé l'élimination de bon nombre d'emplois bien rémunérés, ceux qui étaient les plus vulnérables sur le plan économique avant le début de la récession ont souffert de façon disproportionnée de ses répercussions. C'est de loin ceux qui gagnaient 10 \$ l'heure ou moins qui ont le plus perdu leur emploi (24,8 %). Il s'agit des travailleurs les moins susceptibles d'être admissibles à des prestations d'AE ou ceux qui sont admissibles à très peu de prestations. Durant la même période, le nombre d'employés touchant 30 \$ l'heure ou plus a, en fait, augmenté de 5 %<sup>48</sup>. Ceux qui ont un diplôme d'études secondaires ou dont le niveau de scolarité était moindre étaient les plus susceptibles de perdre leur emploi (5,2 %

*Ceux qui étaient le plus vulnérables sur le plan économique avant le début de la récession ont souffert de façon disproportionnée de ses répercussions.*

pour les hommes et 3,6 % pour les femmes). Les immigrants qui sont arrivés au Canada dans les cinq ans précédant la récession ont affiché des pertes d'emploi extrêmement élevées (12,9 %). En outre, les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, qui affichaient des taux de chômage plus élevés avant la récession, ont vu leur niveau d'emploi reculer de 4 %<sup>49</sup>.

La récession a aussi entraîné une augmentation de la durée des périodes de chômage. Avant la récession, la durée moyenne de chômage était 15 semaines. En septembre 2009, la durée moyenne des périodes de chômage était 17 semaines<sup>50</sup>. Cependant, cette moyenne est modifiée par l'arrivée constante de nouveaux chômeurs tout au long de 2009. Un meilleur indicateur est probablement le fait que la proportion des chômeurs qui étaient en situation de chômage depuis 26 semaines ou plus a augmenté pour passer de 13,9 % en mai 2008 à 14,5 % en mai 2009<sup>51</sup>. En septembre 2009, un chômeur canadien sur cinq était au chômage depuis 27 semaines ou plus (275 000 personnes)<sup>52</sup>. Plus les Canadiens sont au chômage longtemps, plus ils sont susceptibles d'avoir épuisé les prestations d'assurance-emploi auxquelles ils avaient droit. Cela signifie qu'ils doivent subsister sans revenu (en utilisant leurs économies ou le crédit) ou demander l'aide sociale (et perdre ainsi leurs économies et leurs biens non exemptés).

### Perte d'emplois par province

Les pertes d'emplois ne sont pas réparties équitablement à l'échelle du pays. Certaines provinces ont été relativement épargnées, tandis que d'autres ont subi d'importantes pertes. C'est en Ontario qu'il s'est perdu le plus grand nombre d'emplois (205 900 emplois), un recul de 3,1 %. Cependant, la proportion de la perte d'emplois par rapport au nombre d'emplois total était plus grande en Alberta (3,3 %). La Colombie-Britannique arrive au troisième rang des provinces ayant affiché le plus grand recul (2,2 %). De leur côté, le Manitoba et la Saskatchewan n'ont à peu près pas perdu d'emplois (diminution de 0,3 %). Il y a eu relativement peu de pertes d'emplois dans les quatre provinces de l'Atlantique (0,8 %). Au Québec, on a perdu 62 100 emplois, mais, toutes proportions gardées, il s'agit d'un recul inférieur à la moyenne canadienne<sup>53</sup>.

**Tableau 3 : Modifications liées à l'emploi selon les régions**

|                          | Octobre 2008      | Octobre 2009      | Variation       |                 |
|--------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
|                          |                   |                   | En nombre       | Pourcentage (%) |
| <b>Canada</b>            | <b>17 194 700</b> | <b>16 794 800</b> | <b>-399 900</b> | <b>-2,3</b>     |
| Atlantique               | 1 114 700         | 1 105 900         | -8 800          | -0,8            |
| Québec                   | 3 890 200         | 3 828 100         | -62 100         | -1,6            |
| Ontario                  | 6 719 000         | 6,513 100         | -205 900        | -3,1            |
| Manitoba et Saskatchewan | 1 126 600         | 1 123 200         | -3 400          | -0,3            |
| Alberta                  | 2 035 200         | 1 967 200         | -68 000         | -3,3            |
| Colombie-Britannique     | 2 309 000         | 2 257 200         | -51 800         | -2,2            |

Source : LaRochelle-Côté et Gilmore, *Repli de l'emploi au Canada*.

### Assurance-emploi

Une fois que quelqu'un perd son emploi, il a besoin d'une nouvelle source de revenu, sauf s'il a suffisamment d'économies ou qu'il peut utiliser le crédit jusqu'à ce qu'il trouve un autre emploi. Au cours des deux dernières récessions, plus de 75 % des chômeurs canadiens ont été admissibles au bénéfice des prestations d'assurance-emploi<sup>54</sup>. Cependant, la situation est tout autre durant la présente

récession. Avant la récession, moins de la moitié des chômeurs canadiens étaient admissibles aux prestations d'AE (43,4 %). En raison de l'augmentation des taux de chômage, le taux de couverture était passé à 51 % en octobre 2009<sup>55</sup>. Cependant, cela signifie que près de la moitié de tous les chômeurs canadiens n'étaient pas admissibles à des prestations d'assurance-emploi durant la récession. En outre, pour ceux qui étaient admissibles à ces prestations, le niveau de soutien offert par le programme a changé de façon importante. En 1990, le chômeur qui touchait la prestation hebdomadaire maximale pouvait recevoir 570 \$ (en dollars de 2009). En 2009, la prestation hebdomadaire maximale s'élevait à 447 \$<sup>56</sup>.

En octobre 2008, il y avait 500 340 prestataires réguliers (ce qui exclut ceux qui reçoivent des prestations de maladie ou des prestations parentales), ce qui constitue quasiment le niveau le plus bas jamais atteint. Cette situation découlait du taux de chômage qui n'avait jamais été aussi bas et d'un faible taux de couverture de l'AE à l'échelle du Canada. En octobre 2009, le nombre de prestataires de l'AE était passé à 809 600, une augmentation de 61 %<sup>57</sup>. Le nombre de prestataires a atteint un sommet en juin 2009 (829 300)<sup>58</sup>. Le nombre de prestataires de l'assurance-emploi a augmenté plus rapidement que le taux de chômage, ce qui a fait augmenter le taux de couverture à 51 %<sup>59</sup>.

*Près de la moitié des chômeurs canadiens n'étaient pas admissibles à l'AE durant la récession.*

Cependant, le nombre de chômeurs *ne recevant pas* de prestations a aussi augmenté, passant de 650 760 en octobre 2008 à 777 400 en octobre 2009 (une augmentation de 19,5 %<sup>60</sup>). Le nombre de chômeurs ne recevant pas de prestations a atteint un sommet en mai, avec plus de 800 000 Canadiens<sup>61</sup>. Des chômeurs qui n'étaient pas admissibles au bénéfice des prestations, 10 % ne l'étaient pas parce qu'ils n'avaient pas accumulé suffisamment d'heures d'emploi assurable<sup>62</sup>.

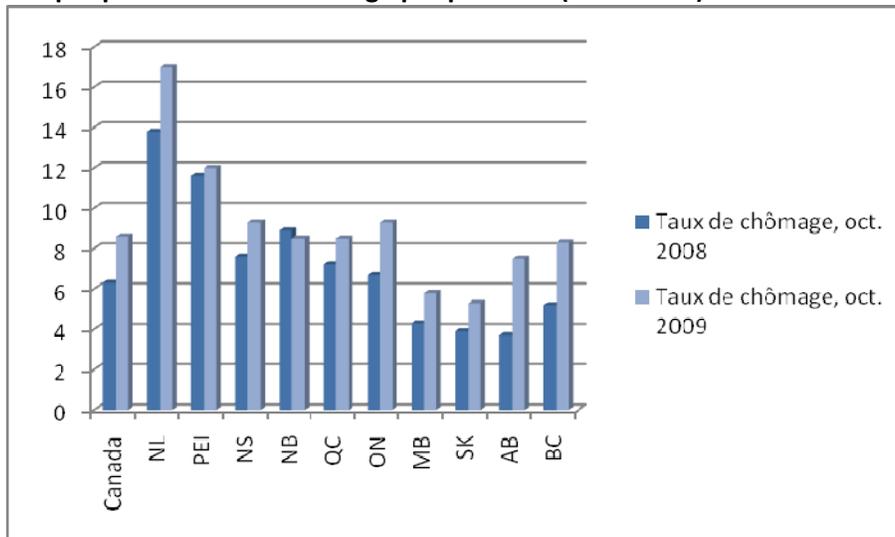
L'AE détermine l'accès aux prestations et la durée des périodes de prestations en fonction du taux de chômage dans 58 régions du pays. Quand le taux de chômage augmente, le nombre d'heures minimal qu'une personne doit accumuler pour être admissible au bénéfice des prestations diminue, ce qui signifie que plus de chômeurs recevront des prestations. Andrew Jackson et Sylvain Schetagne ont calculé qu'il y avait eu une diminution des normes d'admissibilité dans 40 des 58 régions vers le milieu de 2009<sup>63</sup>. Cependant, cette diminution s'est fait attendre relativement longtemps, puisque les plus importantes pertes d'emplois se sont produites durant les derniers mois de 2008 et les premiers mois de 2009. Les travailleurs qui auraient été admissibles plus tard dans l'année, par conséquent, ont vu leurs demandes de prestations présentées vers la fin de 2008 ou le début de 2009 refusées. Les travailleurs qui étaient admissibles à quelques semaines de prestations auraient aussi pu être admissibles à un nombre plus élevé de semaines s'ils avaient perdu leur emploi plus tard durant l'année.

### **Assurance-emploi par province**

La norme variable d'admissibilité fait aussi en sorte que les travailleurs au chômage sont traités de façons très différentes d'une région à l'autre du pays. Dans les régions où les taux de chômage sont élevés, un travailleur au chômage qui a accumulé 420 heures peut recevoir 50 semaines de prestations. Dans les régions où les taux de chômage sont bas, un travailleur au chômage doit avoir accumulé au moins 700 heures pour recevoir 19 semaines de prestations<sup>64</sup>. Au cours de la présente récession, les taux de chômage ont augmenté plus rapidement dans les régions où, historiquement, les taux de chômage sont bas que dans les régions où les taux de chômage sont habituellement élevés, ce qui a créé beaucoup d'inégalités dans la couverture de l'AE.

On peut constater ces inégalités en observant la couverture à l'échelle des provinces. C'est en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario qu'il y a eu le plus de pertes d'emplois durant la récession (voir le Graphique 6 sur les taux de chômage par province). C'est aussi dans ces provinces que les taux de couverture de l'AE étaient les plus bas avant la récession (voir le Graphique 7 sur le ratio bénéficiaires-chômeurs). En Alberta, moins de un travailleur au chômage sur quatre était admissible à l'assurance-emploi avant la récession. En Ontario et en Colombie-Britannique, ce nombre s'approchait de un sur trois. L'augmentation du chômage a certes entraîné une augmentation de la couverture de l'AE dans ces trois provinces, mais, puisque moins de la moitié des chômeurs y sont couverts, ces provinces font encore partie des quatre provinces où la couverture de l'AE est la plus restreinte. À l'opposé, le taux de couverture de l'AE dans les provinces de l'Atlantique, où il y a eu un très léger recul du nombre d'emplois, est passé à près de 75 % en Nouvelle-Écosse et à plus de 100 % au Nouveau-Brunswick<sup>ii</sup>.

**Graphique 6 : Taux de chômage par province (2008-2009)**

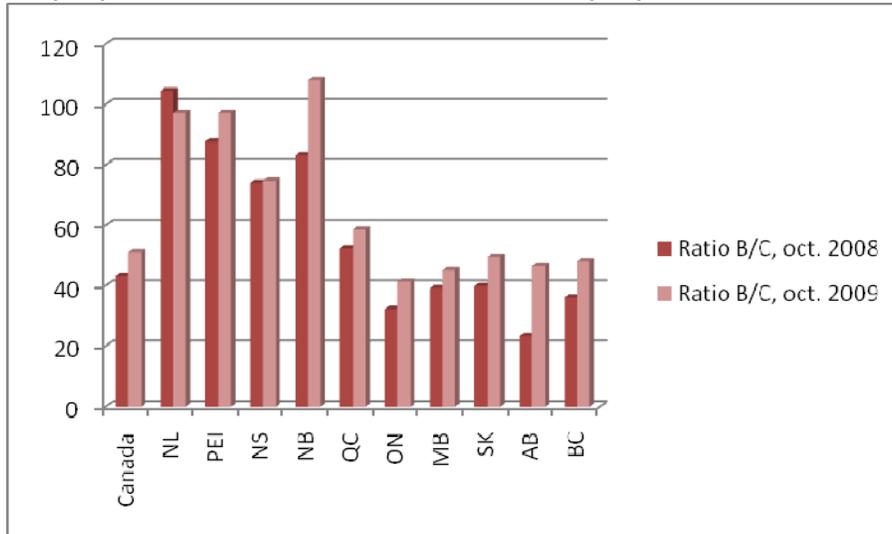


Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada.

L'AE affiche aussi un important écart entre les hommes et les femmes. Avant la récession, 46 % des chômeurs de sexe masculin touchaient des prestations, comparativement à 39 % des chômeuses<sup>65</sup>. Durant la récession, le nombre de prestataires de sexe masculin a augmenté plus rapidement que le taux de chômage des hommes. En effet, le nombre de prestataires de sexe masculin âgés de 25 ans et plus a augmenté de 64,2 %, comparativement à l'augmentation du nombre de chômeurs dans ce groupe d'âge (50,5 %). Le nombre de prestataires de sexe féminin a augmenté au même rythme que le pourcentage de chômeuses. Jackson et Schetagne estiment que cette différence découle du fait que plus de chômeurs ont perdu des emplois stables<sup>66</sup>.

<sup>ii</sup> La couverture peut dépasser 100 % parce que les prestataires ont le droit de toucher un certain revenu pendant qu'ils reçoivent des prestations d'AE. Un chômeur peut par conséquent trouver un emploi temporaire tout en continuant à recevoir des prestations d'assurance-emploi.

**Graphique 7 : Ratio des bénéficiaires-chômeurs par province (2008-2009)**



Source : Jackson et Schetagne, *Is EI Working for Canada's Unemployed?*

### **Prestations d'assurance-emploi**

La prestation hebdomadaire maximale qu'un chômeur peut recevoir de l'AE s'élève à 447 \$. Cependant, bon nombre de chômeurs sont admissibles à moins. Les prestations sont établies à 50 % de la rémunération assurable, et le plafond est fixé à 447 \$. Par conséquent, les prestataires de l'AE qui, précédemment, gagnaient 894 \$ par semaine ou moins (46 488 \$ par année) voient leur revenu réduit de moitié. De leur côté, les prestataires qui gagnaient avant 895 \$ par semaine ou plus voient leur revenu réduit de plus que de moitié.

Avant le début de la récession, en octobre 2008, la prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à 323,63 \$. En octobre 2009, elle avait légèrement augmenté (343,80 \$) en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs de longue date mis à pied à la suite de baisses dans les secteurs de la fabrication et de la construction<sup>67</sup>. Cependant, à 16 829 \$ par année (et seulement les travailleurs de longue date mis à pied après janvier 2009 sont admissibles à 52 semaines de prestations), les prestations moyennes versées par l'AE représentent un revenu sous le seuil de la pauvreté pour la plupart des gens, sauf si leur ménage compte sur une autre source de revenu (voir l'Annexe C pour les SFR). Les niveaux de prestations moyens sont à peu près semblables au revenu tiré d'un emploi à temps plein au salaire minimum<sup>68</sup>. Le niveau de prestations maximal par année (23 344 \$) est aussi inférieur au SFR de familles de trois personnes dans les villes de plus de 100 000 habitants et les familles de quatre personnes dans tous les centres urbains.

*Les prestations moyennes versées par l'AE constituent un revenu sous le seuil de la pauvreté pour la plupart des familles.*

L'instabilité de la récession a aussi nui à l'accès des gens aux prestations. Les travailleurs qui avaient accepté de travailler moins d'heures avant une mise à pied en espérant conserver leur emploi ont vu leur taux de prestations hebdomadaires diminuer comparativement à ce à quoi ils auraient eu droit s'ils avaient été mis à pied immédiatement parce que leurs revenus avaient diminué. Dans un même ordre d'idées, les travailleurs qui ont accepté un emploi à temps partiel ou un emploi temporaire moins bien rémunéré avant ou durant leur période de prestations ont reçu moins de prestations<sup>69</sup>.

### Épuisement des prestations d'assurance-emploi

Bon nombre de travailleurs ont l'impression qu'ils n'ont d'autre choix que d'accepter un emploi à temps partiel ou temporaire parce qu'ils ont épuisé les prestations d'assurance-emploi auxquelles ils avaient droit. Statistique Canada ne publie pas de données sur l'épuisement des prestations d'AE. Il est donc difficile de savoir combien de chômeurs canadiens ont épuisé leurs prestations durant la récession ou sont sur le point d'arriver à la fin de leur période de prestations. En 2006-2007, l'année la plus récente pour laquelle on a des données, en moyenne, les prestataires avaient droit à 31 semaines de prestations. Les périodes de prestations duraient en moyenne seulement 18,7 semaines, ce qui donne à penser que la plupart des prestataires trouvaient un emploi avant d'épuiser les prestations auxquelles ils avaient droit. Cependant, 27,9 % des prestataires utilisaient toutes les prestations auxquelles ils avaient droit<sup>70</sup>. À la lumière de ces données et des prévisions découlant de ce que nous savons au sujet du chômage en 2009, Jackson et Schetagne ont calculé que près de 500 000 périodes de prestations pourraient se terminer à la fin de 2009 et au début de 2010<sup>71</sup>. Cette estimation est confirmée par le fait que, en septembre 2009, 275 000 travailleurs étaient au chômage depuis 27 semaines ou plus, ce qui donne à penser que certains d'entre eux sont susceptibles d'épuiser les prestations auxquelles ils ont droit très bientôt si ce n'est pas déjà fait<sup>72</sup>.

*Jusqu'à 500 000  
Canadiens ont épuisé  
leurs prestations  
d'assurance-emploi  
sans avoir trouvé un  
nouvel emploi. Ils  
doivent utiliser leurs  
économies ou le  
crédit ou se tourner  
vers l'aide sociale.*

Des données sur la population active prouvent aussi que certains chômeurs épuisent les prestations auxquelles ils ont droit. En août 2009, 19 000 Canadiens de moins recevaient des prestations d'assurance-emploi, comparativement au mois précédent. Cependant, Erin Weir souligne que, même s'il y a eu 27 000 nouveaux emplois durant ce mois, il y a eu 49 000 nouveaux travailleurs. Par conséquent, 68 000 personnes devaient chercher un emploi immédiat durant ce mois. Il est donc peu probable que tous les chômeurs qui ont arrêté de recevoir des prestations d'assurance-emploi aient trouvé un nouvel emploi en août<sup>73</sup>.

Ceux qui ont épuisé toutes les prestations auxquelles ils avaient droit sans avoir trouvé un nouvel emploi devront utiliser leurs économies ou le crédit ou se tourner vers l'aide sociale. En fait, au Québec, la seule province qui produit de telles statistiques, 2 299 nouvelles demandes d'aide sociale ont été présentées en novembre et décembre 2009 parce que les demandeurs avaient épuisé leurs prestations d'assurance-emploi sans trouver un nouvel emploi.

Durant ces deux mois, 1 268 personnes ont présenté des demandes d'aide sociale parce que les prestations d'assurance-emploi étaient insuffisantes et 2 757 personnes ont fait de même parce qu'elles avaient récemment perdu leur emploi mais n'étaient pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi. En tout, les personnes ne recevant pas de prestations d'AE, n'en recevant plus ou dont les prestations d'AE n'étaient pas assez élevées pour assurer leur subsistance ont présenté 8 551 demandes d'aide sociale. De ce nombre, 1 672 concernaient des enfants<sup>74</sup>.

## Joindre les deux bouts avec l'assurance-emploi

Kate et ses filles, Taylor et Jordan, vivent à Vancouver. Kate a perdu son emploi en janvier 2009. L'économie de Vancouver est éprouvée par la récession, et Kate n'a pas été en mesure de trouver un nouvel emploi.

Heureusement, comme elle occupait un emploi à temps plein depuis que Jordan avait commencé la maternelle, il y a deux ans, elle avait accumulé suffisamment d'heures pour être admissible au bénéfice des prestations d'AE. Elle est même admissible au nombre maximal de semaines (41 semaines). Dans le cadre de son ancien emploi dans le secteur de la vente au détail, Kate recevait 540 \$ par semaine, soit 28 080 \$ par année, un revenu modeste mais honnête. Cependant, maintenant, ses prestations hebdomadaires d'assurance-emploi s'élèvent seulement à 270 \$. En outre, comme elle est seulement admissible à 41 semaines de prestations, elle devra se débrouiller seule durant les deux derniers mois de l'année.

Kate reçoit aussi 650 \$ par mois en prestations pour enfants, le Earned Income Supplement de la Colombie-Britannique et des crédits de TPS et liés aux mesures de lutte pour l'environnement de la Colombie-Britannique. Elle a donc un revenu mensuel total de 1 730 \$ lorsqu'elle reçoit des prestations d'AE. Le revenu annuel de Kate (19 950 \$) est 7 894 \$ en dessous du SFR après impôt.

Le loyer moyen d'un appartement avec deux chambres à coucher à Vancouver s'élève à 1 169 \$ par mois. Cela représente 67,5 % du revenu mensuel de Kate. Il lui reste donc 561 \$ par mois pour la nourriture, les vêtements, les services publics, le transport et les autres besoins fondamentaux pour sa famille. Cela signifie que Kate devrait dépenser beaucoup moins que les 522,86 \$ par mois en nourriture qui, selon Les diététistes du Canada, sont nécessaires pour bien nourrir sa famille.

En comparaison, si Kate vivait à Montréal, elle aurait droit à 45 semaines de prestations, soit presque un mois de plus. Les prestations pour enfants (fédéral et provincial) plus le crédit de TPS lui donneraient 883 \$ de plus par mois, pour un revenu mensuel total de 1 963 \$ durant les mois où elle reçoit des prestations d'AE. Le revenu annuel de Kate, 22 746 \$, serait 5 098 \$ en dessous du SFR après impôt.

Le loyer moyen d'un appartement comptant deux chambres à coucher à Montréal s'élève à 669 \$ par mois. Le loyer représenterait 34 % du revenu mensuel de Kate. Elle aurait donc 1 294 \$ par mois à consacrer aux autres besoins fondamentaux. Si Kate dépensait le même montant par mois pour la nourriture que l'a fait le ménage québécois moyen en 2008 (630 \$ par mois), elle devrait consacrer à la nourriture près de la moitié de l'argent qu'il lui reste.

Partout au pays, bon nombre de Canadiens comme Kate se démènent pour joindre les deux bouts avec des prestations d'assurance-emploi qui ne sont tout simplement pas assez élevées pour que leurs familles et eux ne sombrent pas dans la pauvreté.

## Aide sociale

L'aide sociale est le dernier filet de sécurité sociale canadien, dont l'objectif est d'aider tous ceux qui n'ont pas d'autres sources de revenu ni moyens de subsistance. Ces Canadiens sans travail, non admissibles à l'AE ou sans autres sources de revenu doivent se tourner vers l'aide sociale. Cependant, ce n'est pas tout le monde qui est admissible à l'aide sociale. Chaque province établit des règles concernant les niveaux de biens et d'économies que les bénéficiaires peuvent avoir et tout de même être admissibles à l'aide. Dans la plupart des provinces, cela exclut les biens fixes comme une résidence principale, les effets mobiliers et des véhicules dont la valeur est inférieure à un certain niveau. Tous les biens non exemptés doivent être vendus, et le revenu de la vente doit être utilisé avant que l'aide sociale ne soit versée<sup>75</sup>. En outre, toutes les provinces ont établi des limites relatives au montant d'argent en espèces ou dans des comptes bancaires et aux investissements comme des actions, des obligations et des valeurs boursières qu'un ménage peut conserver. Ces limites sont établies en fonction de la taille de la famille et selon qu'une personne est considérée comme employable ou non. Ces limites vont de 0 \$ pour un célibataire et des demandeurs de familles qui comptent deux parents au Manitoba à 4 000 \$ pour une famille comptant deux parents en Saskatchewan<sup>76</sup>. La limite de 0 \$ au Manitoba signifie littéralement que les gens doivent dépenser tout l'argent qu'ils ont avant d'être admissibles à l'aide sociale.

Ces limites sont valables tant et aussi longtemps que la personne reçoit de l'aide sociale, même si, dans certaines provinces, il y a des limites différentes pour les demandeurs et les bénéficiaires. En plus de cela, toutes les autres sources de revenu (comme les prestations d'AE, les pensions, l'aide aux étudiants, les prestations pour enfants et les revenus d'emploi) sont calculées. Certains revenus sont considérés comme des exemptions (comme les Prestations fiscales canadiennes pour enfants), tandis que d'autres (comme les prestations d'assurance-emploi ou les pensions) ne sont pas considérés comme des exemptions et seront déduits d'une somme rigoureusement équivalente des prestations auxquelles le ménage a droit. La plupart des provinces permettent une exemption partielle des revenus d'emploi afin d'encourager l'emploi et appuyer les efforts des bénéficiaires pour réintégrer la population active<sup>77</sup>.

L'aide sociale est aussi assortie d'autres exigences en matière d'admissibilité qui varient d'une province à l'autre. Dans la plupart des provinces, les gens considérés comme des « personnes censées travailler » doivent chercher un emploi. Les personnes handicapées, les parents d'enfants très jeunes et les gens qui sont confrontés à de multiples obstacles à l'emploi persistants sont généralement exemptés de cette obligation. On contrôle le statut du ménage, puisque toute modification de la composition du ménage comme le fait de vivre avec un colocataire ou un partenaire, a une incidence sur l'admissibilité et les allocations. Dans certaines provinces, pour obtenir de l'aide sociale, les chefs de famille monoparentale doivent tenter d'obtenir une pension alimentaire de l'autre parent<sup>78</sup>.

*Les bénéficiaires de l'aide sociale vivent en deçà du seuil de pauvreté, et ont peu de biens ou d'économies, voire aucun, pour les aider à sortir de cette situation.*

Les taux d'aide sociale sont établis par règlement et ne sont pas calculés en fonction du coût de la vie. Les niveaux d'aide sont plutôt établis en fonction de la structure familiale, de l'employabilité et du nombre d'enfants dans le ménage. Le Conseil national du bien-être social (CNBES), dans le cadre de son sondage annuel sur les revenus tirés du bien-être social, a découvert que ces revenus à l'échelle du pays étaient inférieurs au SFR après impôt en 2008, à l'exception du revenu des chefs de famille monoparentale de

Terre-Neuve-et-Labrador (leur revenu représentait 101 % du SFR après impôt)<sup>79</sup>. Dans le rapport sur les Revenus de bien-être social de 2007, les familles dont il était question dans 24 des 41 scénarios sur lesquels s’est penché le CNBES avaient un revenu représentant moins des deux tiers des SFR après impôt. Le revenu des familles avec des enfants était supérieur à la moyenne, la plupart bénéficiant de 66 à 78 % du SFR après impôt. C’est en Alberta que le revenu tiré de l’aide sociale d’une famille monoparentale était le plus bas en 2007 (63 % du SFR). La Colombie-Britannique et l’Alberta arrivaient *ex æquo* au premier rang des provinces où le revenu tiré de l’aide sociale d’une famille comptant deux parents était le plus bas. En effet, en 2007, ce type de famille bénéficiait de 60 % du SFR. C’est à l’Île-du-Prince-Édouard que le revenu tiré de l’aide sociale des familles comptant deux parents était le plus élevé (81 % du SFR)<sup>80</sup>.

Par conséquent, les bénéficiaires de l’aide sociale vivent en dessous du seuil de la pauvreté, et ont peu de biens ou d’économies, voire aucun, pour les aider à s’en tirer. Le nombre de cas d’aide sociale est donc un élément clé qui permet de comprendre les taux de pauvreté au Canada.

### Aide sociale et récession

Durant la récession, le nombre de cas d’aide sociale a augmenté à l’échelle du Canada dans les dix provinces. Les taux d’augmentation variaient de 0,5 % au Nouveau-Brunswick à 42,7 % en Alberta (voir le Tableau 4). L’Alberta, l’Ontario et la Colombie-Britannique ont été particulièrement touchés, ces provinces affichant toutes des augmentations supérieures à 20 %. En ce qui a trait aux provinces qui ont fourni des données par catégorie, le nombre de personnes dans la catégorie « personnes censées travailler » a augmenté dans chaque cas, passant de 2,8 % au Nouveau-Brunswick à 66,8 % en Colombie-Britannique.

**Tableau 4 : Variation du nombre de cas d’aide sociale durant la récession**

|                                | N <sup>bre</sup> de cas en octobre 2008 | N <sup>bre</sup> de cas en décembre 2009 | Variation (%) | Mois où le nombre était le plus élevé en 2009 |
|--------------------------------|---|--|---------------|---|
| <b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> | 24 208                                  | 24 781                                   | 2,4           | Décembre<br>24 781                            |
| <b>Île-du-Prince-Édouard</b>   | 3 401                                   | 3 606                                    | 6             | Décembre<br>3 606                             |
| <b>Nouvelle-Écosse</b>         | 26 763                                  | 27 894                                   | 4,2           | Décembre<br>27 894                            |
| <b>Nouveau-Brunswick</b>       | 22 879                                  | 22 997                                   | 0,5           | Mai<br>23 358                                 |
| <b>Québec</b>                  | 326 075                                 | 335 070                                  | 2,7           | Mars<br>335 284                               |
| <b>Ontario</b>                 | 195 421                                 | 240 579                                  | 23,1          | Décembre<br>240 579                           |
| <b>Manitoba</b>                | 30 766                                  | 33 632                                   | 9,3           | Décembre<br>33,632                            |
| <b>Saskatchewan</b>            | 23 941                                  | 25 962                                   | 8,4           | Décembre<br>25 962                            |
| <b>Alberta</b>                 | s.o.                                    | 38 230                                   | 42,7          | Décembre<br>38 230                            |
| <b>Colombie-Britannique</b>    | 108 333                                 | 130 341                                  | 20,3          | Décembre<br>130 341                           |

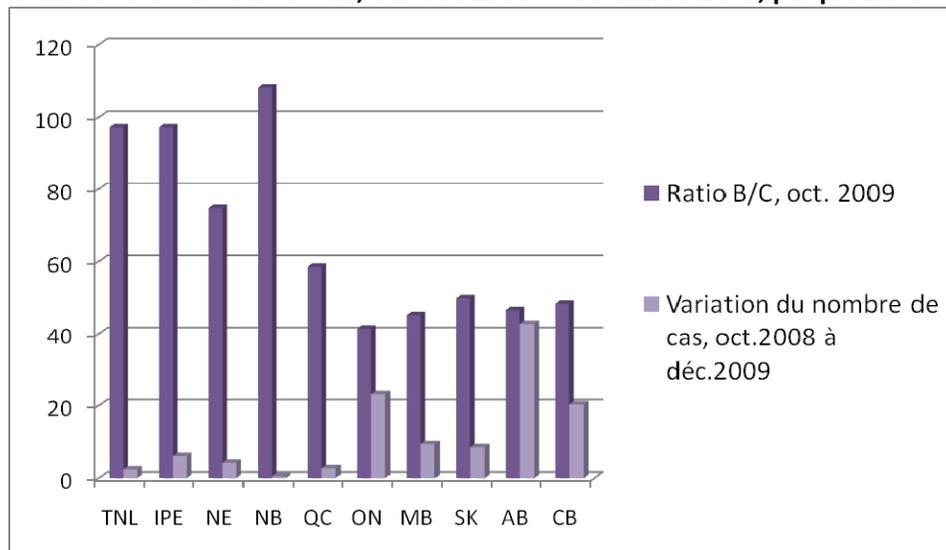
Remarque : L'Alberta ne publie pas de données mensuelles, mais fournit des données sur l'augmentation par rapport au mois d'octobre 2008 ainsi que sur le mois où le nombre de bénéficiaires était le plus élevé durant la récession.

Source : Ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi de Terre-Neuve-et-Labrador, ministère des Services communautaires de l'Île-du-Prince-Édouard, ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba, ministère des Services sociaux de la Saskatchewan, Bureau des statistiques et de l'information de l'Alberta et ministère du Logement et du Développement social de la Colombie-Britannique.

Les données révèlent aussi qu'on n'a pas encore atteint le sommet. Huit provinces ont affiché un nombre record de cas en décembre 2009. Sept d'entre elles (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Ontario, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) ont actuellement des données disponibles pour janvier 2010, et elles affichent toutes une augmentation en janvier par rapport à décembre. Il se peut qu'il faille encore un certain temps pour que la tendance s'essouffle, particulièrement si le taux de pauvreté recule à un rythme aussi faible qu'il l'a fait après la récession précédente.

Les différentes augmentations du nombre de cas d'une province à l'autre révèlent le lien étroit entre l'AE et l'aide sociale. C'est dans les provinces qui affichent les taux de couverture de l'AE les plus bas qu'il y a eu les augmentations les plus marquées du nombre de cas d'aide sociale et vice versa.

**Graphique 8 : Ratio des bénéficiaires et des chômeurs, octobre 2009 et variation du nombre de cas d'aide sociale, octobre 2008 — décembre 2009, par province**



Source : Jackson et Schetagne, *Is EI Working for Canada's Unemployed?*; et ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi de Terre-Neuve-et-Labrador, ministère des Services communautaires de l'Île-du-Prince-Édouard, ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, ministère des Services sociaux de la

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les revenus d'aide sociale à l'échelle du pays sont tous inférieurs au seuil de la pauvreté. Cela signifie que s'il y a une augmentation du nombre de cas d'aide sociale à l'échelle du pays, il y a une augmentation parallèle du nombre de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Cependant, ce n'est pas une augmentation directement proportionnelle, puisque certains ménages qui se tournent vers l'aide sociale vivaient déjà sous le seuil de la pauvreté avant de présenter une demande, que ce soit des prestataires de l'assurance-emploi ou des travailleurs. Par exemple, en décembre 2008, 71 % des nouveaux demandeurs d'aide sociale à Toronto avaient déjà reçu une telle aide, ce qui donne à penser que l'emploi qu'ils avaient trouvé quand ils avaient quitté l'aide sociale était précaire<sup>81</sup>.

Le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide sociale a augmenté dans toutes les provinces qui communiquent des données sur les bénéficiaires, tandis que le nombre de familles bénéficiaires a augmenté dans la plupart des provinces qui fournissent des données. Le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide sociale a augmenté de seulement sept au Nouveau-Brunswick, tandis que le taux d'augmentation le plus élevé a été enregistré en Colombie-Britannique (25,2 %). Dans un même ordre d'idées, le nombre de familles recevant une aide sociale a reculé très légèrement au Nouveau-Brunswick, tandis que c'est en Colombie-Britannique que les taux d'augmentation étaient le plus élevés : 60,1 % pour les familles comptant deux parents et 18,5 % pour les familles monoparentales.

*Le nombre d'enfants et de familles qui bénéficient de l'aide sociale a augmenté dans la plupart des provinces.*

Entre 2007 (la dernière année pour laquelle nous avons des données sur la pauvreté) et 2009, les changements liés au nombre de cas d'aide sociale varient. Dans cinq provinces, il y a eu une diminution, comparativement à 2007, et, dans les cinq autres provinces, une augmentation. C'est en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, là où il y a eu les pertes d'emplois les plus importantes durant la récession, qu'il y a eu les augmentations les plus marquées. Le nombre de cas d'aide sociale a augmenté de 20 % en Ontario, de 23 % en Colombie-Britannique et de 40,4 % en Alberta.

### **Aide sociale par province**

Les taux d'augmentation du nombre de cas d'aide sociale durant la récession ont été très différents d'une province à l'autre. En raison du fait que les provinces produisent différents types de statistiques sur le nombre de cas d'aide sociale, il n'est pas possible de comparer les données des provinces relativement à tous les indicateurs. Voici les faits saillants des provinces :

#### *Terre-Neuve-et-Labrador*

- Terre-Neuve-et-Labrador affichait une augmentation de 573 cas, soit 2,4 % du nombre de cas, durant la récession, pour un total de 24 781 cas de soutien du revenu en décembre 2009. Le nombre de bénéficiaires<sup>iii</sup> a augmenté durant cette période pour atteindre 39 433 bénéficiaires<sup>82</sup>.

<sup>iii</sup> Dans chaque province, le nombre de cas représente le nombre de ménages ou d'unités familiales recevant une aide sociale. Le nombre de bénéficiaires inclut le nombre total de personnes dans chaque ménage ou unité familiale qui reçoivent une aide sociale.

- En janvier 2010, le nombre de cas s'est établi à 24 984, une augmentation de 203 cas par rapport à décembre.
- Il s'agit de la première augmentation du nombre de cas de soutien du revenu depuis 2003. Par conséquent, la moyenne mensuelle du nombre de cas de soutien du revenu en 2009 est encore de loin inférieure aux moyennes mensuelles de la majeure partie de la décennie précédente.
- En 2007, le nombre de cas mensuels moyen était 25 337. En 2009, le nombre de cas mensuels moyen s'élevait à 24 336, soit une diminution de 3,9 %.

#### *Île-du-Prince-Édouard*

- En décembre 2009, il y avait 3 606 cas à l'Île-du-Prince-Édouard, une augmentation de 205 cas ou de 6 % par rapport à octobre 2008<sup>83</sup>.
- En janvier 2010, il y avait 3 660 cas d'aide sociale et 5 758 bénéficiaires (47 étaient des enfants). Les familles comptant deux parents représentaient 190 cas, tandis que 682 familles monoparentales recevaient une aide sociale.
- L'Île-du-Prince-Édouard a affiché plusieurs années de diminution du nombre de cas depuis le plafond de 2004-2005. Le nombre de cas en décembre 2009 était le plus élevé depuis juin 2006.
- L'Île-du-Prince-Édouard fournit aussi un dénombrement annuel distinct, y compris le nombre de toutes les personnes qui ont eu accès à l'aide sociale au moins une fois durant l'exercice. Le dénombrement distinct de 2008-2009 est plus élevé que le dénombrement de l'exercice 2009-2010 à ce jour. Même s'il reste encore deux mois à l'exercice 2009-2010, cela donne à penser que moins de personnes ont eu accès à l'aide sociale cette année, mais qu'elles en reçoivent pendant de plus longues périodes que durant l'année précédente.
- Durant l'exercice 2007-2008, le nombre de cas mensuels moyen s'élevait à 3 431. Durant l'exercice 2009-2010 (jusqu'à présent), le nombre de cas mensuels moyen s'élève à 3 548, soit une augmentation de 3,4 %.

#### *Nouvelle-Écosse*

- D'octobre 2008 à décembre 2009, il y a eu, en Nouvelle-Écosse, une augmentation de 1 131 cas d'aide au revenu, soit 4,2 % du nombre de cas total. Le nombre de cas a atteint son apogée en décembre 2009, pour se situer à 27 894. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 4 %, pour s'élever à 43 625<sup>84</sup>.
- Le nombre de cas a continué à augmenter en janvier 2010, pour s'établir à 28 069. Il s'agit du plus grand nombre de cas depuis mars 2008.
- En Nouvelle-Écosse, au cours des cinq années précédentes, il y avait eu une diminution du nombre de cas après la pointe de 2003-2004. Par conséquent, la moyenne annuelle de 2009-2010 est inférieure à la moyenne de la plupart des cinq années précédentes.
- En décembre 2009, 12 578 enfants bénéficiaient de l'aide au revenu, et représentaient 29 % de tous les bénéficiaires.
- Durant l'exercice 2007-2008, il y avait, en moyenne, 28 482 cas. Durant l'exercice 2009-2010 (jusqu'à présent), le nombre de cas moyen s'élève à 27 620, soit une diminution de 3 %.

#### *Nouveau-Brunswick*

- En décembre 2009, il y avait 22 977 cas d'aide sociale, une augmentation de 98 cas ou de 0,5 % du nombre de cas par rapport à octobre 2008. Le nombre de bénéficiaires a, quant à lui, diminué de 156 (38 476)<sup>85</sup>.
- Cependant, en janvier 2010, le nombre de cas avait augmenté à 23 350, et le nombre de bénéficiaires, à 39 015. On prévoit que le nombre de cas augmentera à 23 687 en février et que

le nombre de bénéficiaires passera quant à lui à 39 468. Les répercussions de la récession se font par conséquent encore sentir au Nouveau-Brunswick. Cette augmentation reflète peut-être aussi le fait qu'un certain nombre de Nouveau-Brunswickois commencent à avoir utilisé toutes les prestations d'assurance-emploi auxquelles ils avaient droit sans avoir trouvé un nouvel emploi.

- Il s'agit de la première augmentation du nombre de cas d'aide sociale depuis plusieurs années. Par conséquent, le nombre moyen de cas par mois est comparable à celui de l'exercice 2006-2007.
- Les « personnes censées travailler » représentent 75 % des cas d'aide sociale au Nouveau-Brunswick. Le nombre de cas dans ces catégories (aide provisoire ou de transition) a augmenté, passant de 16 934 cas en octobre 2008 à 17 414 cas en janvier 2010, soit une augmentation de 2,8 %.
- Le nombre de familles qui reçoivent une aide sociale a diminué, passant de 7 395 en octobre 2008 à 7 236 en décembre 2009. Le nombre d'enfants qui bénéficient de l'aide sociale a augmenté durant cette période, de 117 en octobre 2008 à 124 en décembre 2009.
- Durant l'exercice 2007-2008, le nombre de cas mensuels moyen s'élevait à 23 807. Durant l'exercice 2009-2010 (jusqu'à présent), le nombre de cas mensuels moyen est 23 221, soit une diminution de 2,5 %.

#### *Québec*

- Au Québec, durant la récession, il y a eu une augmentation de 2,7 % du nombre de cas d'Aide financière de dernier recours (335 070 cas en décembre 2009). Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 2,3 %, pour s'établir à 485 114. Cela inclut 113 697 enfants<sup>86</sup>.
- Le nombre de cas avait augmenté à 339 083 en février 2010, soit 3 799 cas de plus que la pointe de mars 2009. Cela signifie qu'on n'a toujours pas atteint le sommet ultime causé par la récession.
- Il s'agit de la première augmentation du nombre de cas d'aide sociale des quatre dernières années. Par conséquent, malgré l'augmentation, le nombre total de cas est encore inférieur au nombre de cas d'août 2006 (337 772). Cependant, le nombre prévu de cas pour février 2010 devrait dépasser le niveau d'août 2006.
- Le nombre d'enfants qui bénéficient d'une Aide financière de dernier recours a augmenté de 1 053 (ou 0,9 %) d'octobre 2008 à décembre 2009.
- En décembre 2009, 63 779 familles comptant des enfants recevaient l'Aide financière de dernier recours, une augmentation de 260 familles ou de 0,4 % par rapport à octobre 2008. Parmi ces familles, 42 964 étaient monoparentales.
- En décembre 2009, 205 824 cas étaient classés dans la catégorie « personnes censées travailler » ou dans la catégorie « temporairement exemptées du travail », une augmentation de 4,5 % par rapport à octobre 2008. En décembre 2009, la prestation moyenne versée à ces ménages s'élevait à 645,43 \$.
- Durant l'exercice 2007-2008, le nombre moyen de cas d'Aide financière de dernier recours était 334 934. Durant l'exercice 2009-2010 (jusqu'à présent), le nombre moyen de cas s'élève à 334 565, soit une diminution de 0,1 %.

#### *Ontario*

- Le nombre de cas d'Ontario au travail a augmenté de 45 158 (ou 23,1 %) durant la récession, s'établissant à 240 579 en décembre 2009. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 19 %, pour se situer à 440 722<sup>87</sup>.

- Le nombre de cas du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées a augmenté de 6,8 %, pour se situer à 264 862. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 7,3 % (367 623).
- Même si le nombre de cas d'Ontario au travail a atteint son sommet en décembre 2009, c'est entre décembre 2008 et mars 2009 qu'il y a eu la plus importante augmentation, tout juste au-dessus de 3 % par mois en moyenne.
- En janvier 2010, le nombre de cas d'Ontario au travail était passé à 246 748, une augmentation de près de 10 000 bénéficiaires. Il s'agit d'une augmentation de plus de 150 000 cas depuis janvier 2008.
- Lorsqu'on compare le nombre de cas en septembre de chaque année, on constate que le nombre de cas d'Ontario au travail a augmenté de 2,2 % en 2008, mais a diminué de 3 % en 2007. Le nombre de cas d'Ontario au travail en septembre 2009 (206 609 cas) est le nombre de cas le plus élevé en Ontario depuis septembre 1999, alors qu'il avait atteint 261 954.
- En décembre 2009, 73 841 familles monoparentales recevaient une aide d'Ontario au travail. Il s'agit d'une augmentation de 5 894 ou de 8,7 % par rapport à octobre 2008. Les familles monoparentales représentent 30,7 % des cas d'Ontario au travail.
- Les statistiques d'Ontario au travail ne font pas de distinction entre les couples qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas. Cependant, selon le nombre de bénéficiaires dans cette catégorie, il y avait environ 43 606 enfants et personnes à charge adultes dans des familles comptant deux parents qui recevaient une aide d'Ontario au travail en décembre 2009. Il s'agit d'une augmentation de 10 044 personnes à charge par rapport à octobre 2008 (29,9 %). Les couples et leurs familles représentent 11,1 % du nombre de cas d'Ontario au travail.
- Durant l'exercice 2007-2008, le nombre de cas mensuels moyen d'Ontario au travail s'élevait à 194 919. Durant l'exercice 2009-2010 (jusqu'à présent), le nombre de cas mensuels moyen s'élève à 233 952, soit une augmentation de 20 %.

#### *Manitoba*

- En décembre 2009, il y avait 33 632 cas d'Aide à l'emploi et au revenu au Manitoba. Il s'agit d'une augmentation de 2 866 cas (ou 9,3 %) par rapport à octobre 2008<sup>88</sup>.
- Jusqu'à présent, durant l'exercice 2009-2010, la moyenne mensuelle est 32 972 cas. La moyenne mensuelle de l'exercice 2008-2009 s'élevait à 31 137 cas. Il s'agit donc d'une augmentation de 5,9 %.
- La moyenne mensuelle de l'exercice 2007-2008 était 30 943. L'exercice 2009-2010 représente donc une augmentation de 6,5 % par rapport à 2007-2008.

#### *Saskatchewan*

- La Saskatchewan a affiché une augmentation de 2 021 cas d'aide sociale (ou 8,4 %) d'octobre 2008 à décembre 2009. Le nombre total de cas a atteint 23 941<sup>89</sup>.
- Le nombre de cas a augmenté à nouveau en janvier 2010 (26 295). Il s'agit du nombre le plus élevé de cas depuis août 2007.
- Le nombre de cas mensuels moyen avait diminué au cours des cinq exercices précédant l'exercice 2009-2010. Jusqu'à présent, le nombre de cas moyen durant l'exercice 2009-2010 s'élève à 25 661. Il s'agit de la moyenne annuelle la plus élevée depuis 2007-2008.
- Le nombre de cas mensuels moyen durant l'exercice 2007-2008 était 25 963. Durant l'exercice 2009-2010, il y a eu une diminution de 1,2 % par rapport à 2007-2008.

### *Alberta*

- D'octobre 2008 à décembre 2009, le nombre de cas d'aide et de soutien au revenu a augmenté de 42,7 %, pour atteindre 38 230<sup>90</sup>.
- En janvier 2010, le nombre de cas a encore augmenté pour atteindre 39 315. Il s'agit du nombre le plus élevé de cas d'aide/de soutien au revenu en Alberta depuis avril 1997.
- À la lumière du nombre de cas en octobre de chaque année, l'Alberta a affiché une augmentation du nombre de cas d'aide/de soutien au revenu au cours des trois dernières années (2,5 % en 2007 et 9,3 % en 2008). Avant cela, le nombre de cas avait chuté durant trois années consécutives.
- En décembre 2009, 62,7 % des cas étaient des « personnes censées travailler ». De plus, 12,8 % d'entre elles travaillaient, 46,7 % ne travaillaient pas, et 40,5 % étaient temporairement non disponibles pour travailler.
- Durant un mois moyen, de décembre 2008 à décembre 2009, 39,9 % des cas d'aide/de soutien au revenu étaient des familles avec enfants, et 33,3 % étaient des familles monoparentales.
- D'octobre 2007 à octobre 2009, le nombre de cas a augmenté de 40,4 %.

### *Colombie-Britannique*

- En décembre 2009, le British Columbia Employment and Assistance s'occupait de 130 341 cas, une augmentation de 20,3 % par rapport à octobre 2008. Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 174 830, une augmentation de 24 966 personnes ou 16,6 %, comparativement à octobre 2008<sup>91</sup>.
- En janvier 2010, le nombre de cas est passé à 132 304. Il s'agit du nombre de cas le plus élevé depuis 2002.
- En 2009, la moyenne mensuelle était de 123 135, une augmentation de 14,9 %, comparativement à 2008. Il s'agit de la moyenne annuelle la plus élevée depuis 2002. La moyenne annuelle a augmenté en 2007 et en 2008. Avant cela, la moyenne annuelle avait diminué pendant 12 années consécutives.
- Le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide du BCEA a augmenté de 25,2 % durant la récession, pour s'établir à 36 396 en décembre 2009.
- Le nombre de cas de « personnes censées travailler » est passé de 22 337, en octobre 2008, à 37 252, en décembre 2009, une augmentation de 66,8 %. Le nombre de bénéficiaires dans cette catégorie a augmenté de 64,6 %, atteignant 54 374. Les familles avec des enfants représentaient 7 188 (19 %) des cas, ou 21 274 (39,1 %) des bénéficiaires.
- À la lumière des moyennes annuelles, le nombre de familles comptant deux parents recevant une aide temporaire (personnes censées travailler, personnes temporairement exemptées du travail ou personnes confrontées à des obstacles multiples et persistants) a augmenté de 60,1 % en 2008 (total de 1 870). Le nombre de familles monoparentales recevant une aide temporaire a augmenté de 18,5 % en 2008 (12 338).
- Selon les moyennes annuelles, le nombre de familles comptant deux parents bénéficiant d'une aide aux personnes handicapées a augmenté de 7,9 % en 2008 (1 428). Le nombre de familles monoparentales recevant une telle aide a augmenté de 5,4 % en 2008 (4 532).
- En 2007, le nombre de cas mensuels moyen s'élevait à 100 090. En 2009, cette moyenne est passée à 123 135, une augmentation de 23 %.

## **Sous le seuil de la pauvreté : vivre de l'aide sociale**

Ed et Rebecca vivent avec leurs deux enfants, Emma (7 ans) et Aidan (2 ans) à Winnipeg, au Manitoba. Rebecca s'occupe de Aidan à temps plein. Ed a occupé plusieurs postes à contrat au cours des dernières années. Au début de la récession, Ed a été mis à pied, mais n'avait pas accumulé suffisamment d'heures pour être admissible à l'assurance-emploi. Rebecca et lui ont donc dû se tourner vers l'aide sociale.

Comme ils étaient considérés comme des « personnes censées travailler », Ed et Rebecca ont dû dépenser tout leur argent et toutes leurs économies avant de recevoir une Aide à l'emploi et au revenu. Ils ont ensuite été admissibles à une prestation de base de 628,40 \$ par mois, plus 471 \$ pour le loyer et les services publics. Le loyer moyen d'un appartement comptant deux chambres à coucher à Winnipeg s'élève à 801 \$. Par conséquent, pour payer le loyer, ils doivent utiliser une bonne partie de leur prestation de base, et il leur reste 298 \$ pour répondre à leurs autres besoins fondamentaux.

Ed et Rebecca reçoivent aussi 691 \$ par mois en prestations, y compris la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants et le crédit de TPS. Leur revenu mensuel passe donc à 1 796 \$ par mois. Avec 21 561 \$ par année, Ed et Rebecca ont maintenant moins des deux tiers du SFR après impôt à Winnipeg.

Ils bénéficient d'une assurance-médicaments et d'une assurance dentaire, mais ils perdront ces avantages si Ed trouve un autre contrat. Ils n'ont aucun bien pour les aider à faire le saut de l'aide sociale au travail. Durant les mois plus difficiles, ils doivent se rendre dans des banques d'alimentation pour joindre les deux bouts.

En comparaison, si Ed et Rebecca vivaient à Hamilton, en Ontario, ils recevraient une allocation pour leurs besoins fondamentaux de 438 \$ par mois plus une indemnité d'habitation de 674 \$ d'Ontario au travail. Ils recevraient aussi 894,24 \$ de plus par mois de prestations pour enfants et de crédit de TPS. Leur revenu annuel serait donc de 24 075 \$, tout de même plus de 10 000 \$ en dessous du SFR après impôt.

Le loyer pour un appartement comptant deux chambres à coucher à Hamilton s'élève à 831 \$, ce qui signifie qu'ils consacraient 41 % de leur revenu mensuel à leur logement. Ils pourraient conserver quelques biens d'une valeur de 2 194 \$, un petit coussin pour les aider en cas de situations d'urgence. Dans le cadre du programme Ontario au travail, ils bénéficieraient d'une assurance-médicaments et d'une assurance dentaire et ils pourraient quand même conserver une partie de cette aide si Ed trouvait un emploi malgré lequel leur revenu resterait très faible.

Comme beaucoup d'autres familles canadiennes, Ed et Rebecca vivent bien en deçà du seuil de la pauvreté même s'ils bénéficient de l'aide sociale. Il s'agit d'un filet de sécurité qui les préserve de la déchéance, sans pour autant les sortir de la pauvreté.

## Emploi

Même si ceux qui ont perdu leur emploi ou qui n'ont pas été en mesure d'en trouver un durant la récession sont très certainement ceux qui ont été le plus touchés par celle-ci, ceux qui avaient un emploi ont tout de même été éprouvés. La récession a accéléré une tendance préexistante au Canada liée aux emplois précaires. Avant la récession, plus de un emploi sur trois était considéré comme précaire ou spécial : temps partiel, temporaire ou à contrat, assorti d'un salaire bas et de peu d'avantages sociaux, voire aucuns. Il ne fait aucun doute que la proportion a augmenté depuis le début de la récession. Durant la récession, les emplois à temps plein se sont perdus beaucoup plus rapidement que les emplois à temps partiel. D'octobre 2008 à octobre 2009, 2,2 % des emplois à temps plein (307 400 emplois) ont disparu, comparativement à 1,6 % des emplois à temps partiel (53 800)<sup>92</sup>.

Au début, presque tous les emplois créés durant la récession étaient des emplois à temps partiel. D'octobre 2008 à août 2009, le nombre d'emplois à temps plein a diminué de 486 000, alors qu'il y a eu 99 000 emplois à temps partiel de plus<sup>93</sup>. Après cela, la situation s'est rééquilibrée dans une certaine mesure : 21 000 emplois à temps partiel ont été perdus en tout et il y a eu 131 000 nouveaux emplois à temps plein de septembre 2009 à janvier 2010. Cependant, tous les emplois créés en janvier 2010 (43 000) étaient à temps partiel<sup>94</sup>.

En octobre 2009, 1 051 300 travailleurs à temps partiel travaillaient 14 heures ou moins. Le nombre de travailleurs à temps partiel travaillant de 15 à 29 heures s'élevait à 2 170 400<sup>95</sup>. Les travailleurs à temps partiel font moins d'heures que les employés à temps plein, mais, en plus, ils touchent des salaires moins élevés. En novembre 2009, le taux horaire moyen d'un employé à temps partiel s'élevait à 15,72 \$<sup>96</sup>. Pour quelqu'un qui travaille 14 heures par semaine ou moins, cela donne un maximum de 220,08 \$ par semaine (11 444,16 \$ par année), ce qui est bien inférieur au SFR pour tous les groupes démographiques et un revenu sous le seuil de la pauvreté pour tous les ménages qui ne bénéficient pas d'une autre source de revenu. Pour quelqu'un qui travaille 29 heures par semaine ou moins, cela donne un maximum de 455,88 \$ par semaine (23 705,76 \$ par année), ce qui est inférieur au SFR d'une famille de quatre personnes en zone urbaine. En novembre 2009, le salaire hebdomadaire moyen des employés à temps partiel âgés de 25 ans et plus était de 357,05 \$<sup>97</sup>. En outre, en général, les emplois à temps partiel sont assortis de peu d'avantages sociaux, voire aucuns.

*La récession a accéléré une tendance vers des emplois précaires, des emplois à temps partiel remplaçant des emplois à temps plein et des emplois temporaires remplaçant des emplois permanents.*

Le nombre d'heures de travail a chuté plus rapidement que l'emploi d'octobre 2008 à octobre 2009. Cela est le résultat combiné des pertes d'emplois, du partage du travail et de la réduction du nombre d'heures pour sauver des emplois. En août 2009, 160 000 travailleurs avaient conclu des ententes de partage du travail, ce qui leur permettait de combler une partie de la différence de leur revenu en raison d'heures réduites durant lesquelles ils pouvaient recevoir des prestations d'assurance-emploi<sup>98</sup>. Le nombre d'employés qui travaillaient 40 heures par semaine a diminué de 4,6 %, tandis que le nombre d'employés travaillant plus de 40 heures par semaine a reculé de 4,5 %. À l'opposé, le nombre d'employés travaillant de 30 à 34 heures a augmenté de 8,2 %<sup>99</sup>.

La récession a aussi fait augmenter la proportion de travailleurs dans d'autres catégories d'emplois instables. Le nombre d'employés permanents a diminué de 3,8 % d'octobre 2008 à octobre 2009. Par

contre, le nombre d'employés temporaires a augmenté durant la même période de 0,7 %. Le nombre de Canadiens qui étaient travailleurs autonomes a augmenté de façon importante durant la récession, de 3,9 % d'octobre 2008 à octobre 2009. La croissance du nombre de travailleurs autonomes s'est surtout produite durant les sept premiers mois de la récession, ce qui a poussé l'économiste Erin Weir à se demander si la croissance a eu lieu par choix ou par nécessité en raison du manque de travail<sup>100</sup>.

Le nombre de travailleurs travaillant depuis un an ou moins pour leur employeur actuel a diminué de 662 700 (ou 17,8 %) d'octobre 2008 à octobre 2009. Cette diminution est due à la fois à la perte d'emplois parmi les travailleurs qui occupaient des emplois depuis peu et au faible taux d'embauche durant la récession. Le nombre de travailleurs travaillant pour le même employeur depuis un à cinq ans a augmenté de 4,2 %, tandis que le nombre de travailleurs travaillant depuis plus de cinq ans pour le même employeur est resté relativement stable<sup>101</sup>.

### **Salaire et récession**

Le nombre d'employés touchant 30 \$ l'heure ou plus a augmenté durant la récession. En outre, le nombre de travailleurs gagnant 40 \$ l'heure ou plus a crû très rapidement (12,9 %). Le nombre d'employés gagnant 10 \$ l'heure ou moins (salaire minimum ou un peu plus) a reculé de 24,8 % puisqu'ils ont essuyé d'importantes pertes d'emplois. Le nombre d'employés gagnant de 10 à 20 \$ l'heure a aussi reculé (un peu plus de 2 %)<sup>102</sup>.

Principalement en raison du recul du nombre d'emplois faiblement rémunérés, les taux horaires moyens ont augmenté durant la récession. De novembre 2008 à novembre 2009, le salaire horaire moyen a augmenté de 2,3 %, passant de 21,82 \$ à 22,32 \$. Cependant, cela rassemble un large éventail de salaires. Les salaires à temps pleins ont passés de 23,34 \$ l'heure à 23,87 \$ (2,3 %). Les salaires à temps partiel ont augmenté, passant de 15,24 \$ l'heure à 15,72 \$ l'heure (3,1 %). Les salaires liés à des postes permanents, qui s'établissaient à 22,41 \$ l'heure, sont maintenant de 22,89 \$ (2,1 %), et les salaires liés à des emplois temporaires sont passés de 17,36 \$ l'heure à 18,28 \$ (5,3 %)<sup>103</sup>.

Cependant, la diminution du nombre moyen d'heures de travail au cours de la dernière année signifie que les travailleurs ne rapportent pas nécessairement plus d'argent à la maison. Les heures de travail dans le cadre d'emplois à temps partiel sont passées de 17,1 à 16,9 heures par semaine (1,2 %) d'octobre 2008 à décembre 2009. En ce qui a trait au nombre d'heures de travail dans le cadre d'emplois à temps plein, il a reculé de 39,5 à 39,2 heures par semaine (0,8 %) durant la même période. Par conséquent, la rémunération hebdomadaire moyenne des travailleurs à temps partiel a augmenté de seulement 1,2 % durant la période, comparativement à 3 % pour les travailleurs à temps plein<sup>104</sup>. L'augmentation du revenu lié à des emplois à temps partiel est légèrement inférieure au taux d'inflation de décembre 2008 à décembre 2009, qui s'est élevé à 1,3 %<sup>105</sup>.

## Les travailleurs pauvres ont besoin d'un salaire suffisant

Rajat et Lalita vivent à Toronto avec leurs enfants, Tanak et Ayanna. Depuis que Rajat et Lalita sont arrivés au Canada, il y a six ans, ils occupent tous deux des emplois au salaire minimum. Après la naissance de leurs enfants, ils ont dû adapter leurs quarts de travail afin que l'un d'eux puisse être à la maison avec les enfants en tout temps puisqu'ils ne pouvaient pas se payer de garderie. C'est pourquoi Lalita a occupé un emploi à temps partiel.

Après l'augmentation du salaire minimum en Ontario en mars 2009, Rajat faisait 380 \$ par semaine, et Lalita, 190 \$. Leur revenu d'emploi annuel s'élevait à 29 235 \$, soit environ 5 000 \$ en dessous du SFR après impôt.

Rajat et Lalita reçoivent 524,83 \$ par mois en prestations pour enfants et crédit de TPS. Cependant, ils doivent payer de l'impôt fédéral et des cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'AE sur leur revenu d'emploi, ce qui leur retire 2 075 \$ par année. Par conséquent, leur revenu annuel s'élève à 33 458 \$, soit 1 280 \$ en dessous du SFR après impôt pour une famille de quatre personnes à Toronto.

Le loyer d'un appartement comptant deux chambres à coucher moyen à Toronto s'élève à 1 096 \$, ce qui signifie que le couple doit consacrer 39 % de son revenu mensuel à son logement, ce qui lui laisse 1 692 \$ par mois pour les autres besoins fondamentaux comme l'alimentation, les vêtements, les services publics et le transport. S'ils devaient dépenser ce que consacre le ménage canadien moyen pour l'alimentation par semaine, ils consacraient 608 \$ à l'épicerie, ce qui signifie qu'il leur resterait 1 084 \$ pour toutes les autres dépenses.

Parce qu'ils occupent des emplois au salaire minimum, Rajat et Lalita ne bénéficient pas d'une assurance-médicaments et d'une assurance dentaire au travail. Ils sont donc extrêmement vulnérables à toutes situations d'urgence ou maladies.

Partout au pays, beaucoup de Canadiens comme Rajat et Lalita vivent dans la pauvreté malgré le fait qu'ils travaillent à temps plein. Le travail n'est pas toujours assorti d'un salaire suffisant, et trop de familles doivent s'en sortir seules. Lorsqu'on travaille, il faudrait être payé suffisamment pour que les familles puissent vivre dans la dignité et faire des choix qui favorisent leur bien-être.

## Revenu

Nous savons, compte tenu du nombre de pertes d'emplois, que la récession a eu un impact important sur le revenu des Canadiens. Selon l'Institut Vanier de la famille, au milieu de l'été 2009, l'ensemble des traitements et salaires versés au Canada avait diminué de 1 % par rapport à l'année précédente. Cela est survenu après des augmentations annuelles en 2007 et en 2008. En octobre 2008, quand la récession a commencé, l'ensemble des traitements et salaires versés au Canada avait grimpé de 5 % par rapport à l'année précédente<sup>106</sup>.

Dans un même ordre d'idées, le Centre d'étude des niveaux de vie souligne un recul du revenu nominal personnel et du revenu nominal disponible durant le dernier trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2009. Le revenu tiré du traitement et des salaires a reculé de 0,7 %, ce qui est partiellement contrebalancé par l'augmentation de 1,6 % des transferts du gouvernement, pour un recul général de

seulement 0,6 % du revenu nominal personnel et du revenu disponible<sup>107</sup>. Cependant, le Centre rappelle que les diminutions du revenu nominal personnel ne sont jamais réparties équitablement, et certains ménages seront moins touchés que d'autres, qui perdront tous leurs revenus. Selon Arsenault et Sharpe, en général, l'asymétrie liée à la perte de revenu est extrêmement régressive, et les ménages à faible revenu et à revenu moyen perdent des pourcentages beaucoup plus élevés de leur revenu que les ménages qui gagnent plus<sup>108</sup>.

### Récessions et écarts de revenu

Les récessions touchent les ménages qui ont des niveaux de revenu différents de différentes façons. Durant la récession de 1981-1983, le décile inférieur a vu son revenu marchand diminuer de 60 %. Durant la récession de 1990-1993, il a diminué de 86 %. Par contre, le revenu marchand du décile le plus élevé a augmenté de 2 % durant la récession de 1981-1983 et a diminué de seulement 9 % durant la récession de 1990-1993<sup>109</sup>.

**Tableau 5 : Revenus marchands durant les récessions et les reprises par décile de revenu**

|                  | Récessions     |               |                |               | Reprises       |               |                |               |
|------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
|                  | 1981-1984      |               | 1989-1993      |               | 1984-1989      |               | 1994-1998      |               |
|                  | Variation (\$) | Variation (%) |
| <b>Décile 1</b>  | -2 928         | -60           | -3 230         | -86           | 1 803          | 93            | 584            | 79            |
| <b>Décile 2</b>  | -6 443         | -30           | -8 608         | -45           | 4 147          | 28            | 1 935          | 16            |
| <b>Décile 3</b>  | -5 497         | -17           | -8 308         | -21           | 4 364          | 17            | 1 378          | 5             |
| <b>Décile 4</b>  | -4 278         | -11           | -7 565         | -16           | 4 762          | 13            | 1 695          | 5             |
| <b>Décile 5</b>  | -3 587         | -8            | -6 867         | -14           | 4 902          | 11            | 2 563          | 6             |
| <b>Décile 6</b>  | -3 114         | -6            | -5 897         | -11           | 5 435          | 11            | 3 562          | 7             |
| <b>Décile 7</b>  | -3 178         | -5            | -4 729         | -7            | 6 237          | 11            | 4 471          | 7             |
| <b>Décile 8</b>  | -3 000         | -4            | -4 669         | -6            | 7 942          | 12            | 5 236          | 7             |
| <b>Décile 9</b>  | -2 736         | -3            | -4 925         | -5            | 9 274          | 11            | 6 897          | 8             |
| <b>Décile 10</b> | 2 092          | 2             | -13 287        | -9            | 19 643         | 16            | 17 158         | 13            |

Source : Curry-Stevens, *When Economic Growth Doesn't Trickle Down*.

Le recul durant les récessions accentue l'écart de revenu au Canada, puisque les pauvres ne se remettent pas de la récession au même rythme que les ménages plus riches. Après avoir perdu 2 928 \$ (en dollars de 1997) durant la récession de 1980-1983, le décile du revenu le plus bas a vu son revenu marchand augmenter seulement de 1 803 \$ de 1984 à 1989. Durant la récession de 1990-1993, son revenu marchand a diminué de 3 230 \$, mais a par la suite augmenté de 584 \$ de 1994 à 1998. Or, le revenu marchand du décile du revenu le plus élevé a augmenté de 2 092 \$ durant la récession de 1980-1983, puis a augmenté encore de 19 643 \$ durant la période de reprise. Durant la récession de 1990-1993, le revenu marchand a diminué de 13 287 \$, puis a repris 17 158 \$ entre 1994 et 1998. Les pauvres perdent beaucoup plus de leur revenu durant une récession, et ne reprennent pas en temps de croissance économique<sup>110</sup>.

*Les récessions accentuent l'écart de revenu entre les riches et les pauvres.*

Par conséquent, on a de bonnes raisons de craindre que la récession de 2008-2009 poursuivra cette tendance, accentuant encore davantage l'écart de revenu entre les riches et les pauvres au Canada.

## Coût de la vie

Tout au long de la récession, la Banque du Canada a maintenu les taux d'intérêt à un niveau très bas, ce qui a suscité des peurs de voir naître l'inflation. Selon l'Indice des prix à la consommation, ça n'a pas été le cas, puisque l'inflation de base de 2009 s'est élevée à 0,3 %<sup>111</sup>. Cependant, il y a plus. Durant 2009, les prix des aliments ont augmenté beaucoup plus rapidement que le taux d'inflation de base et plus que le revenu moyen. Par conséquent, la nourriture est devenue plus dispendieuse comparativement au revenu des Canadiens.

Partout au Canada, les prix des aliments ont augmenté de 4,9 %, l'augmentation la plus élevée au cours des cinq dernières années. Dans sept provinces, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, l'augmentation a été supérieure à 5 %. Partout, l'augmentation des prix des aliments a été supérieure à l'inflation de base de la province<sup>112</sup>.

Lorsqu'on examine quatre catégories de denrées de consommation courante — la viande, les produits laitiers, les fruits et les légumes —, on voit que c'est seulement au Nouveau-Brunswick que les augmentations des prix ont été inférieures à l'inflation, et seulement pour la viande et les produits laitiers. Dans six provinces, les prix des légumes ont grimpé de plus de 10 %. Dans les dix provinces, le prix des aliments dans au moins une des catégories a augmenté de 5 % ou plus : les fruits et les légumes à Terre-Neuve-et-Labrador, les produits laitiers et les fruits et les légumes à l'Île-du-Prince-Édouard, les fruits et les légumes en Nouvelle-Écosse, les fruits et les légumes au Nouveau-Brunswick, les fruits et les légumes au Québec, les légumes en Ontario, les fruits et les légumes en Colombie-Britannique et les quatre catégories de denrées de consommation courante au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta<sup>113</sup>. L'Ontario Association of Food Banks estime que, en raison de l'augmentation des coûts de la nourriture, une famille normale de trois personnes en Ontario a dû consacrer 432,64 \$ de plus en épicerie en 2009 qu'en 2008<sup>114</sup>.

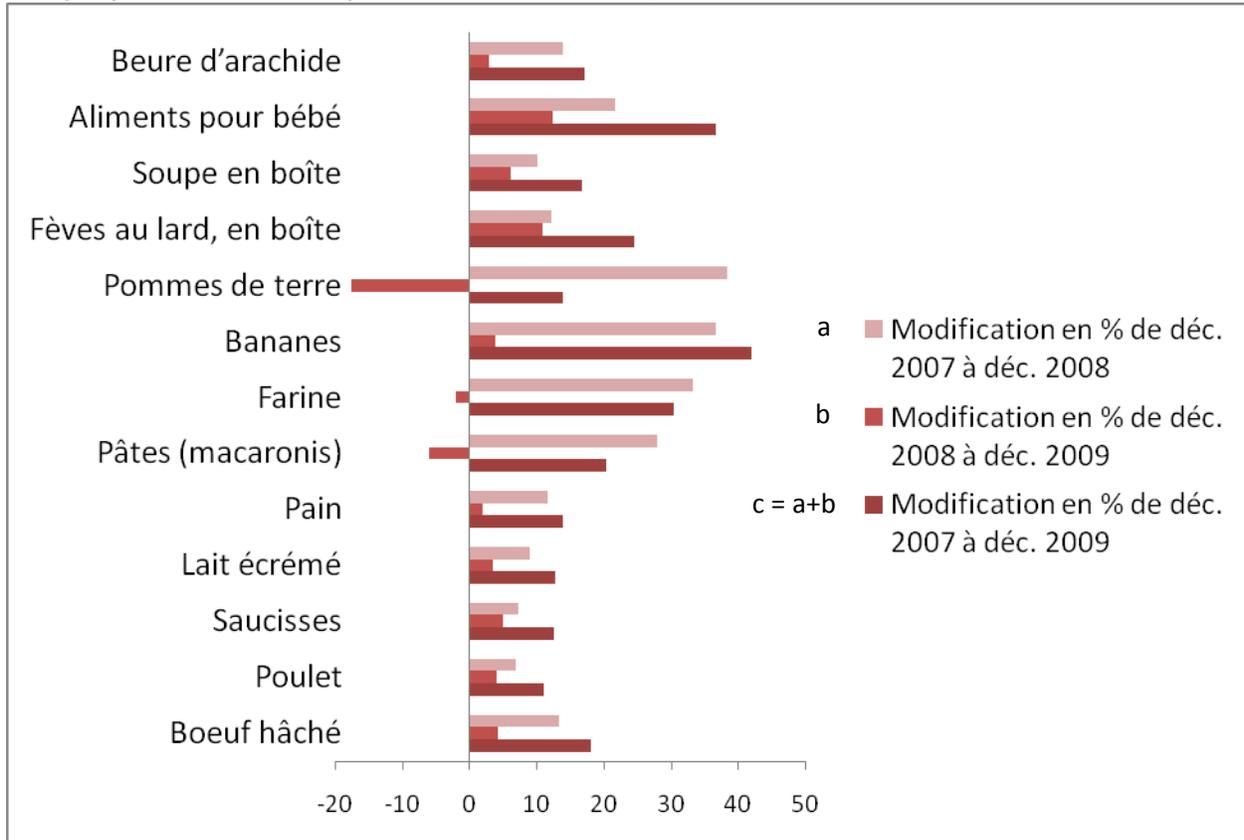
*La nourriture est devenue plus dispendieuse par rapport au revenu au cours de la dernière année.*

L'impact se fait sentir sur le coût de différents aliments. Des 13 articles pouvant être considérés comme des articles « de base » pour une personne à faible revenu, quatre ont augmenté de plus de 5 % de décembre 2008 à décembre 2009. De décembre 2007 à décembre 2009, le coût des 13 articles a augmenté de plus de 10 %, la farine, les bananes, les fèves au lard et les aliments pour bébé augmentant de plus de 20 %<sup>115</sup> (voir le Graphique 9).

Les aliments nutritifs coûtent encore plus cher pour les Canadiens. Dans un rapport d'avril, on a établi le prix d'un panier à provisions nutritif pour une famille de quatre personnes en Nouvelle-Écosse à 670 \$ par mois<sup>116</sup>. En Colombie-Britannique, le coût d'un panier à provisions nutritif pour une famille de quatre personnes s'élevait à 872 \$ par mois, alors qu'à Vancouver, le prix du panier grimpeait à 919 \$ par mois. Selon *The Cost of Eating in BC*, une famille de quatre personnes bénéficiant de l'aide sociale devrait consacrer 49 % de son revenu à son alimentation. Pour une famille de quatre personnes où il y a un soutien économique faiblement rémunéré, le panier représenterait 34 % de son revenu, et pour une

famille de quatre personnes comptant un soutien économique gagnant un salaire moyen, le panier représenterait 19 % du revenu<sup>117</sup>. À Ottawa, en Ontario, le coût d'un panier à provisions nutritif pour une famille de quatre personnes s'élevait à 735 \$ par mois, en 2009<sup>118</sup>. Cela constituerait 40 % du revenu d'une famille bénéficiant de l'aide sociale, et 32 % du revenu d'une famille où un seul parent travaille au salaire minimum<sup>119</sup>.

**Graphique 9 : Variation de prix des aliments de base, de décembre 2007 à décembre 2009**

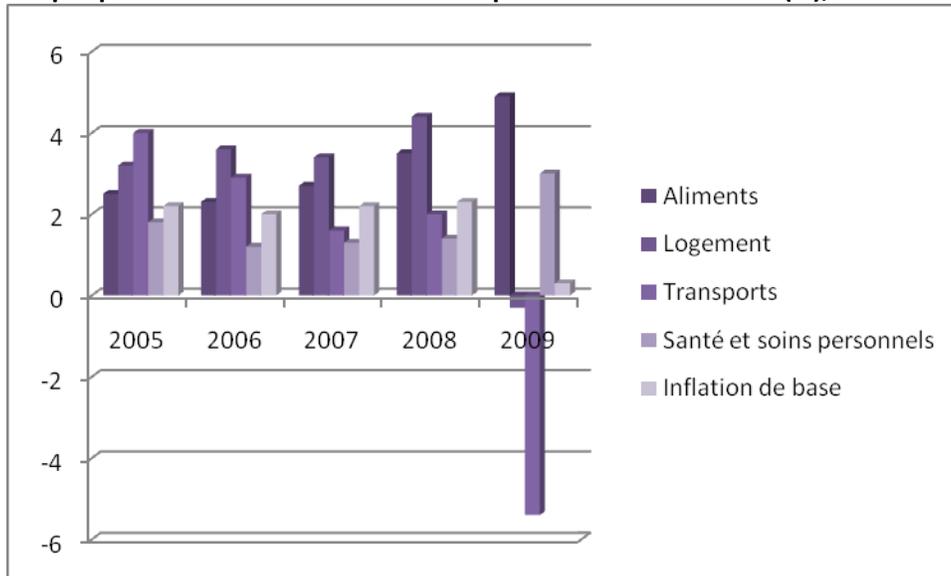


Source : Statistique Canada, *Aliments et autres produits sélectionnés, prix de détail moyen*.

La nourriture n'est pas le seul coût de la vie qui a augmenté plus rapidement que l'inflation de base. Les coûts liés aux dépenses courantes, à l'ameublement et à l'équipement du ménage, à la santé et aux soins personnels et aux loisirs, à la formation et à la lecture ont tous augmenté plus rapidement que l'inflation de base. Les coûts liés à l'habillement et aux chaussures, au transport et au logement ont tous diminué en 2009<sup>120</sup>. Comme on peut le voir dans le Graphique 10, l'année 2009 s'est révélée très inhabituelle en ce qui a trait à l'inflation.

La diminution des coûts d'habitation est attribuable à une diminution des coûts liés à l'eau, au carburant et à l'électricité, plutôt qu'à un recul des coûts des loyers (le coût des logements loués a augmenté de 1,6 %, tandis que les coûts des propriétés ont augmenté de 1 %). Cependant, il y a eu une augmentation des coûts liés à l'habitation dans quatre provinces : le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan. De ces provinces, c'est seulement en Saskatchewan qu'il y a eu une augmentation des coûts liés à l'eau, au carburant et à l'électricité. Dans les trois autres provinces, c'est une augmentation suffisante des coûts liés à l'habitation qui a pu contrebalancer la diminution des coûts de l'eau, du carburant et de l'électricité<sup>121</sup>.

**Graphique 10 : Variation de l'Indice des prix à la consommation (%), de 2005 à 2009**



Source : Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation, par province*.

## Logement

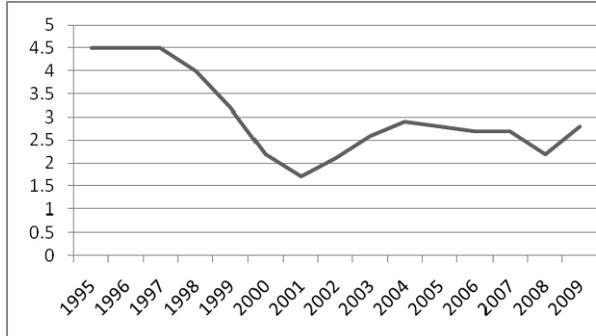
Le logement est la principale dépense des Canadiens à faible revenu. Selon le Recensement de 2006, 31,2 % des ménages canadiens étaient locataires. Cependant, cela n'est pas réparti uniformément par quintile de revenu — seulement 38,4 % des ménages du quintile de revenu inférieur sont propriétaires. Par ailleurs 57,1 % des ménages du quintile qui arrive au deuxième rang en ce qui a trait au revenu sont propriétaires<sup>122</sup>. Les coûts d'habitation médians des locataires s'élevaient, en 2006, à 8 057 \$ (en dollars de 2008)<sup>123</sup>.

Les loyers ont augmenté plus rapidement que le taux d'inflation au cours des dernières années. De 2006 à 2009, à l'échelle nationale, les loyers ont augmenté de près de 10 %<sup>124</sup>. Puisque les revenus des ménages à faible revenu sont restés relativement stables, cela a nui à l'abordabilité des logements. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un ménage doit consacrer moins de 30 % de son revenu brut au logement pour que celui-ci soit considéré comme abordable. En 2006, environ 3 millions de ménages, soit près de 25 % des ménages canadiens, consacraient 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation. Cependant, on ne fait pas de distinction entre ceux qui choisissent de consacrer plus de 30 % de leur revenu à leur habitation (une plus grosse hypothèque, par exemple) et ceux qui le font parce qu'ils n'ont pas d'autres options. Un peu plus de la moitié de ces ménages étaient locataires; 40,3 % de tous les ménages locataires au Canada consacraient 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation, et 45,3 % des ménages dirigés par une mère monoparentale consacraient 30 % ou plus de leur revenu à l'habitation<sup>125</sup>.

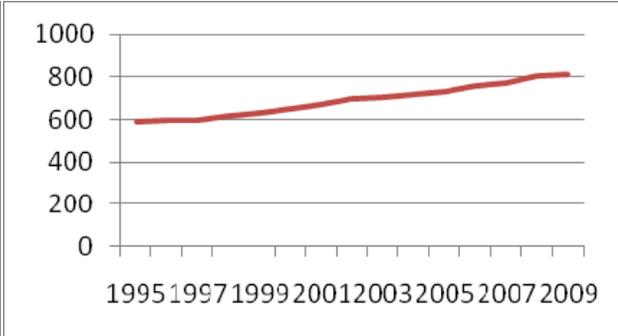
Le marché locatif du Canada est aussi devenu de plus en plus restreint au cours des dernières années, avec des taux d'inoccupation inférieurs à 3 % depuis 2000. Les locataires ont donc moins d'options, ce qui en oblige beaucoup à payer des loyers plus élevés que ce qu'ils sont en mesure de s'offrir. Cependant, même quand les taux d'inoccupation augmentent, les loyers ne descendent pas

nécessairement, parce que les taux sont encore suffisamment bas pour que les propriétaires n'aient pas à diminuer leurs prix.

**Graphique 11 : Taux d'inoccupation du marché locatif (1995-2009) (%)**



**Graphique 12 : Loyer moyen d'un appartement comptant deux chambres à coucher (1995-2009) (\$)**



\* Remarque : Les données de 1995 à 2007 sont fondées sur des moyennes annuelles. Pour ce qui est de 2008 et 2009, il s'agit du taux d'inoccupation en octobre.

Source : SCHL, Observateur du logement au Canada

Source : RHDCC, *Indicateurs de mieux-être au Canada*, et SCHL, *Rapport sur le marché locatif — Faits saillants — Canada*.

D'octobre 2008 à octobre 2009, le taux d'inoccupation moyen des appartements dans 35 grands centres urbains canadiens est passé de 2,2 % à 2,8 %. La SCHL attribue cette croissance à l'importante diminution du nombre d'emplois de jeunes, raison pour laquelle beaucoup de jeunes gens ont continué à vivre chez leurs parents, et à l'attrait de la propriété découlant des faibles taux d'intérêt hypothécaire. La construction d'immeubles locatifs et la compétition des condos y sont aussi pour quelque chose<sup>126</sup>. À l'échelle du pays, les taux d'inoccupation ont augmenté dans huit provinces (à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse). Les taux d'inoccupation étaient les plus élevés à Windsor, en Ontario (13 %), et les plus faibles, à Regina, en Saskatchewan, et au Québec (0,6 %).

*À l'échelle du pays, les loyers mensuels moyens ont augmenté beaucoup plus rapidement que l'inflation.*

À l'échelle du Canada, le loyer mensuel moyen a augmenté de 2,3 % pour des appartements comptant deux chambres à coucher dans des immeubles existants, d'octobre 2008 à octobre 2009 (la SCHL n'inclut pas les appartements construits ou nouvellement loués au cours de la dernière année dans ses calculs). En comparaison, le taux d'inflation durant cette période était de 0,1 %, selon l'Indice des prix à la consommation<sup>127</sup>. C'est à Regina que l'augmentation des loyers a été la plus élevée (une augmentation du loyer moyen de 10,2 %). Cela n'a rien d'étonnant. Regina était suivie de Saskatoon (Saskatchewan), à 8,3 %, puis de Victoria (Colombie-Britannique), à 5 %, et de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), à 4,9 %.

C'est à Vancouver que le loyer mensuel moyen d'un appartement comptant deux chambres à coucher était le plus élevé (1 169 \$). Calgary et Toronto suivaient de près, à 1 099 \$ et 1 096 \$, respectivement. C'est au Saguenay que le loyer mensuel moyen était le plus bas, à 518 \$ par mois.

Dans cinq provinces, l'augmentation du loyer moyen a été de 3 % ou plus : Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Manitoba et Saskatchewan. C'est seulement en Alberta qu'il y a eu une diminution du loyer moyen (-1,9 %). La SCHL attribue cette situation au taux d'inoccupation élevé en Alberta. Le taux est passé de 2,5 % en octobre 2008 à 5,5 % en octobre 2009<sup>128</sup>.

**Tableau 6 : Taux d'inoccupation et loyer moyen par province (octobre 2008 à octobre 2009)**

|                         | Taux d'inoccupation (%)<br>Octobre 2008 | Taux d'inoccupation (%)<br>Octobre 2009 | Loyer moyen d'un app. avec 2 chambres à coucher* (\$) Octobre 2008 | Loyer moyen d'un app. avec 2 chambres à coucher* (\$) Octobre 2009 | (%) Variation du loyer moyen d'un app. avec 2 chambres à coucher** Oct. 2007 - oct. 2008 | (%) Variation du loyer moyen d'un app. avec 2 chambres à coucher** Oct. 2008 - oct. 2009 |
|-------------------------|---|---|--|--|--|--|
| Terre-Neuve-et-Labrador | 1,1                                     | 1                                       | 596  | 634  | 3,7  | 4,8  |
| Île-du-Prince-Édouard   | 2,6                                     | 3,1                                     | 660  | 688  | 3,1  | 4,7  |
| Nouvelle-Écosse         | 3,5                                     | 3,1                                     | 795  | 838  | 2  | 2,8  |
| Nouveau-Brunswick       | 3,6                                     | 3,8                                     | 635  | 656  | 2,6  | 3  |
| Québec                  | 2,2                                     | 2,4                                     | 628  | 640  | 2,1  | 2,8  |
| Ontario                 | 2,7                                     | 3,5                                     | 948  | 955  | 1,9  | 2  |
| Manitoba                | 0,9                                     | 1,1                                     | 748  | 788  | 3,5  | 4,1  |
| Saskatchewan            | 1,2                                     | 1,9                                     | 766  | 833  | 15,7   | 8,7  |
| Alberta                 | 2,5                                     | 5,5                                     | 1 077  | 1 044  | 7,1  | -1,9   |
| Colombie-Britannique    | 1                                       | 2,8                                     | 969  | 1 001  | 5,3  | 2,8  |

\*Structures existantes et nouvelles constructions

\*\*Structures existantes seulement

Source : SCHL, *Rapport sur le marché locatif*.

La SCHL publie aussi les données sur un indicateur de l'abordabilité des logements qui compare une moyenne mobile sur trois ans du revenu médian des ménages locataires au loyer médian d'un appartement comptant deux chambres à coucher dans la collectivité où ils vivent<sup>129</sup>. Un facteur de 100 indique qu'il faut 30 % du revenu médian pour payer le loyer médian. Un nombre plus élevé que 100 indique que moins de 30 % du revenu médian est consacré au loyer, et un nombre inférieur à 100 signifie que plus de 30 % du revenu médian est nécessaire pour payer le loyer. D'octobre 2008 à octobre 2009, l'abordabilité a diminué dans 11 centres urbains du Canada, a augmenté dans huit et est restée la même dans quatre. De ces 23 centres, sept affichent un taux d'abordabilité inférieur à 100, tandis que le taux d'abordabilité est de 100 ou de 101 dans trois centres urbains. Cela signifie que, dans 10 centres, les personnes qui touchent le revenu médian consacrent environ 30 % de celui-ci ou plus pour un appartement comptant deux chambres à coucher (voir le Tableau 7 sur les indicateurs de l'abordabilité par RMR).

Ce sont les locataires à faible revenu qui ressentent le plus l'écart de l'abordabilité puisque, quand les loyers sont plus élevés, ils ont moins

*Quand les loyers sont plus élevés, les locataires à faible revenu ont moins d'argent pour s'acheter de la nourriture et subvenir à leurs autres besoins fondamentaux.*

d'argent pour s'acheter de la nourriture et subvenir à leurs autres besoins fondamentaux, comme l'alimentation, les vêtements et la garde des enfants. Près de 60 % des utilisateurs des banques d'alimentation du pays paient leur loyer au prix du marché pour se loger<sup>130</sup>. Les utilisateurs de banques d'alimentation ontariens consacrent en moyenne 65 % de leur revenu à leur habitation et aux services publics<sup>131</sup>. À Toronto, ce pourcentage monte à 76 %<sup>132</sup>. Il est donc peu étonnant que la Ontario Association of Food Banks nous apprend que 36,5 % des utilisateurs des banques d'alimentation ont payé leur loyer en retard d'un mois ou plus au moins une fois au cours de la dernière année. En outre, plus de 50 % ont payé une facture de service public en retard d'un mois ou plus au cours de la dernière année. Un utilisateur de banques d'alimentation sur quatre n'a pas été en mesure de chauffer adéquatement son domicile<sup>133</sup>.

**Tableau 7 : Indicateur de l'abordabilité des logements par RMR**

| Région métropolitaine de recensement | 2008 | 2009 | Variation (%) |
|--------------------------------------|------|------|---------------|
| Calgary                              | 106  | 118  | 10,6 %        |
| Edmonton                             | 111  | 112  | 0,9 %         |
| Halifax                              | 112  | 109  | -2,7 %        |
| Hamilton                             | 107  | 101  | -5,5 %        |
| Kitchener                            | 121  | 121  | -             |
| London                               | 123  | 126  | 2,4 %         |
| Montréal                             | 138  | 142  | 2,89 %        |
| Oshawa                               | 100  | 98   | -2 %          |
| Ottawa                               | 104  | 103  | -0,9 %        |
| Gatineau                             | 129  | 127  | -1,5 %        |
| Québec                               | 124  | 121  | -2,4 %        |
| Regina                               | 111  | 106  | -4,5 %        |
| Saguenay                             | 140  | 152  | 8,7 %         |
| Saskatoon                            | 100  | 101  | 1 %           |
| Sherbrooke                           | 143  | 151  | 5,3 %         |
| St. Catharines-Niagara               | 106  | 108  | 1,9 %         |
| Sudbury                              | 88   | 88   | -             |
| Thunder Bay                          | 94   | 87   | -7,3 %        |
| Toronto                              | 90   | 91   | 1,1 %         |
| Vancouver                            | 99   | 98   | -1 %          |
| Victoria                             | 103  | 95   | -7,5 %        |
| Windsor                              | 89   | 89   | -             |
| Winnipeg                             | 101  | 100  | -1 %          |

Source : SCHL, *Rapport sur le marché locatif — faits saillants — Canada*.

### Logement social et itinérance

Même si les données sur les logements sociaux et sans but lucratif de 2009 ne sont pas encore disponibles, dans un rapport de juin 2009, on apprend que les chefs de services de la Ontario Non-Profit Housing Association ont remarqué que les listes d'attente des logements abordables ont commencé à s'allonger après le début de la récession. Au début de 2009, 129 253 ménages étaient inscrits sur des listes d'attente municipales pour un soutien au logement. Il s'agit d'une augmentation de 5 221 ménages, ou de 4,2 %, depuis janvier 2008. Le rapport souligne que beaucoup plus de ménages en Ontario ont besoin d'un logement abordable, mais ne présentent pas de demandes parce qu'ils sont découragés par les interminables listes d'attente. Selon le Recensement de 2006, 261 225 ménages

ontariens consacraient 50 % ou plus de leur revenu à leur loyer, et étaient donc admissibles à une aide. Seulement la moitié d'entre eux ont présenté une demande. En raison de la récession, la Ontario Non-Profit Housing Association s'attend à ce que les listes d'attente continuent à s'allonger au cours des prochaines années. Actuellement, 38,6 % des ménages sur la liste sont des familles<sup>134</sup>.

Les données sur l'itinérance en 2009 ne sont pas encore accessibles. Cependant, selon le bulletin de Calgary's Vital Signs, les taux d'utilisation des refuges à Calgary sont passés de 85 % en juin 2008 à 88 % en mai 2009, malgré une augmentation de 300 places disponibles<sup>135</sup>. La Ottawa Mission mentionne que le nombre total des personnes vivant dans son refuge a diminué légèrement en 2009, comparativement à 2008, mais que plus de gens y séjournent à la nuitée parce que la durée moyenne des séjours s'allonge. En 2009, 1 627 personnes ont utilisé le refuge, comparativement à 1 667 en 2008. Cependant, le nombre de personnes par nuit est passé de 208 à 214<sup>136</sup>.

## Dettes et faillite

En raison de l'impact combiné du chômage et de la perte de revenu, des salaires stagnants et du coût de la vie accru (coût des besoins fondamentaux comme l'alimentation et l'habitation), il n'est pas surprenant que plus de Canadiens aient des problèmes d'endettement. Selon l'Institut Vanier de la famille, le ratio dette/revenu a atteint un sommet de 145 % en 2009<sup>137</sup>. La dette moyenne par ménage a grimpé à 96 100 \$ durant le troisième trimestre de 2009, une croissance de 5,7 % par rapport à 2008<sup>138</sup>. Le crédit à la consommation moyen par ménage a monté de 7,5 % durant la même période, atteignant 27 250 \$ durant le troisième trimestre de 2009. La dette hypothécaire moyenne a crû de 6 %, pour atteindre 59 920 \$ durant le troisième trimestre de 2009<sup>139</sup>.

Bien sûr, les familles à faible revenu ne sont pas responsables de toutes ces dettes ni même de la majorité de celles-ci. Cependant, les familles à faible revenu assument tout de même une part importante de la dette. Selon un sondage sur la sécurité financière de 1999, un ménage sur quatre dans les trois déciles de revenu inférieurs (tous inférieurs au SFR) devait de l'argent sur sa carte de crédit, et un ménage sur six avait d'autres dettes<sup>140</sup>. Le taux a probablement augmenté depuis en raison de l'accès facile aux cartes de crédit et l'augmentation du nombre d'établissements de prêt sur salaire au cours de la dernière décennie. En 2009, 36,2 % des utilisateurs de banques d'alimentation de l'Ontario ont contracté un prêt à intérêt élevé d'un établissement de prêt sur salaire, d'un bureau de prêteur sur gages ou d'autres personnes non accréditées comme des usuriers<sup>141</sup>.

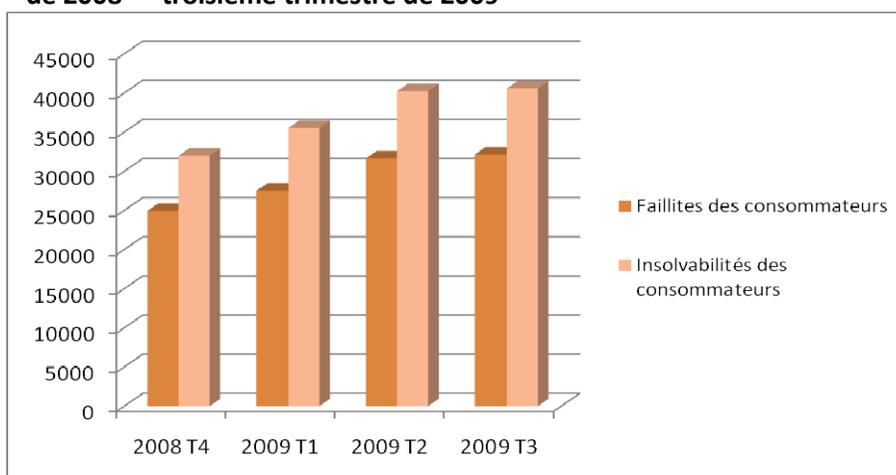
En 2009, la dette moyenne des utilisateurs de banques d'alimentation de l'Ontario s'élevait à 7 981 \$, même si le ratio dette/revenu y est beaucoup plus bas que la moyenne nationale de 50 %<sup>142</sup>. Nous savons que 77 % des utilisateurs de banques d'alimentation dans la région du Grand Toronto se sont endettés pour répondre à leurs besoins fondamentaux comme l'alimentation, le loyer ou l'habillement, tandis que 22 % d'entre eux se sont endettés pour payer des soins de santé ou des médicaments<sup>143</sup>.

*La croissance du taux d'insolvabilité des consommateurs témoigne de l'importante augmentation de l'insécurité économique. Cela révèle aussi l'impact des pertes d'emplois et l'augmentation du nombre d'emplois précaires.*

Le nombre de faillites a augmenté de façon importante durant la récession. À la fin du troisième trimestre de 2009, les faillites des consommateurs étaient en hausse de 36,4 % au Canada, comparativement à la même période l'année précédente. Le nombre de propositions de consommateurs — des modalités de paiement de rechange permettant aux consommateurs de rembourser leurs créances — a augmenté de 36,2 % au cours de la même période<sup>144</sup>. L'augmentation la plus importante s'est produite durant le deuxième trimestre, quand les faillites de consommateurs ont augmenté de 14,9 %<sup>145</sup> (voir le Tableau 12).

Les taux d'insolvabilité des consommateurs (faillites et propositions) ont augmenté de façon constante au Canada depuis les années 80. Cependant, cette croissance a ralenti et s'est stabilisée dans une certaine mesure depuis 2003. Il y a eu un recul en 2005 et en 2006. De 2007 à 2008, le taux d'insolvabilité des consommateurs a grimpé de 14 %, une augmentation d'environ 14 000 cas<sup>146</sup>. En 2009, il y avait 151 712 consommateurs insolubles au Canada, 35 923 cas de plus qu'en 2008<sup>147</sup>.

**Graphique 13 : Faillites et insolvabilité des consommateurs, troisième trimestre de 2008 — troisième trimestre de 2009**



Source : Bureau du surintendant des faillites Canada, *Statistiques sur l'insolvabilité au Canada*.

Environ 80 % des consommateurs insolubles au Canada sont des emprunteurs sans revenu et sans biens. Cela signifie qu'ils n'ont aucun bien à liquider (il y a des exemptions selon la province) et que leur revenu est inférieur aux seuils établis par le Bureau du surintendant des faillites Canada (BSFC) en matière de revenu excédentaire. Les normes du BSFC sont établies à l'aide du SFR, ce qui signifie que ces débiteurs ont un revenu égal ou inférieur au SFR<sup>148</sup>. Cependant, cela ne veut pas dire que 80 % des Canadiens qui font faillite sont à faible revenu de façon permanente. Parmi les principales causes de faillite au Canada, mentionnons les pertes d'emplois ou les pertes de revenu, les divorces et les problèmes de santé, ce qui donne à penser qu'une perte subite de revenu mène souvent à une faillite.

Malgré tout, selon un profil des débiteurs canadiens dressé en 1997, environ 40 % de ceux qui présentent des demandes de protection de la loi sur les faillites avaient des revenus inférieurs à la moitié du revenu médian dans l'année précédant la demande. Cette proportion est restée à peu près la même que dans un sondage de 1977, ce qui donne à penser que les Canadiens qui se mettent en faillite sont habituellement plus pauvres que la population en général<sup>149</sup>. Le sondage de 1997 a aussi révélé que seulement 12 % des personnes qui avaient présenté une demande de protection de la loi sur les faillites

n'avaient pas travaillé dans l'année précédente, ce qui nous porte à croire qu'un problème clé est le caractère précaire du travail<sup>150</sup>.

La croissance du nombre de faillites et de propositions de consommateurs témoigne d'une augmentation importante de l'insécurité économique au cours de la récession. Cela prouve aussi l'impact de l'escalade du nombre de pertes d'emplois et de l'augmentation du travail précaire et spécial au cours de la dernière année.

## Recours aux banques d'alimentation

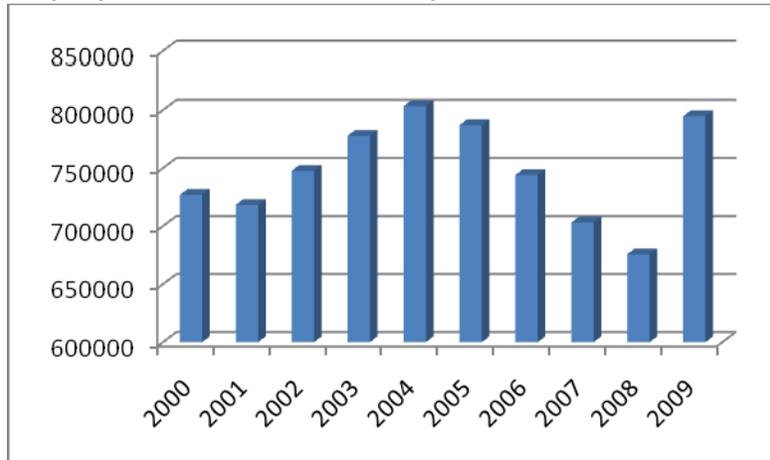
Une des répercussions les plus visibles de la récession est celle qui a touché l'utilisation des banques d'alimentation : le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation a grimpé de 18 % de 2008 à 2009, l'augmentation la plus importante jamais enregistrée. En mars 2009, 794 738 Canadiens ont utilisé une banque d'alimentation, comparativement à 675 735 personnes en mars 2008<sup>151</sup>. Le fait le plus révélateur est probablement que 9,1 % des utilisateurs se rendaient dans une banque d'alimentation pour la première fois. Le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation en 2009 s'approche du nombre record établi en 2004 de 803 335 personnes. À mesure que l'impact de la récession continuera à se faire sentir, le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation pourrait atteindre à nouveau ce sommet au cours des prochaines années.

Après la fin de la dernière récession en 1993, le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation a continué à grimper jusqu'en 2004. Selon un rapport récent du Centre canadien de politiques alternatives, cette croissance constante est causée par les importantes réformes relatives à l'accès à l'aide sociale et les réductions considérables des prestations d'aide sociale qui ont eu lieu au milieu des années 90 et au début des années 2000<sup>152</sup>. Après avoir plafonné en 2004, le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation a diminué de façon constante de 2004 à 2008. Presque tous les gains faits à ce moment-là se sont volatilisés. Puisqu'on prévoit que la situation de l'emploi s'améliorera lentement et que le chômage reculera encore plus lentement, il est probable qu'il faudra plusieurs années avant que le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation diminue vraiment.

*Puisqu'on prévoit que le chômage reculera lentement, il faudra probablement plusieurs années avant que le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation diminue de façon importante.*

Le recours aux banques d'alimentation ne reflète pas toute l'insécurité alimentaire au Canada. En effet, selon une estimation, l'insécurité alimentaire est de quatre à cinq fois plus élevée que le taux d'utilisation des banques d'alimentation. Cela signifierait que le nombre de Canadiens qui ont vécu une insécurité alimentaire en 2009 pourrait s'élever à 3,9 millions. En 2005, 22 % des personnes dans le décile de revenu le plus bas ont déclaré avoir vécu de l'insécurité alimentaire. Plus de la moitié de ceux qui recevaient de l'aide sociale ont vécu de l'insécurité alimentaire (59 %), tandis que seulement 5 % de ceux qui vivaient de leurs revenus de travail ont connu une période d'insécurité sur le plan alimentaire. Cependant, puisque le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est beaucoup moins grand, ils représentent seulement 14 % de la population qui vit de l'insécurité alimentaire, comparativement à 63 % dont la principale source de revenu est un emploi<sup>153</sup>.

**Graphique 14 : Utilisateurs de banques d'alimentation (2000-2009)**

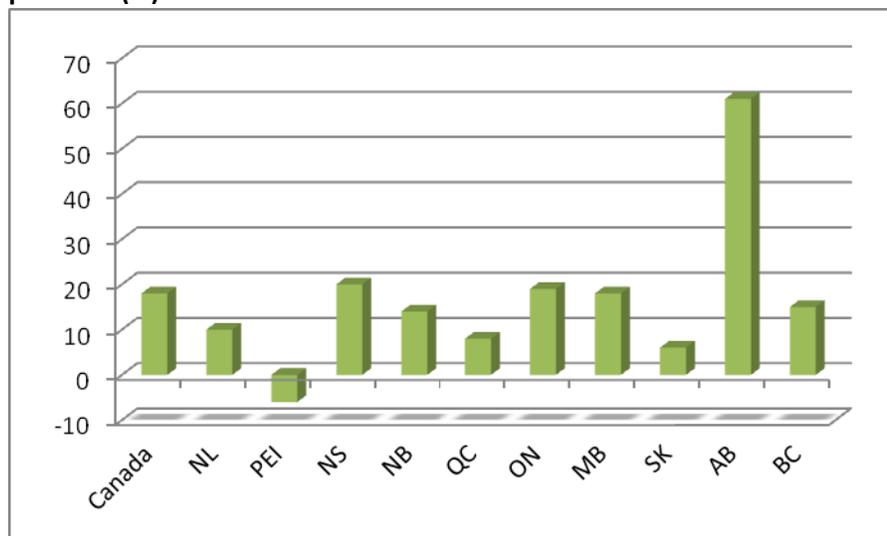


Source : Banques alimentaires Canada, *Bilan-faim 2000-2009*.

### Utilisation des banques d'alimentation par province

Dans sept provinces, l'augmentation du nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation se calcule en dizaines de pourcentage. L'Alberta arrive en tête de liste, avec une augmentation de 61 %. Suit la Nouvelle-Écosse, avec 20 %, puis l'Ontario, troisième, à 19 %. L'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique, les provinces où il s'est perdu le plus d'emplois durant la récession, sont parmi les cinq provinces qui affichent les augmentations d'année en année du nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation les plus élevées. Fait surprenant, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba, deux provinces où le taux de chômage a peu augmenté, ont tout de même vu le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation s'accroître beaucoup. C'est seulement à l'Île-du-Prince-Édouard qu'il y a eu une diminution du nombre d'utilisateurs.

**Graphique 15 : Augmentation du nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation par province (%)**



Source : Banques alimentaires Canada, *Bilan-faim 2000-2009*

Malgré le recul du nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation en mars, les banques d'alimentation de l'Île-du-Prince-Édouard ont affiché d'importantes augmentations après mars, en raison, entre autres, de l'aide offerte aux gens qui reviennent de l'Ouest canadien après avoir perdu leur emploi.

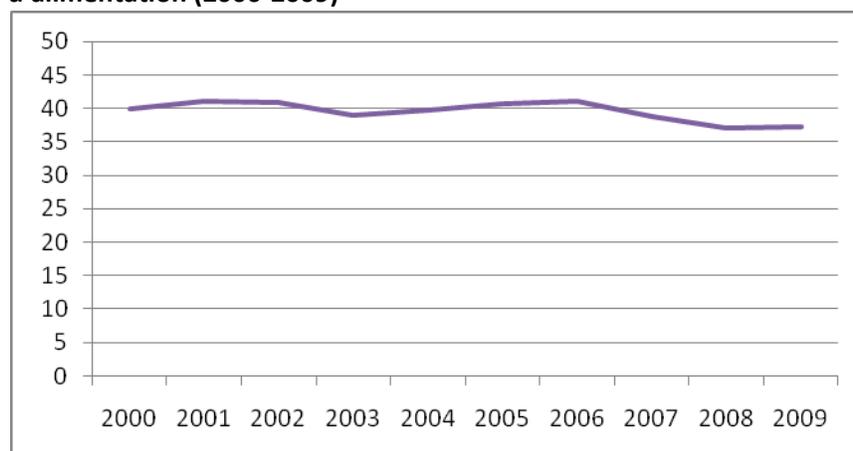
Durant la même période, au Québec, on a souligné que le besoin de nourriture a augmenté davantage que l'utilisation des banques d'alimentation parce que celles-ci ont seulement été en mesure de répondre au tiers des demandes en 2009. En Ontario, 38 % des banques d'alimentation n'avaient pas suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins de leurs clients. À l'échelle du pays, 36 % des banques d'alimentation ont dû offrir moins de nourriture à leurs clients qu'à l'habitude cette année-là en raison de la demande élevée. En outre, le nombre de banques d'alimentation qui ont vécu des pénuries en mars a presque doublé, passant de 7 % en mars 2008 à 13 % en mars 2009.

C'est en Alberta qu'il y a eu un nombre d'utilisateurs qui se sont rendus dans une banque d'alimentation pour la première fois plus élevé que la moyenne (16 % des utilisateurs étaient des clients qui se rendaient dans une banque d'alimentation pour la première fois). En Alberta, le nombre de clients recevant des prestations d'assurance-emploi a aussi augmenté, passant de 2,7 % en 2008 à 4,9 % en 2009. À l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick, là où les taux de couverture de l'AE sont les plus élevés, le nombre d'utilisateurs dont les prestations d'assurance-emploi sont la principale source de revenu était le plus élevé (19 %, 14 % et 9 %, respectivement).

#### **Profil démographique des utilisateurs des banques d'alimentation**

Une proportion importante des utilisateurs de banques d'alimentation sont des enfants (37,2 %). Cette proportion est semblable à celle des deux années précédentes, même si, en raison de l'augmentation générale du nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation, le nombre d'enfants qui ont recours aux services de ces banques a gonflé. En mars 2009, 293 677 enfants ont reçu de la nourriture d'une banque d'alimentation. Le nombre d'enfants utilisant les banques d'alimentation varie par province, de 31 % en Colombie-Britannique à 49 % au Manitoba.

**Graphique 16 : Pourcentage d'enfants parmi les utilisateurs de banques d'alimentation (2000-2009)**



Source : Banques alimentaires Canada, *Bilan-faim 2000-2009*

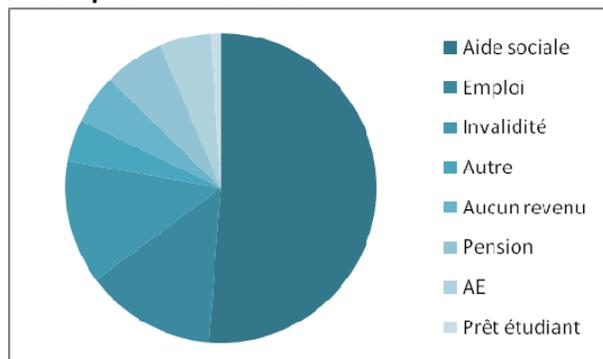
Environ la moitié des utilisateurs de banques d'alimentation sont des familles avec enfants. En 2009, 25 % des utilisateurs de banques d'alimentation étaient des familles monoparentales,

et 23,8 %, des familles comptant deux parents. Le profil des catégories de familles est resté relativement le même au cours des dernières années, même si la proportion de personnes célibataires sans attache a augmenté légèrement et la proportion de parents seuls, a diminué légèrement. Bien sûr, le nombre général de personnes dans chaque catégorie a crû de 2008 à 2009.

La proportion d'utilisateurs de banques d'alimentation dont la principale source de revenu est un emploi a diminué légèrement cette année (de 14,5 % en 2008 à 13,6 % en 2009). Cependant, le pourcentage de l'année 2008 était plus élevé que ceux des cinq années précédentes. Par conséquent, cette année représente un retour à la normale. Le nombre de travailleurs pauvres est beaucoup plus élevé en Alberta qu'ailleurs au pays, où la principale source de revenu de 27 % des utilisateurs de banques d'alimentation est un revenu d'emploi. À l'échelle nationale, la proportion d'utilisateurs des banques d'alimentation qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi est passée de 4,8 % en 2008 à 5,3 % en 2009.

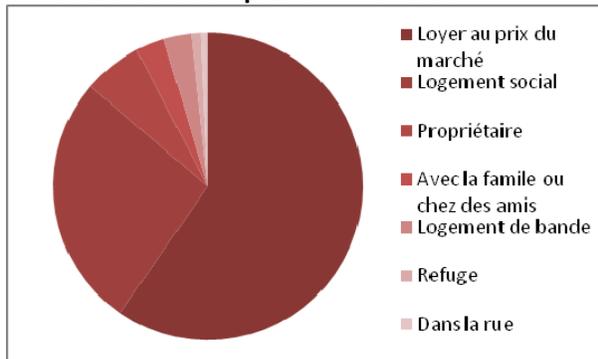
Un peu plus de la moitié des utilisateurs de banques d'alimentation (51,5 %) reçoivent de l'aide sociale. Il s'agit d'une légère hausse par rapport à 2008, quand la proportion était de 50,8 %. Une proportion plus petite (13 %) reçoit des prestations d'invalidité, et 6,3 % touchent des pensions. Un nombre restreint mais important d'utilisateurs de banques d'alimentation (5 %) n'ont aucune source de revenu principale.

**Graphique 17 : Sources de revenu des utilisateurs de banques d'alimentation**



Source : Banques alimentaires Canada, *Bilan-faim 2009*.

**Graphique 18 : Situation du logement des utilisateurs de banques d'alimentation**



Source : Banques alimentaires Canada, *Bilan-faim 2009*.

La plupart des utilisateurs de banques d'alimentation sont des locataires (86,3 %). Un peu plus du quart (26,7 %) vivent dans des logements sociaux, tandis que 59,6 % paient le prix du marché. Cette proportion a augmenté au cours des deux dernières années. En effet, en 2007, 55,4 % payaient le prix du marché et, en 2008, 57,9 % le faisaient. À l'inverse, cette année, il y a eu une diminution de la proportion d'itinérants : 1 % des utilisateurs vivaient dans des refuges, et 0,7 %, dans la rue, comparativement à 3,4 % dans des refuges et 1,6 % dans la rue, en 2008. En 2009, il y a aussi eu une augmentation de la proportion de clients vivant dans un logement de bande. En effet, le nombre d'Autochtones utilisant les banques d'alimentation a grimpé en 2009 (en 2009, 12 % des utilisateurs de banques d'alimentation étaient des Autochtones).

Même si les banques d'alimentation sont en mesure de répondre à une partie du besoin, dans 33,4 % des ménages qui utilisent les banques d'alimentation en Ontario, au moins un membre saute

régulièrement trois repas ou plus par semaine parce qu'il manque d'argent. Cela montre bien l'ampleur de l'écart de pauvreté dont sont victimes ces familles<sup>154</sup>.

## Tendances liées à la pauvreté durant la récession

La récession de 2008-2009 a appauvri les familles canadiennes, et des centaines de milliers de Canadiens ont perdu leur emploi et ont dû se démener pour joindre les deux bouts alors qu'ils recevaient des prestations d'assurance-emploi inadéquates ou qu'ils recevaient une aide sociale encore moins élevée. La récession a aussi fait augmenter le nombre de Canadiens ayant un travail précaire, assorti d'un salaire peu élevé, à temps partiel et sans avantages sociaux. Plus de Canadiens recevaient un faible revenu et, en même temps, tous les Canadiens ont dû utiliser leur revenu avec parcimonie parce que les coûts de la nourriture et des logements ont augmenté. L'augmentation du nombre de familles qui vivent une insécurité économique se reflète dans le recours accru aux banques d'alimentation et l'augmentation des niveaux de dette et du nombre de faillites.

À la lumière du lien entre la pauvreté et le chômage, notre analyse des tendances nous permet d'estimer que le taux de pauvreté a peut-être été aussi élevé que 11,7 % en 2009, à tout le moins, ce qui constitue une augmentation de plus de 900 000 Canadiens. L'expérience des récessions passées nous enseigne qu'il faudra peut-être de nombreuses années pour que le taux de chômage et le taux de pauvreté reviennent à leur niveau d'avant la récession. Cela signifie que, même si le gouvernement fédéral préfère sabrer dans ses dépenses pour éliminer le déficit, il ne doit pas perdre de vue la situation liée au chômage et ses répercussions sur les Canadiens au cours des prochaines années.

Il y a eu d'importantes pertes d'emploi au Canada durant la récession, ce qui a fait bondir le nombre de chômeurs canadiens de 435 900 d'octobre 2008 à octobre 2009. Le taux de chômage a grimpé à 8,6 % durant cette période. Cependant, si on inclut le nombre de Canadiens qui travaillent involontairement à temps partiel et le nombre de travailleurs découragés qui ont arrêté de chercher un emploi, alors le taux de chômage réel au Canada s'élevait à 12,3 % en janvier 2010. Il s'agit d'un nombre important de Canadiens qui sont confrontés à une insécurité économique en raison du chômage ou du sous-emploi.

Ceux qui étaient déjà vulnérables sur le plan économique avant la récession en ont subi plus que les autres les contrecoups. Ceux qui occupaient des emplois très peu rémunérés (10 \$ l'heure ou moins) sont ceux qui ont perdu le plus d'emplois (24,8 %). Ceux dont les niveaux de scolarité étaient les plus bas (diplôme d'études secondaires ou moins) étaient aussi les plus susceptibles de perdre leur emploi. Le niveau de perte d'emplois des nouveaux immigrants était extrêmement élevé (12,9 %). De leur côté, les Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves, dont le taux de chômage était déjà plus élevé que celui des autres Canadiens avant la récession, ils étaient aussi plus susceptibles de perdre leur emploi.

Les pertes d'emplois ne sont pas réparties également d'une province à l'autre. C'est en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique que les pertes d'emplois ont été les plus nombreuses, tandis que le

*Malgré le fait que le gouvernement fédéral préfère sabrer dans ses dépenses pour éliminer le déficit, il ne devrait pas perdre de vue la situation liée au chômage et ses répercussions sur les Canadiens au cours des prochaines années.*

Manitoba et la Saskatchewan ont été relativement épargnés. Dans les provinces de l'Atlantique, les taux de perte d'emplois ont aussi été relativement bas, tandis que, au Québec, la perte d'emplois était légèrement en dessous de la moyenne nationale.

La récession a aussi permis de constater le caractère inadéquat de l'AE. Même si le taux de couverture de l'AE a augmenté, seulement un peu plus de la moitié des Canadiens étaient admissibles au bénéfice des prestations d'AE. En octobre 2009, 777 400 chômeurs canadiens *n'étaient pas admissibles au bénéfice* des prestations d'AE.

En outre, ceux qui étaient admissibles à l'AE ont reçu de maigres prestations, le montant des prestations hebdomadaires moyen représentant un revenu qui se situe sous le seuil de la pauvreté pour les ménages qui ne comptaient pas sur une autre source de revenu. Même les prestations hebdomadaires maximales représentent un revenu sous le seuil de la pauvreté pour certaines familles.

Il se peut que près de 500 000 Canadiens aient épuisé les prestations auxquelles ils avaient droit au cours des derniers mois, parce que la durée moyenne des périodes de chômage a augmenté durant la récession. Les travailleurs qui ont reçu toutes les prestations auxquelles ils avaient droit ou qui n'étaient pas admissibles au bénéfice des prestations du tout ont dû se tourner vers l'aide sociale ou utiliser leurs économies ou le crédit.

Le nombre de cas d'aide sociale a augmenté au pays. Puisque les taux d'aide sociale sont inférieurs au SFR, à l'exception des prestations versées aux mères monoparentales à Terre-Neuve-et-Labrador, cela représente une augmentation directe du nombre de Canadiens vivant dans la pauvreté. Cependant, il ne s'agit pas d'une augmentation directe, puisque certains bénéficiaires avaient déjà probablement un emploi précaire ou vivaient dans la pauvreté avant de se tourner vers l'aide sociale.

C'est en Alberta qu'il y a eu l'augmentation la plus marquée du nombre de cas d'aide sociale (42,7 %). L'Alberta est suivie de l'Ontario, à 23,3 %, et de la Colombie-Britannique, à 20,3 %. Les taux d'augmentation dans les provinces de l'Atlantique étaient très faibles, tandis que le taux d'augmentation du Québec était relativement faible, à 2,7 %. Les hausses au Manitoba et en Saskatchewan étaient relativement considérables en raison de la situation relativement stable dans le secteur de l'emploi, à 9,3 % et 8,4 %, respectivement.

*Même si les prestations sont peu élevées, l'assurance-emploi est préférable à l'aide sociale puisque le régime est moins stigmatisé et moins contrôlant que l'aide sociale pour les gens qui en bénéficient.*

Le rythme de l'augmentation dans les provinces coïncide avec les taux de couverture de l'AE. En effet, c'est dans les provinces où la couverture de l'AE est la moins grande qu'il y a eu les plus importantes hausses du nombre de cas d'aide sociale. Cela donne à penser que, quand l'assurance-emploi est accessible, elle permet à des gens de ne pas avoir à se tourner vers l'aide sociale. Même si les prestations sont peu élevées, l'assurance-emploi est préférable à l'aide sociale puisque le régime est moins stigmatisé et moins contrôlant que l'aide sociale pour les gens qui en bénéficient. Cela révèle aussi, encore une fois, que l'assurance-emploi ne permet pas de gérer adéquatement la situation de chômage au pays.

Les effets de la récession sur le nombre de cas d'aide sociale ne se sont pas encore tous fait sentir : dans huit provinces, ce nombre a atteint son apogée en décembre 2009. De ces provinces, sept ont déjà

déclaré des augmentations en janvier 2010. Il faudra probablement de nombreuses années avant que le nombre de cas redescende au niveau précédant la récession.

Ceux qui ont été en mesure de conserver leur emploi durant la récession n'ont pas été épargnés, puisque la structure d'emploi a changé. La proportion de travail spécial ou précaire a augmenté, et au sein de l'économie, il s'est perdu plus d'emplois à temps plein que d'emplois à temps partiel. En outre, bon nombre d'emplois à temps plein ont été remplacés par des emplois à temps partiel une fois que la situation liée à l'emploi a commencé à se rétablir. Le nombre d'emplois permanents a aussi diminué, et le nombre d'emplois temporaires a augmenté. En outre, le nombre de travailleurs autonomes a grimpé de 3,9 %. Ce type de travail précaire est moins rémunéré, offre peu d'avantages sociaux, voire aucuns, et est très instable.

Les taux horaires moyens ont augmenté partout au pays durant la récession. Cependant, en raison de la réduction du nombre d'heures de travail, les travailleurs n'avaient pas nécessairement plus d'argent en poche. L'augmentation de la rémunération des travailleurs à temps partiel était inférieure à l'inflation.

L'expérience canadienne antérieure en fait de récessions révèle que ces dernières exacerbent l'écart de revenu entre les riches et les pauvres, puisque les pauvres perdent une partie relativement plus élevée de leur revenu durant la récession et ne s'en remettent pas au même rythme que les riches entre les récessions. Par conséquent, on a de bonnes raisons d'être préoccupé par le fait que la présente récession aura accentué l'écart de revenu au Canada.

Le coût de la vie des Canadiens à faible revenu a augmenté durant la récession, puisque les prix des aliments ont augmenté beaucoup plus que le taux d'inflation de base et que le taux moyen des augmentations salariales. Par conséquent, la nourriture est devenue relativement plus dispendieuse pour les Canadiens par rapport à leur revenu. Des 13 denrées alimentaires associées au panier de consommation d'un ménage à faible revenu, le prix de quatre articles a augmenté de plus de 5 % de décembre 2008 à décembre 2009. Le prix des 13 articles a augmenté de plus de 10 % de décembre 2007 à décembre 2009, et celui de quatre articles a, en fait, augmenté de plus de 20 %.

Les coûts d'habitation ont aussi augmenté. En effet, le loyer moyen des appartements a augmenté plus rapidement que l'inflation. Dans cinq provinces, l'augmentation du loyer moyen était de 3 % ou plus. C'est seulement en Alberta qu'il y a eu une diminution du loyer moyen. L'abordabilité a reculé dans 11 des 23 principaux centres urbains en 2009. Dans huit centres, elle s'est améliorée, et dans quatre centres, elle est restée la même. Sept villes affichent un taux d'abordabilité inférieur à 100, ce qui signifie que le loyer médian représente plus de 30 % du revenu médian des locataires.

Les conséquences de l'insécurité économique se reflètent dans l'augmentation de l'endettement, la croissance du nombre de faillites et l'explosion du recours aux banques d'alimentation. La dette moyenne des ménages a augmenté de 5,7 % par rapport à 2008, et le ratio dette/revenu est passé à 145 %. La dette moyenne des Canadiens à faible revenu est peut-être inférieure à la moyenne, mais, ces Canadiens sont tout de même très endettés. L'endettement moyen des utilisateurs des banques d'alimentation ontariennes en 2009 s'élevait à 7 981 \$, et la plupart des ménages s'endettaient afin de répondre à des besoins fondamentaux. En outre, les faillites de consommateurs ont augmenté de 36,4 % au Canada de septembre 2008 à septembre 2009.

L'augmentation du recours aux banques d'alimentation est la plus importante jamais enregistrée (18 %). En tout, 794 738 Canadiens se sont rendus dans une banque alimentaire en mars 2009. L'année qui

vient de passer a effacé tous les gains des cinq années précédentes. En effet, l'utilisation des banques d'alimentation actuelle se rapproche de la pointe de 2004. Puisque les diminutions s'étaient produites durant une période de forte croissance économique et qu'on prévoit que les taux de chômage diminueront extrêmement lentement en 2010, il est probable qu'il faudra encore plus de temps pour voir le nombre d'utilisateurs des banques d'alimentation revenir à son niveau d'avant la récession.

Dans sept provinces, le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation en 2009 a affiché une augmentation à deux chiffres. Seule l'Île-du-Prince-Édouard affichait une diminution, mais la province a aussi déclaré une augmentation importante après mars 2009.

*Il est possible qu'il y ait jusqu'à 3,9 millions de Canadiens qui vivent une insécurité alimentaire.*

Le besoin de nourriture est encore plus grand que l'utilisation des banques d'alimentation. Au Québec, on a déclaré avoir seulement été en mesure de répondre au tiers des demandes en 2009, alors que beaucoup d'autres banques d'alimentation ont déclaré qu'elles avaient eu de la difficulté à répondre à la demande ou qu'elles avaient dû donner moins de nourriture par client afin de répondre à la demande. Selon des estimations, les utilisateurs de banques d'alimentation représentent environ le cinquième de la population canadienne qui vit de l'insécurité sur le plan de l'alimentation. Si c'est le cas, le nombre de Canadiens vivant une insécurité alimentaire pourrait atteindre 3,9 millions.

### **Pauvreté infantile**

L'impact de la récession sur les familles canadiennes a aussi touché les enfants. Les familles avec de jeunes enfants ont essuyé d'importantes pertes d'emplois, et le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide sociale a augmenté dans beaucoup de provinces. Plus de 40 000 enfants de plus ont eu recours à des banques d'alimentation en 2009 qu'en 2008.

Le taux de pauvreté infantile a toujours été plus élevé que le taux de pauvreté générale au cours des 30 dernières années, mais l'écart entre les deux a varié. Au cours des 10 dernières années, il n'y a pas eu de liens constants entre le taux de pauvreté infantile et le taux de pauvreté (voir l'Annexe A). Cependant, à la lumière de l'écart entre les taux de pauvreté et de pauvreté infantile en 2007 (9,2 % comparativement à 9,5 %), on peut sans trop se tromper estimer le taux de pauvreté infantile en 2009 à au moins 12 %, si le taux de pauvreté générale a, quant à lui, grimpé à 11,7 %. Cela représenterait une augmentation de plus de 160 000 enfants, comparativement à 2007.

Cette projection est appuyée par d'importantes pertes d'emplois parmi les familles avec de jeunes enfants. En effet, 2,4 % des pères et 2,5 % des mères dans des familles comptant deux parents avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans ont perdu leur emploi durant la récession, pour un total de 122 800 emplois perdus. Une proportion encore plus élevée de mères monoparentales élevant un enfant âgé de moins de 18 ans (6,8 %) a perdu son emploi, pour une perte totale de 30 800 emplois. Par conséquent, plus de 150 000 familles canadiennes cherchaient un nouvel emploi, recevaient des prestations d'AE ou ont dû se tourner vers l'aide sociale. Nous savons aussi que seulement la moitié des chômeurs ont reçu des prestations d'AE et qu'encore moins de femmes que d'hommes y étaient admissibles, ce qui donne à penser que beaucoup de mères monoparentales n'étaient pas admissibles à l'AE.

Parmi les provinces pour lesquelles il y avait des données, le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide sociale a augmenté partout, tandis que le nombre de familles recevant une aide sociale a augmenté dans toutes les provinces à une exception près. L'exception est le Nouveau-Brunswick. En effet, le nombre de familles bénéficiant de l'aide sociale a diminué de 2,1 %. Cependant, le nombre d'enfants bénéficiaires au Nouveau-Brunswick s'est accru de 6 % (sept enfants). Au Québec, il y a eu une hausse très légère du nombre de familles (0,4 %) et du nombre d'enfants (0,9 %). En Ontario, l'accroissement était plus important, le nombre de familles monoparentales bénéficiaires d'Ontario au travail ayant augmenté de 8,7 %. Le nombre de personnes à charge dans des familles comptant deux parents a augmenté de 29,9 %, même si la statistique ne fait pas de distinction entre les enfants et les personnes à charge adultes. C'est en Colombie-Britannique que les hausses ont été les plus grandes : il y a eu une augmentation de 60,1 % du nombre de familles comptant deux parents, une augmentation de 18,5 % du nombre de familles monoparentales et une augmentation de 25,2 % du nombre d'enfants.

Les données des banques d'alimentation révèlent aussi une augmentation du nombre d'enfants dans les familles qui vivent une insécurité économique. Le nombre d'enfants bénéficiant des services de banques d'alimentation, qui était d'environ 250 970 en 2008, a été porté à 293 677 en mars 2009, une augmentation de 17 %. La moitié de tous les utilisateurs de banques d'alimentation au Canada sont des familles avec enfants.

À la lumière des pertes d'emplois, de l'augmentation des cas d'aide sociale et du recours accru aux banques d'alimentation, il semble raisonnable d'évaluer qu'il y a eu une augmentation de 160 000 enfants vivant dans la pauvreté durant la récession.

### 3. Tendances liées à la pauvreté dans cinq villes

Les répercussions de la récession ne se sont pas fait sentir de façon égale dans les provinces du pays. Par conséquent, la récession ne s'est pas fait sentir de la même façon dans les villes canadiennes. Dans la présente section, nous examinons les répercussions de la récession sur la pauvreté dans cinq villes canadiennes : Montréal, Toronto, Hamilton, Winnipeg et Vancouver. Il s'agit de villes dans lesquelles Vision mondiale offre des programmes de lutte à la pauvreté infantile. Ces villes sont aussi assez représentatives de l'impact de la récession sur les villes canadiennes, puisqu'elles incluent les trois plus grandes villes du pays, une ville dans le secteur industriel ontarien et une grande ville dans une des plus petites provinces.

Les villes reflètent l'expérience vécue dans la province, et c'est Vancouver, Toronto et Hamilton qui ont été le plus touchées, tandis que Winnipeg et Montréal ont été relativement épargnées. Cependant, l'insécurité économique s'est accentuée dans les cinq villes, et le taux de pauvreté a probablement augmenté aussi partout. Le taux de pauvreté était le plus élevé à Montréal et à Vancouver avant la récession, mais c'est probablement à Vancouver, à Hamilton et à Toronto qu'il a le plus augmenté durant la récession.

#### Montréal

C'est à Montréal que l'économie était la plus faible avant la récession. Le taux de chômage y était le plus élevé, comme l'était aussi le taux de pauvreté. La ville arrivait au deuxième rang en ce qui a trait au taux de pauvreté infantile. Même si c'est probablement à Montréal que l'impact de la récession s'est fait le moins sentir parmi les cinq villes étudiées, l'économie de Montréal s'est retrouvée en moins bonne santé encore après la récession.

L'augmentation du chômage à Montréal était semblable à la moyenne nationale. Le taux est passé de 7,4 % en octobre 2008 à 9 % en décembre 2009<sup>155</sup>. D'octobre 2008 à octobre 2009, il y a eu une augmentation de 48,2 % du nombre de prestataires d'AE à Montréal, le nombre de prestataires passant de 40 250 à 59 660<sup>156</sup>. Cependant, le ratio des prestataires/chômeurs est resté très bas. En août 2009, ce ratio s'élevait à 36,9 %<sup>157</sup>.

*Même si c'est à Montréal que l'impact de la récession s'est fait le moins sentir, son économie était la plus faible avant le début de la récession.*

Le nombre de chômeurs est passé de 95 400 en janvier 2009 à 113 100 en décembre 2009. C'est en juillet que le plafond a été atteint (126 100). Le nombre de travailleurs est passé de 944 800 en janvier 2009 à 916 400 en décembre 2009, une diminution de 3 %. Le nombre d'employés à temps plein a chuté de 7 600, et le nombre d'employés à temps partiel, de 20 700. Durant la première moitié de 2009, le nombre d'employés à temps plein a diminué beaucoup. Toutefois, par la suite, il a augmenté. En ce qui a trait aux employés à temps partiel, leur nombre est resté relativement le même durant la première moitié de l'année avant de reculer durant le deuxième semestre<sup>158</sup>.

Fait surprenant, malgré le faible taux de couverture de l'AE, le nombre de cas d'aide sociale du Grand Montréal<sup>iv</sup> a augmenté à un rythme moins élevé que la moyenne provinciale. D'octobre 2008 à décembre 2009, il y a eu 2 343 cas de plus (2,1 %) d'Aide financière de dernier recours, ce qui a fait passer le nombre total de cas à 111 712. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 1,8 % durant cette période, pour atteindre 175 701. Cependant, le nombre d'enfants a diminué de 7 pour s'établir à 49 306<sup>159</sup>.

Si l'on se fie aux chiffres du mois d'août de chaque année, on peut voir que le nombre de cas d'aide sociale en 2009 a augmenté de 2,3 % par rapport à 2008. Cependant, le nombre de cas de 2008 était en recul par rapport à l'année précédente, et, par conséquent, l'augmentation de 2007 à 2009 est relativement petite (1,9 %)<sup>160</sup>.

Le taux d'inoccupation de Montréal est resté relativement stable. Il est passé de 2,4 % en octobre 2008 à 2,5 % en octobre 2009<sup>161</sup>. Le loyer moyen, tous types d'appartements confondus, a grimpé de 2,7 %<sup>162</sup>, ce qui est beaucoup plus élevé que l'inflation, qui s'élevait à 0,8 % en 2009<sup>163</sup>. L'indicateur d'abordabilité de Montréal a grimpé légèrement, de 138 à 142<sup>164</sup>. Sur le plan de la location, Montréal est l'une des villes les plus abordables du Canada.

L'insolvabilité des consommateurs a bondi de 25,9 % à Montréal entre la fin du troisième trimestre de 2008 et la fin du troisième trimestre de 2009. Durant cette période, les faillites ont augmenté de 27,6 %. Il s'agit d'un pourcentage beaucoup plus bas que la moyenne nationale mais, l'augmentation est tout de même beaucoup plus importante qu'entre 2007 et 2008, alors que le pourcentage d'insolvabilité des consommateurs avait grimpé de 15,4 %, et le nombre de faillites, de 13,2 %<sup>165</sup>.

Le recours aux banques d'alimentation a beaucoup augmenté à Montréal. En effet, le nombre de ménages bénéficiant des services de banques d'alimentation de Montréal a crû de 16,9 % de mars 2008 à mars 2009. Le nombre de personnes ayant reçu de la nourriture en mars 2009 a atteint 52 569. En tout, les banques d'alimentation ont reçu 672 977 visites en mars 2009, et, pour 41,5 % des clients, il s'agissait d'une première visite, pour 21,8 %, d'une deuxième, pour 15,9 %, d'une troisième visite et pour 20,8 %, d'une quatrième visite ou plus. Le nombre de personnes qui en étaient à une quatrième visite ou plus a augmenté de 21,7 %, comparativement à mars 2008<sup>166</sup>.

Les enfants représentaient 34,3 % des bénéficiaires, et 16 459 enfants ont reçu une aide directe, une augmentation de 56 % comparativement à 2008. Aussi, 1 470 autres enfants ont reçu une aide d'organisations de soutien. En outre, 108 185 repas ont été servis à des enfants âgés de moins de 12 ans, et 77 994 repas ont été servis à des jeunes de 13 à 17 ans.

Les familles comptant deux parents représentaient 22,5 % des clients des banques d'alimentation, ce qui signifie qu'il y a près de 200 familles comptant deux parents de moins qui ont eu recours à une banque d'alimentation en 2009 qu'en 2008. Les familles monoparentales représentaient 27,2 % des clients des banques d'alimentation, une augmentation de 1 400 familles comparativement à 2008.

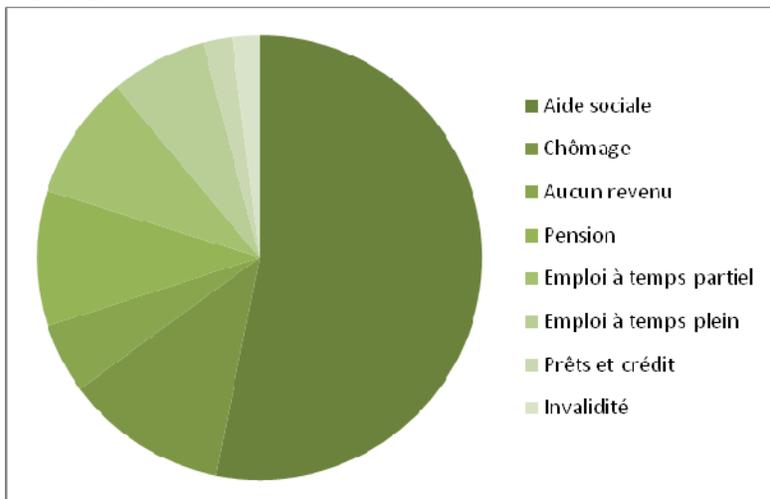
Plus de la moitié des utilisateurs de banques d'alimentation recevait une aide sociale. En effet, 51 % des clients, ou 18 345 personnes, ont déclaré qu'ils tiraient leur revenu de l'aide sociale. Il s'agit d'une augmentation de 2 099 personnes (12,9 %) comparativement à mars 2008. Le nombre de chômeurs a augmenté de 80 % (3 775 personnes), ce qui signifie qu'ils représentaient 11,3 % des utilisateurs de

---

<sup>iv</sup> La ville de Montréal et ses banlieues.

banques d'alimentation. Le pourcentage de personnes qui tiraient un certain revenu d'un emploi a atteint 15,4 % des utilisateurs de banques d'alimentation, comparativement à 10 % en mars 2008. Un peu moins de la moitié des utilisateurs de banques d'alimentation qui avaient un emploi travaillaient à temps plein (2 235 clients avaient un emploi à temps plein). En outre, 2 903 clients occupaient un emploi à temps partiel. De plus, 9,5 % des utilisateurs de banques d'alimentation touchaient une pension, et 1,9 %, une pension d'invalidité. En mars 2009, le nombre de clients qui dépendaient de prêts ou du crédit est passé de 810 à 667, soit 2 % des utilisateurs de banques d'alimentation. Les gens déclarant d'autres sources de revenu étaient moins nombreux. Il y en avait 1 635, soit 44,1 %.

**Graphique 19 : Sources de revenu des utilisateurs des banques d'alimentation de Montréal**



Source : Moisson Montréal, *Bilan-Faim 2009*.

Parmi les cinq villes examinées dans le cadre du présent rapport, Montréal semble être celle qui a été la moins frappée par la récession. Cependant, puisque l'économie de Montréal était l'une des plus faibles avant la récession, surtout en raison du haut taux de chômage, la ville est tout de même mal en point après la récession. Le taux de chômage à Montréal est le plus élevé des cinq villes (9 %). C'est aussi Montréal qui affichait le taux de pauvreté le plus élevé avant la récession (14,3 % en 2007, selon le SFR après impôt). En ce qui a trait au taux de pauvreté infantile, Montréal arrivait au deuxième rang des villes où ce taux est le plus élevé (13,8 %) <sup>v 167</sup>.

L'augmentation du chômage, qui reflète la moyenne nationale, donne à penser que le taux de pauvreté à Montréal a probablement augmenté depuis 2007. Cependant, la hausse du nombre de cas d'aide sociale est relativement faible, la plus faible des cinq villes, et est inférieure à la moyenne provinciale. Il est donc possible que le taux de pauvreté ait seulement augmenté légèrement. Le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide sociale a quant à lui reculé en 2009, ce qui indique peut-être que le taux de pauvreté infantile n'a pas augmenté. Toutefois, l'augmentation à deux chiffres du recours aux banques d'alimentation révèle que beaucoup de familles de Montréal vivent encore de l'insécurité sur le plan économique à Montréal.

<sup>v</sup> Statistique Canada recommande de la prudence au sujet de cette donnée.

## Toronto

Toronto, comme c'est le cas dans l'ensemble de l'Ontario, a été durement touchée par la récession. Comme à Montréal, le taux de chômage à Toronto était élevé avant le début de la récession, même si, en ce qui a trait aux taux de pauvreté et de pauvreté infantile, Toronto arrivait en milieu de peloton parmi les cinq villes. Par conséquent, la situation économique initiale de Toronto n'était pas forte, et c'est dans cette ville que les taux de couverture de l'AE étaient les plus bas.

Dans la ville de Toronto, le chômage est passé de 7,5 % en octobre 2008 à 8,9 % en décembre 2009, avec une pointe de 12,6 % en juillet. Dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto, qui inclut bon nombre de municipalités de la région du Grand Toronto (RGT), le taux de chômage est passé de 6,3 % en octobre 2008 à 8,4 % en décembre 2009, avec une pointe de 11,28 % en juillet<sup>168</sup>.

En octobre 2009, le nombre de Torontois qui recevaient des prestations d'assurance-emploi avait augmenté de 77,6 % par rapport à octobre 2008, avec 82 410 prestataires réguliers<sup>169</sup>. Comme dans beaucoup d'autres centres urbains du Canada, le ratio prestataires/chômeurs est très faible à Toronto. Avant l'établissement des normes d'admissibilité variables, en 1996, près de la moitié des chômeurs de Toronto touchaient des prestations d'AE. Avant la récession, ce nombre avait chuté à 23 %. Durant la récession, le taux a augmenté légèrement, pour atteindre 31,9 % en août 2009<sup>170</sup>.

Le nombre de chômeurs dans la ville de Toronto, qui était de 108 410 en octobre 2008, s'est établi à 130 000 en décembre 2009, avec une pointe de 167 900 chômeurs en juin. Le nombre d'emplois dans la ville a reculé de 1 344 840, en octobre 2008, à 1 329 160, en décembre 2009, une perte de 15 680 emplois. Le nombre d'emplois à temps partiel est passé de 231 950 à 229 790 durant la même période, tandis que le nombre d'emplois à temps plein est passé de 1 112 890 à 1 099 370.

Durant la récession, le nombre de chômeurs dans la RMR de Toronto est passé de 198 450 à 266 530 (en décembre 2009). Dans la RMR de Toronto, il s'est perdu 22 510 emplois d'octobre 2008 à décembre 2009 (de 2 936 290 à 2 913 780). Le nombre d'emplois à temps partiel a aussi diminué (de 491 100 à 489 900), tandis que le nombre d'emplois à temps plein est passé de 2 445 200 à 2 423 870.

À Toronto, le nombre de cas d'Ontario au travail a bondi de 19 % durant la récession. En octobre 2008, il y avait 76 876 cas d'Ontario au travail dans la ville de Toronto. En décembre 2009, il y en avait 91 544, une augmentation de 14 668 cas. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 17 % durant la même période, pour s'établir à 156 581. Le mois-plafond en 2009 a été septembre, alors qu'il y avait 94 466 cas. Le nombre de cas à Toronto en septembre était le plus élevé depuis octobre 1996.

La récession a eu un impact négatif sur les salaires à Toronto. En effet, le salaire horaire moyen est passé de 23,04 \$ en octobre 2008 à 22,79 \$ en décembre 2009. En outre, le taux horaire médian est passé de 19,83 \$ en octobre 2008 à 19,28 \$ en décembre 2009. La RMR de Toronto s'en est beaucoup mieux

*C'est à Toronto que la couverture de l'AE est la plus limitée parmi les cinq villes et c'est aussi là où il y a eu la plus grande augmentation de cas d'aide sociale.*

tirée, et le taux horaire a même légèrement augmenté (de 23,15 \$ l'heure en octobre 2008 à 23,30 \$ l'heure en décembre 2009). Le salaire médian est resté le même à 20 \$ l'heure.

Le nombre de consommateurs insolvable à Toronto a augmenté de 38,3 % entre la fin du troisième trimestre de 2008 et la fin du troisième trimestre de 2009. Le nombre de faillites de consommateurs a augmenté de 34,5 % durant la même période. Par conséquent, à Toronto, le nombre de consommateurs insolvable est semblable à la moyenne nationale<sup>171</sup>.

Le taux d'inoccupation des appartements loués dans la RGT est passé de 2,1 % en octobre 2008 à 3,1 % en octobre 2009. Malgré l'augmentation importante du taux d'inoccupation, le loyer moyen s'est accru de 2,1 % durant cette période<sup>172</sup>. L'inflation à Toronto, en 2009, a été établie à 0,4 %<sup>173</sup>. L'abordabilité a augmenté très légèrement à Toronto, passant de 90 à 91<sup>174</sup>. Cependant, cela signifie que le loyer médian d'un appartement comptant deux chambres à coucher était encore supérieur à 30 % du revenu médian à Toronto. Dans cette ville, les utilisateurs de banques d'alimentation consacraient 76 % de leur revenu à leur habitation, y compris les services publics<sup>175</sup>. Toronto est la moins abordable des cinq villes examinées dans le cadre du présent rapport, et l'une des villes les moins abordables au Canada.

Le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation a augmenté de 9 % de 2008 à 2009. D'avril 2008 à mars 2009, 1 030 568 clients ont utilisé des banques d'alimentation dans la RGT comparativement à 952 883 d'avril 2007 à mars 2008. La récession a eu un impact important : durant les trois premiers mois de 2009, le nombre de visites dans les banques d'alimentation a grimpé de 17 %, comparativement à la même période l'année précédente<sup>176</sup>.

Une proportion relativement élevée (37 %) des clients avaient recours à des banques d'alimentation depuis six mois ou moins. De ces clients, 35 % y allaient parce qu'ils avaient perdu leur emploi (17 % de ceux qui avaient perdu leur emploi recevaient des prestations d'AE), 11 %, parce qu'ils subvenaient à leurs besoins grâce à leurs économies, et 6 %, parce qu'ils faisaient moins d'heures au travail.

La proportion d'utilisateurs de banques d'alimentation dans la RGT qui sont des enfants est restée relativement la même depuis 2007 (35 %). Les familles avec enfants représentent 42 % des clients des banques d'alimentation : 18 % sont des familles monoparentales, 21 %, des familles comptant deux parents, et 3 %, des familles élargies avec des enfants. Le revenu mensuel médian d'un couple avec enfants qui se tourne vers des banques d'alimentation est 1 400 \$ (16 800 \$ par année). Ce montant est inférieur au SFR pour une personne célibataire à Toronto. Le revenu mensuel médian d'un parent seul qui a recours aux banques d'alimentation est 1 100 \$ (13 200 \$ par année).

L'écart de pauvreté des utilisateurs des banques d'alimentation de Toronto étant aussi grand, 42 % des utilisateurs adultes de la RGT ont déclaré qu'ils avaient faim au moins une fois par semaine, même s'ils recevaient de la nourriture d'une banque. Les enfants aussi devaient manquer des repas. En effet, 17 % des enfants sautaient un repas au moins une fois par semaine. Près de la moitié des clients des banques d'alimentation (46 %) ont déclaré avoir passé des journées entières sans manger durant l'année précédente, et 51 % de ceux-ci ont dit qu'ils ne mangeaient pas durant toute une journée près d'une fois par mois.

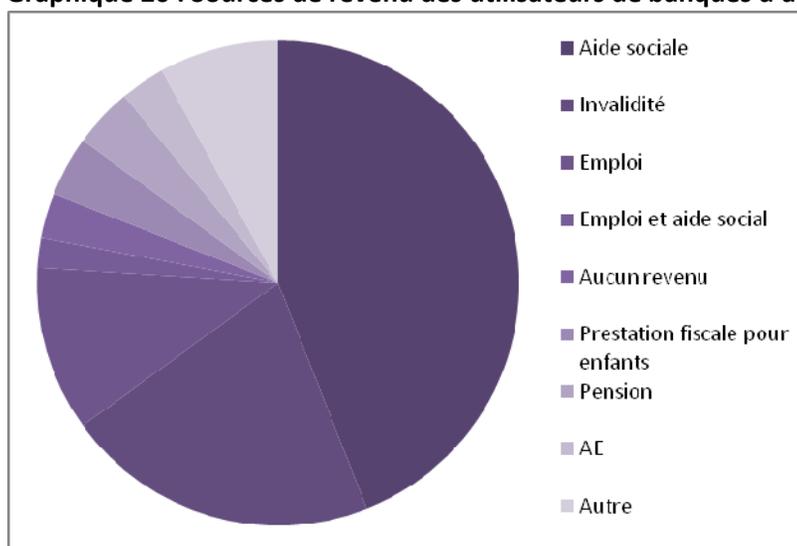
**Tableau 8 : Sources de revenu des utilisateurs des banques d'alimentation de Toronto qui ont des enfants en 2009 (% des utilisateurs)**

| Principales sources de revenu              | Parent seul | Couple avec enfants | Famille élargie avec enfants |
|--|-------------|---------------------|------------------------------|
| Ontario au travail                         | 47          | 45                  | 32                           |
| POSPH                                      | 14          | 9                   | 15                           |
| Emploi                                     | 11          | 19                  | 17                           |
| Ontario au travail et emploi               | 1           | 2                   | 8                            |
| Autre                                      | 9           | 8                   | 14                           |
| Pension                                    | 2           | 1                   | 3                            |
| Prestation fiscale canadienne pour enfants | 12          | 8                   | 5                            |
| AE   | 3           | 5                   | 5                            |
| Aucun revenu                               | 1           | 2                   | 0                            |

Source : Daily Bread Food Bank, *Fighting Hunger : Who's Hungry 2009*

Les bénéficiaires de l'aide sociale représentent la majorité des clients des banques d'alimentation de Toronto : la principale source de revenu de 44 % des clients est Ontario au travail, tandis que 21 % reçoivent des prestations d'invalidité, y compris celles du POSPH. Une proportion relativement élevée des clients travaillent (11 %), et 2 % tirent leur revenu d'un emploi et d'Ontario au travail. Quatre pour cent des clients déclarent que leur source de revenu est la Prestation fiscale canadienne pour enfants tandis que quatre autres pour cent disent recevoir une pension. En 2009, il y a eu une importante augmentation du nombre de prestataires de l'AE qui étaient clients de banques d'alimentation (3 % des clients). En 2008, leur nombre était statistiquement non significatif. En outre, 3 % ont signalé ne pas avoir de revenu, et 8 % ont déclaré d'autres sources de revenu.

**Graphique 20 : Sources de revenu des utilisateurs de banques d'alimentation à Toronto**



Source : Daily Bread Food Bank, *Fighting Hunger : Who's Hungry 2009*.

La principale source de revenu de 11 % des clients des banques d'alimentation est l'emploi, mais 30 % des ménages qui se tournent vers les banques d'alimentation dans la RGT comptent au moins un membre qui travaille. Ces clients travaillent en moyenne 20 heures par semaine, et gagnent, en moyenne, 10,90 \$ l'heure. La plupart d'entre eux (82 %) n'ont pas d'assurance-médicaments ni d'assurance dentaire au travail.

En 2007, le taux de pauvreté dans la RMR de Toronto s'élevait à 11,2 %. Le taux de pauvreté infantile y était de 13,7 %<sup>vi 177</sup>. Les taux de pauvreté au sein de la ville de Toronto sont beaucoup plus élevés que dans les municipalités environnantes : en 2005, le taux de pauvreté infantile dans la ville de Toronto s'élevait à 25 %<sup>178</sup>, comparativement à 17,4 % pour l'ensemble de la RMR de Toronto<sup>vii 179</sup>.

La récession a probablement eu pour effet de faire augmenter davantage les taux de pauvreté à Toronto. C'est à Toronto que la couverture de l'AE est la plus basse parmi les cinq villes, ce qui explique pourquoi le nombre de cas d'aide sociale a autant grimpé (19 %). La récession a aussi eu pour effet d'augmenter la proportion d'emplois précaires à Toronto, où le nombre d'emplois à temps plein a beaucoup plus diminué que le nombre d'emplois à temps partiel. Cela ne fera qu'accentuer la faible couverture de l'AE de Toronto à l'avenir. La diminution des salaires moyens coïncide aussi avec une diminution de l'abordabilité des logements loués, ce qui signifie qu'il sera encore plus difficile pour les travailleurs à faible revenu de joindre les deux bouts à Toronto.

Plus d'un million de personnes dans la RGT ont utilisé des banques d'alimentation d'avril 2008 à mars 2009. Il s'agit d'un nombre extrêmement élevé et qui reflète bien l'ampleur de l'insécurité économique dans la plus grande ville du Canada. Les enfants représentent 35 % des clients des banques d'alimentation, soit environ 360 000 clients.

## Hamilton

Parmi les cinq villes étudiées, avant la récession, c'est à Hamilton que les taux de pauvreté et de pauvreté infantile étaient les plus bas. Cependant, Hamilton a été durement touchée par la récession. Le chômage, le nombre de cas d'aide sociale et le recours aux banques d'alimentation ont grimpé en flèche. La récession a eu un impact important sur l'économie de Hamilton.

Hamilton fait partie du cœur industriel du Sud de l'Ontario et, comme ailleurs en Ontario, la ville a vu ses taux de chômage augmenter beaucoup. Le taux de chômage y est passé de 5,7 % en octobre 2008 à 8,5 % en décembre 2009, une augmentation plus importante qu'à Toronto<sup>180</sup>. Le nombre de prestataires de l'AE a augmenté de 107,1 % d'octobre 2008 à octobre 2009. En effet, il y avait 9 980 prestataires en octobre 2009<sup>181</sup>. Le ratio prestataires/chômeurs était légèrement plus élevé que la ville voisine de Toronto (36,4 %)<sup>182</sup>.

Le nombre de chômeurs à Hamilton est passé de 22 900 en octobre 2008 à 34 800 en décembre 2009. Cependant, le nombre d'emplois a aussi augmenté durant la même période, passant de 375 700 à 375 900 en raison de l'accroissement de la population active de 3 %<sup>183</sup>.

---

<sup>vi</sup> Statistique Canada recommande de la prudence au sujet de cette donnée.

<sup>vii</sup> Statistique Canada recommande de la prudence au sujet de cette donnée.

Durant la récession, le nombre de cas d'aide sociale à Hamilton a grimpé de 27 %. Il s'agit de la plus importante augmentation parmi les cinq villes visées par le présent rapport. En octobre 2008, il y avait 10 127 cas d'Ontario au travail à Hamilton. En décembre 2009, il y en avait 12 943, une augmentation de 2 816 cas. Le nombre de cas mensuels moyen en 2009 s'élevait à 12 224, ce qui est beaucoup plus élevé qu'en 2008 (10 035 cas) et 25 % plus élevé qu'en 2007 (9 752)<sup>184</sup>.

Le taux d'inoccupation des logements à louer a grimpé à 4 % en octobre 2009, comparativement à 3,2 % en octobre 2008. Malgré l'augmentation du nombre de logements vacants, le loyer moyen a tout de même augmenté de 1,4 %<sup>185</sup>. L'abordabilité à Hamilton est passée de 107 à 101. La SCHL attribue cette diminution à la hausse des loyers, puisque le revenu médian a diminué, un nombre de ménages au revenu élevé ayant acheté des maisons<sup>186</sup>.

Le nombre de consommateurs insolvable à Hamilton a augmenté de 39,7 % entre la fin du troisième trimestre de 2008 et la fin du troisième trimestre de 2009. Le nombre de faillites de consommateurs a augmenté de 38,1 % durant la même période. Ces deux données sont plus élevées que la moyenne nationale, et beaucoup plus élevées que l'augmentation des années précédentes<sup>187</sup>.

En 2009, à Hamilton, il y a eu une augmentation du nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation de 26 %. Il s'agit de l'augmentation la plus importante jamais enregistrée à Hamilton. En mars 2009, 19 602 personnes ont utilisé une banque d'alimentation, comparativement à 15 511, en mars 2008. Cela inclut 8 313 enfants, une augmentation de 33 % par rapport à 2008. Le nombre de ménages qui reçoivent de la nourriture est passé de 6 324 en 2008 à 7 685 en 2009<sup>188</sup>.

Un peu moins de la moitié (47 %) des clients des banques d'alimentation de Hamilton sont des familles avec des enfants. De ce nombre, 27 % sont des familles monoparentales, une diminution importante, comparativement à 2006, alors que les parents seuls représentaient 32 % des clients des banques d'alimentation. Cette diminution découle peut-être de la décision de Hamilton de redonner une partie du Supplément de la prestation nationale pour enfants récupérée par la province aux bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre de l'initiative Poverty Roundtable de la ville<sup>189</sup>. La proportion des familles comptant deux parents est restée la même au cours des dernières années (20 %).

Les bénéficiaires d'Ontario au travail représentent 45,8 % des utilisateurs des banques d'alimentation, tandis que 21,6 % des clients touchent des prestations d'invalidité. Les travailleurs pauvres représentent 12,2 % des clients des banques d'alimentation. Le nombre de personnes qui cherchent un travail et qui se sont tournées vers les banques d'alimentation est passé de 2,9 % en 2008 à 6,2 % en 2009. Le nombre de personnes sans revenu a aussi augmenté (de 4 à 5 %). Le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation qui ont déclaré une autre source de revenu s'élevait à 8,3 %.

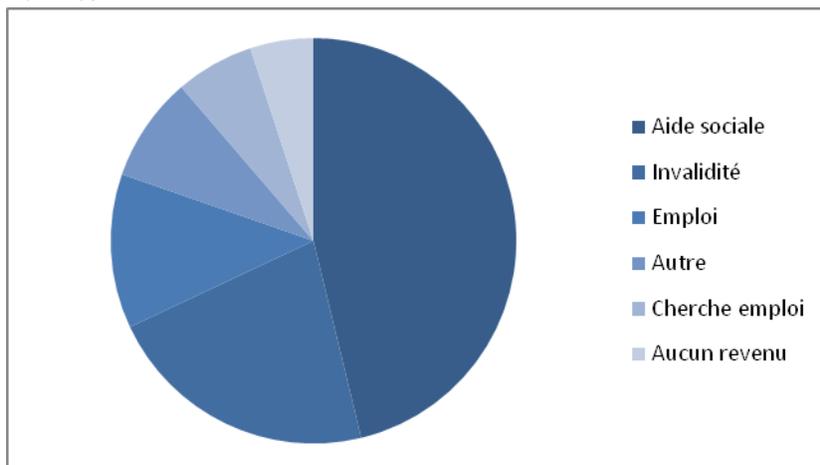
Avant la récession, Hamilton affichait les taux de pauvreté et de pauvreté infantile les plus bas des cinq villes visées par le présent rapport. En 2007, le taux de pauvreté à Hamilton s'élevait à 6,9 %<sup>viii</sup>. Le taux

*En 2009, le nombre d'utilisateurs de banques d'alimentation a grimpé de 26 %, l'augmentation la plus importante jamais enregistrée à Hamilton.*

<sup>viii</sup> Statistique Canada recommande de la prudence au sujet de cette donnée.

de pauvreté infantile était de 4,3 %<sup>ix 190</sup>. L'importante augmentation du nombre de chômeurs et de cas d'aide sociale donne à penser que le taux de pauvreté a beaucoup grimpé depuis 2007. Cela est soutenu par le fait que c'est Hamilton qui affiche la plus grande hausse du nombre de cas d'aide sociale et la plus importante augmentation du recours aux banques d'alimentation parmi les cinq villes faisant l'objet de l'examen.

**Graphique 21 : Sources de revenu des utilisateurs des banques d'alimentation de Hamilton**



Source : Hamilton Food Share, *Hamilton Hunger Count 2009*.

L'augmentation importante du nombre d'enfants utilisant les banques d'alimentation indique que le taux de pauvreté infantile de Hamilton a aussi probablement augmenté depuis 2007.

## Winnipeg

Comme à Montréal, l'impact de la récession pour Winnipeg a été relativement faible. Cependant, contrairement à Montréal, l'économie de Winnipeg était relativement forte avant la récession, et elle l'est restée. Par ailleurs, Winnipeg affiche tout de même une augmentation des cas d'aide sociale, ce qui donne à penser que beaucoup de familles ont quand même été touchées par l'insécurité économique à Winnipeg. Déjà avant la récession, le taux de pauvreté était relativement élevé à Winnipeg malgré la forte économie, ce qui nous porte à croire que les avantages liés à une économie forte n'étaient pas répartis équitablement. Il se peut que la récession ait accentué cette tendance.

Le taux de chômage à Winnipeg est passé de 4,6 % en octobre 2008 à 5,7 % en décembre 2009. Il s'agit de l'augmentation la plus faible parmi les cinq villes visées dans le cadre du présent rapport<sup>191</sup>. Le nombre de prestataires de l'AE à Winnipeg a augmenté de 83,8 % d'octobre 2008 à octobre 2009, pour atteindre 6 010 prestataires<sup>192</sup>. Le ratio prestataires/chômeurs a grimpé passablement pour une grande ville, pour atteindre 39,6 % en août 2009<sup>193</sup>.

Le nombre de chômeurs à Winnipeg est passé de 19 000 en octobre 2008 à 23 700 en décembre 2009. En raison de l'accroissement de 1,7 % de la population active durant la même période, le nombre de travailleurs a aussi augmenté (de 392 800 en octobre 2008 à 395 100 en décembre 2009)<sup>194</sup>.

<sup>ix</sup> Statistique Canada recommande de la prudence au sujet de cette donnée.

Le nombre de cas d'aide sociale a beaucoup augmenté à Winnipeg. En décembre 2009, il y avait 22 828 cas d'aide à l'emploi et au revenu à Winnipeg, une augmentation de 1 947 cas par rapport à octobre 2008 (9 %). En décembre, le nombre de cas mensuels a été le plus élevé des cinq dernières années<sup>195</sup>.

Le taux d'inoccupation des logements à louer est resté stable durant la récession, passant de 1 % en octobre 2008 à 1,1 % en octobre 2009<sup>196</sup>. Durant la même période, le loyer moyen a grimpé de 3,9 % — une hausse beaucoup plus élevée que l'inflation, qui s'est située à 0,5 % en 2009<sup>197</sup>. L'abordabilité a reculé, passant de 101 à 100 en raison de l'augmentation des loyers et de la diminution du revenu médian des locataires<sup>198</sup>.

Le nombre de consommateurs insolubles a augmenté de 25 % à Winnipeg de la fin du troisième trimestre de 2008 à la fin du troisième trimestre de 2009. Durant la même période, le nombre de faillites de consommateurs a grimpé de 28 %. Cela est beaucoup moins élevé que la moyenne nationale. Cependant, de 2007 à 2008, il y a eu, à Winnipeg, une diminution du nombre de consommateurs insolubles et de faillites. Par conséquent, la situation représente tout de même un important changement par rapport à l'année précédente<sup>199</sup>.

Winnipeg Harvest, qui distribue de la nourriture à l'échelle de la province ainsi qu'à Winnipeg, a vu la demande grimper de 18 % de 2008 à 2009<sup>200</sup>. Le nombre d'enfants d'âge scolaire ayant recours à des banques d'alimentation a grimpé de 24 %, tandis que le nombre de personnes touchant des prestations d'assurance-emploi a bondi de 83 % durant la même période<sup>201</sup>.

Le taux de pauvreté à Winnipeg avant la récession était relativement élevé. En 2007, il s'établissait à 11,2 %. Le taux de pauvreté infantile se situait quant à lui à 12,7 %<sup>x 202</sup>. Même si l'impact de la récession sur Winnipeg n'a peut-être pas aussi été marqué qu'à Toronto ou à Hamilton, l'augmentation du nombre de cas d'aide sociale de 9 % donne tout de même à penser que le taux de pauvreté a augmenté à Winnipeg. En outre, l'augmentation de 25 % du nombre de consommateurs insolubles après un recul en 2008 prouve très certainement qu'il y a une insécurité économique accrue à Winnipeg. Les coûts d'habitation ont aussi beaucoup augmenté, et le taux d'abordabilité a diminué, ce qui indique que beaucoup de résidents de Winnipeg à faible revenu ressentent les contrecoups de la récession.

## Vancouver

Des cinq villes visées par le présent rapport, c'est sans aucun doute Vancouver qui a été touchée le plus durement par la récession. C'est à Vancouver que l'économie était la plus forte au début de la récession et, par conséquent, la situation économique à la fin de la récession n'est pas aussi difficile qu'à Montréal ou à Toronto. Même avant le début de la récession, les taux de pauvreté à Vancouver étaient très élevés. Vancouver affichait le plus haut taux de pauvreté infantile et le deuxième taux de pauvreté. Il ne fait aucun doute que la récession a accentué encore davantage cette situation à Vancouver.

*En décembre 2009, le nombre de cas d'aide sociale à Winnipeg était le plus élevé des cinq dernières années.*

<sup>x</sup> Statistique Canada recommande de la prudence au sujet de cette donnée.

*Le nombre de  
chômeurs à  
Vancouver  
augmentait  
de 87 % durant  
la récession.*

C'est à Vancouver que le taux de chômage a le plus augmenté. Il est passé de 4,3 % en octobre 2008 à 7,8 % en décembre 2009<sup>203</sup>. D'octobre 2008 à octobre 2009, le nombre de prestataires de l'AE a augmenté de 124,8 %, passant de 13 790 à 31 000<sup>204</sup>. La couverture de l'AE était plus élevée qu'à Toronto, mais comparable à Montréal, et le ratio de prestataires/chômeurs s'élevait à 36,9 % en août 2009<sup>205</sup>.

Le nombre de chômeurs à Vancouver est passé de 55 600 en octobre 2008 à 104 100 en décembre 2009. Durant cette même période, le nombre d'emplois a reculé de 1 243 400 à 1 236 700, une diminution de 6 700 emplois<sup>206</sup>. Même si le nombre de chômeurs à Vancouver a augmenté

de 87 %, cette augmentation était quand même relativement faible comparativement à Toronto et à Montréal parce que l'économie de Vancouver tournait à plein régime avant la récession.

En raison de l'augmentation marquée du taux de chômage, le nombre de cas d'aide sociale est monté en flèche. En décembre 2009, il y avait 58 850 cas, une augmentation de 15,3 % comparativement à octobre 2008<sup>207</sup>. Il s'agit du nombre de cas d'aide sociale le plus élevé à Vancouver en cinq ans. En décembre 2009, 1,8 % de la population de Vancouver recevait une aide au revenu de base (y compris l'aide temporaire et à l'exception de l'aide continue et des prestations d'invalidité). Cela inclut 2 % de la population des enfants âgés de moins de 19 ans<sup>208</sup>.

Le taux d'inoccupation des logements loués dans la RMR de Vancouver est passé de 0,5 %, en octobre 2008, à 2,1 %, en octobre 2009. La SCHL attribue cette augmentation à la hausse du taux de chômage. Le prix des loyers a augmenté encore plus rapidement (2,9 %) <sup>209</sup>, ce qui est bien au-dessus du taux d'inflation de 0,1 % en 2009. Cette augmentation est inférieure à l'augmentation des loyers en 2008 (4,3 %) <sup>210</sup>. Cependant, l'augmentation des loyers a fait baisser l'abordabilité à Vancouver, qui est passée de 99 à 98 durant la période en question <sup>211</sup>.

Le nombre de consommateurs insolubles à Vancouver a explosé de 51 % de la fin du troisième trimestre de 2008 à la fin du troisième trimestre de 2009. Le nombre de faillites de consommateurs a augmenté encore plus durant la même période (51,8 %). Cette augmentation est de loin supérieure à la moyenne nationale. Par contre, le nombre total de faillites durant les trois premiers trimestres de 2009 (3 675) est beaucoup moins élevé qu'à Montréal (13 305) et à Toronto (12 076), ce qui reflète probablement la bonne situation économique de Vancouver avant le début de la récession <sup>212</sup>.

Ni Food Banks BC ni la Greater Vancouver Food Bank Society ne publie de statistiques sur l'utilisation des banques d'alimentation à Vancouver. Cependant, il semble y avoir eu une augmentation du recours aux banques d'alimentation durant la récession. En octobre 2009, la Greater Vancouver Food Bank Society a déclaré que les files d'attente devant les dépôts d'alimentation et les organismes partenaires avaient allongé de 10 % par rapport à l'année précédente. Les stocks de nourriture de l'entrepôt avaient diminué de 10 000 livres comparativement à la même période l'année précédente <sup>213</sup>. Les responsables du Harvest Project, une banque d'alimentation à North Vancouver, ont aussi déclaré que, durant 2008, ils ont rencontré 3 900 clients. Avant la fin de décembre 2009, ils en avaient déjà rencontré 6 300. Le nombre de paniers de nourriture distribués par le Harvest Project est passé de 5 000 en 2008 à 8 300 en 2009 <sup>214</sup>.

Même si l'économie de Vancouver était la plus forte avant la récession, les avantages d'une telle économie n'étaient pas répartis équitablement. Malgré l'économie florissante, Vancouver affichait le taux de pauvreté infantile le plus élevé des cinq villes visées par le présent rapport et arrivait au deuxième rang en ce qui a trait au taux de pauvreté générale. En 2007, le taux de pauvreté à Vancouver s'élevait à 13,1 %. Le taux de pauvreté infantile s'établissait quant à lui à 17,6 %<sup>xi 215</sup>.

En raison de l'importante hausse du taux de chômage à Vancouver, il est probable que le taux de pauvreté et le taux de pauvreté infantile ont beaucoup augmenté. Cela est confirmé par l'accroissement de 15,3 % du nombre de cas d'aide sociale, l'augmentation qui arrive au deuxième rang des augmentations les plus élevées parmi les cinq villes étudiées. C'est aussi à Vancouver qu'il y a eu la plus importante augmentation du nombre de prestataires de l'AE (124,8 %). L'escalade du prix des loyers et la diminution de l'abordabilité donnent à penser que beaucoup de personnes à Vancouver trouvent qu'il est de plus en plus difficile de joindre les deux bouts, même si elles ont conservé leur revenu durant la récession. L'impact de l'insécurité économique accrue se reflète dans la montée en flèche du recours aux banques d'alimentation et l'augmentation extrêmement élevée du nombre de faillites. Il ne fait aucun doute que la récession n'a pas fait de cadeaux aux citoyens à faible revenu de Vancouver.

---

<sup>xi</sup> Statistique Canada recommande de la prudence au sujet de cette donnée.

## Conclusion

La récession de 2008-2009 a créé de la pauvreté et augmenté l'insécurité économique des familles canadiennes. Le taux de chômage a beaucoup crû, mais seulement la moitié des chômeurs ont reçu des prestations d'AE. Le nombre de cas d'aide sociale a grimpé à l'échelle du pays. La proportion des emplois à temps partiel et temporaires a augmenté, mais les salaires des emplois à temps partiel n'ont pas grossi aussi rapidement que l'inflation. Les Canadiens à faible revenu et ceux qui ont perdu une partie de leur revenu en raison de la récession ont dû faire encore plus attention pour essayer la hausse des prix de la nourriture et des loyers. Le recours aux banques d'alimentation a explosé, et le niveau d'endettement moyen et le nombre de faillites ont augmenté. Quel est le pronostic actuel pour l'économie canadienne?

L'expérience découlant des récessions du passé nous éclaire sur plusieurs plans. Dans un premier temps, même si tout porte à croire que la situation de l'emploi a commencé à se rétablir, une reprise précoce ne durera peut-être pas. Au cours de la dernière récession, la situation d'emploi s'est améliorée après 11 mois, mais a ensuite reculé pendant encore sept mois, après six mois de croissance modeste. Par conséquent, nous devons faire attention en présumant que la situation de l'emploi s'améliorera sans interruption à partir de maintenant.

Dans un deuxième temps, il se peut qu'il faille beaucoup de temps à certains indicateurs pour revenir à la « normale ». Après la récession précédente, il a fallu près de huit ans pour que le taux de chômage revienne à son niveau d'avant la récession. Il a fallu 14 ans pour que le taux de pauvreté revienne à son niveau d'avant la récession. Cela donne à penser que, sans action gouvernementale concertée, il faille attendre bien des années avant que ces indicateurs reviennent à leur niveau de 2007-2008. Si on ne fait rien pour contrer le chômage et la pauvreté, beaucoup de Canadiens touchés par la récession vivront dans l'insécurité économique et la pauvreté pendant les années à venir.

Enfin, nous savons aussi que les récessions augmentent l'écart de revenu. Les pauvres perdent une plus grande partie de leur revenu que les riches durant les récessions, mais ils ne se remettent pas aussi rapidement après celles-ci. L'écart de revenu croissant du Canada était déjà préoccupant avant la récession. Celle-ci a probablement accentué l'urgence du problème, et il faut peut-être comprendre qu'il faut faire quelque chose pour renverser la vapeur.

Cependant, il y a une importante différence entre la présente récession et les récessions du passé : l'assurance-emploi n'a pas fourni un aussi bon filet de sécurité durant la présente récession, comparativement aux récessions passées. Au cours des deux dernières récessions, plus de 75 % des chômeurs canadiens avaient reçu des prestations d'assurance-emploi. Dans le cadre de la présente récession, seulement 51 % des chômeurs canadiens ont reçu des prestations d'AE. En outre, le montant des prestations était beaucoup plus bas. En 1990, la prestation hebdomadaire maximale s'élevait à 570 \$ (en dollars de 2009). En 2009, elle s'établissait à 447 \$. Cela signifie que les prestataires de l'AE qui ne comptent pas sur une autre source de revenu dans leur ménage vivaient dans la pauvreté.

C'est l'aide sociale qui a dû pallier les insuffisances de l'AE. C'est dans les provinces où les taux de couverture de l'AE étaient les plus bas qu'il y a eu les plus fortes augmentations du nombre de cas d'aide sociale et vice versa. Même si l'AE s'est révélée inadéquate, elle est préférable à l'aide sociale puisque le régime est moins stigmatisé et moins contrôlant que l'aide sociale pour les gens qui en

bénéficient. L'augmentation du nombre de cas d'aide sociale peut aussi représenter un coût financier important pour les provinces et les municipalités du Canada.

En 2007, le taux de pauvreté du Canada était à son plus bas depuis 30 ans. Cependant, plus d'un Canadien sur 11 vivait dans la pauvreté. Actuellement, la récession a fait augmenter le nombre de Canadiens pauvres. Cela donne à penser qu'une stratégie d'élimination de la pauvreté doit rester une priorité pour le Canada. Sans une telle stratégie, nous verrons tout simplement le taux de pauvreté continuer à augmenter ou à diminuer selon le cycle économique, sans faire de réels progrès en vue d'éliminer la pauvreté. Bien trop de Canadiens étaient pauvres lorsque l'économie allait bien, et ils sont encore plus vulnérables lorsque l'économie ralentit. Il faudra prendre des mesures directes et ciblées pour réduire de façon permanente les taux de pauvreté du Canada.

Les perspectives pour 2010 sont semblables à celles de 2009. Même si le PIB a recommencé à croître, on prévoit que le taux de chômage reculera très lentement durant 2010, ce qui donne à penser que le taux de pauvreté restera probablement le même. Plus de Canadiens auront épuisé toutes les prestations d'AE auxquelles ils ont droit et devront se tourner vers l'aide sociale. Les données sur le nombre de cas en janvier indiquent déjà que le nombre de cas d'aide sociale n'a pas encore plafonné. En outre, le nombre de chômeurs qui auront utilisé toutes les prestations d'AE auxquelles ils auront droit pourrait faire monter encore davantage le nombre de cas d'aide sociale. On prévoit aussi que le recours aux banques d'alimentation restera très élevé et qu'il reculera ensuite très légèrement. Par conséquent, l'impact de la récession continuera à se faire sentir en 2010.

## Méthode

Puisque les mesures normalisées de la pauvreté comme le seuil de faible revenu, la mesure de faible revenu et la mesure du panier de consommation sont publiées deux ou trois ans après les faits, il est difficile de comprendre en temps opportun les tendances liées à la pauvreté « en temps réel ». Les renseignements ont toujours déjà deux ou trois ans. Citoyens pour une politique juste et Vision mondiale ont décidé d'examiner des indicateurs économiques clés qui ont une incidence sur le taux de pauvreté et révèlent les tendances en matière de pauvreté et de pauvreté infantile. Notre objectif est de brosser un portrait annuel des tendances en matière de pauvreté et de pauvreté infantile de façon exhaustive tout en étant accessible.

Afin de comprendre les tendances liées à la pauvreté, nous avons examiné 10 indicateurs qui révèlent différentes facettes de la pauvreté : le revenu, le coût de la vie et les répercussions visibles de l'insécurité économique. Ces indicateurs ont été comparés à la base de référence de 2007, la dernière année pour laquelle il y a des données sur la pauvreté, et à différents moments durant la récession. Cette comparaison révèle des tendances liées à chaque indicateur et, en particulier, les répercussions de la récession sur ces indicateurs.

### Indicateurs

#### *Revenu*

Les indicateurs économiques liés au revenu incluent le chômage, l'assurance-emploi, l'aide sociale, l'emploi et les traitements et salaires. La comparaison des taux de chômage et de pauvreté au fil du temps révèle une étroite corrélation entre la pauvreté et le chômage. Par conséquent, on se fonde sur la variation du taux de chômage par rapport à la base de référence pour évaluer la variation du taux de pauvreté. L'analyse de la population de chômeurs et de la durée des périodes de chômage révèle aussi qui sont les personnes les plus susceptibles de souffrir de la pauvreté.

Les tendances liées à la couverture de l'assurance-emploi, au nombre de cas d'aide sociale et aux traitements et salaires révèlent des changements relatifs au nombre de Canadiens à faible revenu, puisqu'il s'agit des principales sources de revenu des Canadiens. Les personnes qui vivent de l'aide sociale vivent dans la pauvreté puisque les taux d'aide sociale sont inférieurs au seuil de la pauvreté, à l'exception des prestations versées aux mères monoparentales à Terre-Neuve-et-Labrador. Les prestations d'AE représentent aussi un revenu inférieur au seuil de la pauvreté dans un ménage où il n'y a pas d'autres sources de revenu. Les statistiques sur l'aide sociale de certaines provinces fournissent aussi des renseignements sur le profil des bénéficiaires, ce qui permet de voir l'évolution du nombre de familles et du nombre d'enfants qui bénéficient de l'aide sociale.

Les changements dans la structure de l'emploi, y compris le travail à temps plein et le travail à temps partiel et les emplois permanents et les emplois temporaires, aident à comprendre la situation du revenu des Canadiens puisque les emplois à temps partiel et les postes temporaires sont moins rémunérés et assortis de moins d'avantages sociaux, en moyenne, que les emplois à temps plein et le travail permanent.

#### *Coût de la vie*

Le revenu d'une personne est seulement un des éléments de l'équation, puisque le coût des besoins fondamentaux change aussi d'une année à l'autre, ce qui fait en sorte que le revenu peut être plus ou moins adéquat pour répondre à ces besoins. En examinant les changements annuels du coût de la vie,

comme le coût de la nourriture, du fonctionnement du ménage, de la santé et des soins personnels, de transports et des loisirs, on peut constater l'impact de la situation économique sur le budget des Canadiens à faible revenu. On examine les coûts d'habitation en regardant la tendance relative au loyer moyen, puisque la plupart des Canadiens à faible revenu sont locataires.

#### *Effets de l'insécurité économique*

Les indicateurs mentionnés ci-dessus sont des sources de pauvreté. À l'opposé, les indicateurs dont il est maintenant question révèlent les conséquences des changements du taux de pauvreté. Les changements liés à l'endettement révèlent la mesure dans laquelle les Canadiens doivent modifier leurs finances personnelles en fonction de l'évolution de la situation économique. La plupart des Canadiens qui déclarent faillite ou qui présentent des propositions de consommateurs ont des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté. Par conséquent, les changements liés aux taux de faillites montrent que les niveaux d'insécurité économique fluctuent. En outre, quand les Canadiens à faible revenu n'ont pas suffisamment d'argent pour joindre les deux bouts, ils doivent se tourner vers les banques d'alimentation pour survivre. Par conséquent, l'utilisation des banques d'alimentation est un bon indicateur de l'insécurité économique.

#### **Pauvreté infantile**

Afin de prévoir les changements liés aux taux de pauvreté infantile, nous avons utilisé le lien entre le taux de pauvreté infantile et le taux de pauvreté en 2007, en présumant que l'écart entre les deux resterait aussi grand, sinon plus grand, en 2009. Cela était appuyé par les données probantes liées aux indicateurs clés mentionnés ci-dessus, en particulier les répercussions sur les familles où il y a de jeunes enfants.

**Annexe A**  
**Taux de pauvreté et de pauvreté infantile au Canada (1976-2007)**

**(Seuil de faible revenu après impôt)**

| <b>Année</b> | <b>Taux de faible revenu après impôt</b> |                                      |
|--------------|--|--------------------------------------|
|              | <b>Toutes les personnes</b>              | <b>Les enfants (moins de 18 ans)</b> |
| <b>1976</b>  | 13,0                                     | 13,4                                 |
| <b>1977</b>  | 13,0                                     | 13,3                                 |
| <b>1978</b>  | 12,2                                     | 12,5                                 |
| <b>1979</b>  | 12,6                                     | 13,2                                 |
| <b>1980</b>  | 11,6                                     | 12,1                                 |
| <b>1981</b>  | 11,6                                     | 12,6                                 |
| <b>1982</b>  | 12,4                                     | 14,2                                 |
| <b>1983</b>  | 14,0                                     | 15,8                                 |
| <b>1984</b>  | 13,7                                     | 16,2                                 |
| <b>1985</b>  | 13,0                                     | 15,7                                 |
| <b>1986</b>  | 12,1                                     | 13,9                                 |
| <b>1987</b>  | 11,9                                     | 13,7                                 |
| <b>1988</b>  | 10,8                                     | 12,2                                 |
| <b>1989</b>  | 10,2                                     | 11,9                                 |
| <b>1990</b>  | 11,8                                     | 14,0                                 |
| <b>1991</b>  | 13,2                                     | 15,2                                 |
| <b>1992</b>  | 13,3                                     | 15,1                                 |
| <b>1993</b>  | 14,1                                     | 17,0                                 |
| <b>1994</b>  | 14,0                                     | 16,3                                 |
| <b>1995</b>  | 14,5                                     | 17,5                                 |
| <b>1996</b>  | 15,2                                     | 18,4                                 |
| <b>1997</b>  | 15,0                                     | 17,4                                 |
| <b>1998</b>  | 13,7                                     | 15,7                                 |
| <b>1999</b>  | 13,0                                     | 14,6                                 |
| <b>2000</b>  | 12,5                                     | 13,9                                 |
| <b>2001</b>  | 11,2                                     | 12,2                                 |
| <b>2002</b>  | 11,6                                     | 12,4                                 |
| <b>2003</b>  | 11,6                                     | 12,7                                 |
| <b>2004</b>  | 11,4                                     | 13,0                                 |
| <b>2005</b>  | 10,8                                     | 11,8                                 |
| <b>2006</b>  | 10,5                                     | 11,4                                 |
| <b>2007</b>  | 9,2                                      | 9,5                                  |

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada 1976-2007*, tableau 2020802.

**Annexe B**  
**Taux de pauvreté par province, 2007**  
**(Seuil de faible revenu après impôt)**

|                                | <b>Taux de pauvreté (%) en 2007</b> | <b>Taux de pauvreté infantile (%) en 2007</b> |
|--------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> | 6,5                                 | 6,5   |
| <b>Île-du-Prince-Édouard</b>   | 5                                   | 4,7   |
| <b>Nouvelle-Écosse</b>         | 8,2                                 | 8,4   |
| <b>Nouveau-Brunswick</b>       | 8,2                                 | 9,4   |
| <b>Québec</b>                  | 10,7                                | 9,5   |
| <b>Ontario</b>                 | 8,8                                 | 9,4   |
| <b>Manitoba</b>                | 9,8                                 | 11,1  |
| <b>Saskatchewan</b>            | 7,3                                 | 8,9   |
| <b>Alberta</b>                 | 6,1                                 | 6,3   |
| <b>Colombie-Britannique</b>    | 11,1                                | 13  |

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada 1976-2007*, tableau 2020802.

**Annexe C**  
**Seuils de faible revenu (base de référence — 1992) après impôt, 2007-2008 (\$)**

| Taille de l'unité familiale | Taille de la collectivité |        |                                |        |                    |        |                      |        |                 |        |
|-----------------------------|---------------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------------|--------|----------------------|--------|-----------------|--------|
|                             | Zone rurale               |        | Zone urbaine                   |        |                    |        |                      |        |                 |        |
|                             |                           |        | Moins de 30 000 <sup>xii</sup> |        | De 30 000 à 99 999 |        | De 100 000 à 499 999 |        | 500 000 et plus |        |
|                             | 2007                      | 2008   | 2007                           | 2008   | 2007               | 2008   | 2007                 | 2008   | 2007            | 2008   |
| <b>1 personne</b>           | 11 745                    | 12 019 | 13 441                         | 13 754 | 14 994             | 15 344 | 15 184               | 15 538 | 17 954          | 18 373 |
| <b>2 personnes</b>          | 14 295                    | 14 628 | 16 360                         | 16 741 | 18 250             | 18 676 | 18 480               | 18 911 | 21 851          | 22 361 |
| <b>3 personnes</b>          | 17 800                    | 18 215 | 20 370                         | 20 845 | 22 725             | 23 255 | 23 011               | 23 548 | 27 210          | 27 844 |
| <b>4 personnes</b>          | 22 206                    | 22 724 | 25 414                         | 26 007 | 28 352             | 29 013 | 28 709               | 29 378 | 33 946          | 34 738 |
| <b>5 personnes</b>          | 25 287                    | 25 876 | 28 940                         | 29 614 | 32 285             | 33 037 | 32 691               | 33 453 | 38 655          | 39 556 |
| <b>6 personnes</b>          | 28 044                    | 28 698 | 32 095                         | 32 843 | 35 805             | 36 640 | 36 255               | 37 100 | 42 869          | 43 869 |
| <b>7 personnes ou plus</b>  | 30 801                    | 31 519 | 35 250                         | 36 072 | 39 324             | 40 241 | 39 819               | 40 747 | 47 084          | 48 181 |

Source : Statistique Canada, *Les seuils de faible revenu de 2008 et les mesures de faible revenu de 2007*.

<sup>xii</sup> Inclut les villes qui comptent de 15 000 à 30 000 habitants et les petites zones urbaines (moins de 15 000).

**Annexe D**  
**Chômage et assurance-emploi par province**

|                                     | Taux de chômage<br>(oct. 2008)<br>% | Taux de chômage<br>(oct. 2009)<br>% | Ratio P/C<br>(oct. 2008)<br>% | Ratio P/C<br>(oct. 2009)<br>% | Variation de la couverture de l'AE par RMR<br>(n <sup>bre</sup> de RMR) |                   |                 |                    |                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|-------------------|-----------------|--------------------|---------------------|
|                                     |                                     |                                     |                               |                               | -21,6 %–<br>18,8 %  | 18,9 %–<br>37,5 % | 38 %–<br>64,3 % | 65,2 %–<br>113,6 % | 115,3 %–<br>516,7 % |
| <b>Canada</b>                       | 6,3                                 | 8,6                                 | 43,4                          | 51                            |   |                   |                 |                    |                     |
| <b>Terre-Neuve-et-<br/>Labrador</b> | 13,8                                | 17                                  | 104,6                         | 97,3                          | 2   | 2                 | 1               | 0                  | 0                   |
| <b>Île-du-Prince-<br/>Édouard</b>   | 11,6                                | 12                                  | 87,7                          | 97,3                          | 1   | 1                 | 0               | 0                  | 0                   |
| <b>Nouvelle-Écosse</b>              | 7,6                                 | 9,3                                 | 87,7                          | 97,3                          | 1   | 2                 | 2               | 0                  | 0                   |
| <b>Nouveau-<br/>Brunswick</b>       | 8,9                                 | 9,3                                 | 83,2                          | 108,1                         | 2*  | 1                 | 3               | 0                  | 0                   |
| <b>Québec</b>                       | 7,2                                 | 8,5                                 | 52,3                          | 58,6                          | 19*   | 12                | 1               | 1                  | 0                   |
| <b>Ontario</b>                      | 6,7                                 | 9,3                                 | 32,3                          | 41,4                          | 3   | 7                 | 12              | 14                 | 3                   |
| <b>Manitoba</b>                     | 4,3                                 | 5,8                                 | 39,2                          | 45,1                          | 2   | 0                 | 1               | 1                  | 0                   |
| <b>Saskatchewan</b>                 | 3,9                                 | 5,3                                 | 39,9                          | 49,7                          | 0   | 1                 | 1               | 2                  | 4                   |
| <b>Alberta</b>                      | 3,7                                 | 7,5                                 | 23,4                          | 46,5                          | 0   | 0                 | 0               | 0                  | 12                  |
| <b>Colombie-<br/>Britannique</b>    | 5,2                                 | 8,3                                 | 36,2                          | 48,2                          | 0   | 0                 | 8               | 8                  | 9                   |

\* Campbellton (N.-B.), Campbellton (Qué.), Magog (Qué.) et Val-d'Or (Qué.) ont tous affiché une diminution du nombre de prestataires de l'AE.  
Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*; Jackson et Schetagne, *Is EI Working for Canada's Unemployed?*;  
Statistique Canada, *Changement en pourcentage du nombre de prestataires ordinaires de l'assurance-emploi, d'octobre 2008 à octobre 2009, selon les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR)*.

**Annexe E**  
**Changements liés à l'emploi par type de famille économique**

|   | Octobre 2008 | Octobre 2009 | Variation |                 |
|---|--------------|--------------|-----------|-----------------|
|   |              |              | Nombre    | Pourcentage (%) |
| <b>Total</b>  | 17 270 700   | 16 909 000   | -361 300  | -2,1            |
| <b>Célibataire sans attache</b>   | 2 802 700    | 2 761 900    | -40 800   | -1,5            |
| <b>Famille époux-épouse</b>   |              |              |           |                 |
| Plus jeune enfant âgé de 18 à 24 ans  | 5 841 700    | 5 632 400    | -209 300  | -3,6            |
| Père  | 2 751 100    | 2 685 600    | -65 500   | -2,4            |
| Mère  | 2 306 700    | 2 249 400    | -57 300   | -2,5            |
| Autre membre de la famille  | 784 000      | 697 500      | -86 500   | -11,0           |
| <b>Famille monoparentale</b>  |              |              |           |                 |
| Plus jeune enfant âgé de 18 à 24 ans  | 1 683 100    | 1 618 600    | -64 500   | -3,8            |
| Père  | 269 500      | 252 400      | -17 100   | -6,3            |
| Mère  | 248 000      | 239 200      | -8 800    | -3,5            |
| Autre membre de la famille  | 1 165 500    | 1 126 900    | -38 600   | -3,3            |
| <b>Famille monoparentale</b>  |              |              |           |                 |
| Plus jeune enfant âgé de 18 à 24 ans  | 757 700      | 722 700      | -35 000   | -4,6            |
| Père  | 120 800      | 126 300      | 5 500     | 4,6             |
| Mère  | 453 400      | 422 600      | -30 800   | -6,8            |
| Autre membre de la famille  | 183 500      | 173 800      | -9 700    | -5,3            |
| <b>Famille monoparentale</b>  |              |              |           |                 |
| Plus jeune enfant âgé de 18 à 24 ans  | 362 000      | 358 000      | -4 000    | -1,1            |
| Père  | 45 700       | 49 900       | 4 200     | 9,2             |
| Mère  | 119 300      | 128 600      | 9 300     | 7,8             |
| Autre membre de la famille  | 196 900      | 179 500      | -17 400   | -8,8            |
| <b>Famille époux-épouse dont le plus jeune enfant est âgé de 25 ans et plus</b> |              |              |           |                 |
|   | 646 000      | 613 200      | -32 800   | -5,1            |
| <b>Famille époux-épouse sans enfants</b>  |              |              |           |                 |
|   | 4 131 100    | 4 066 100    | -65 000   | -1,6            |
| <b>Autres familles économiques</b>  |              |              |           |                 |
|   | 1 046 400    | 1 136 500    | 90 100    | 8,6             |

Source : LaRoche-Côté et Gilmore, *Repli de l'emploi au Canada*.

**Annexe F**  
**Changement lié à l'emploi par caractéristique de l'emploi principal**

|                                       | Octobre 2008 | Octobre 2009 | Variation |                 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|-----------|-----------------|
|                                       |              |              | Nombre    | Pourcentage (%) |
| <b>Total</b>                          | 17 270 700   | 16 909 400   | -361 300  | -2,1            |
| <b>Travailleurs à temps partiel</b>   | 3 275 500    | 3 221 700    | -53 800   | -1,6            |
| De 1 à 14 heures                      | 1 069 100    | 1 051 300    | -17 800   | -1,7            |
| De 15 à 29 heures                     | 2 206 400    | 2 170 400    | -36 000   | -1,6            |
| <b>Travailleurs à temps plein</b>     | 13 995 200   | 13 687 800   | -307 400  | -2,2            |
| De 30 à 34 heures                     | 1 173 900    | 1 269 700    | 95 800    | 8,2             |
| De 35 à 39 heures                     | 3 666 500    | 3 680 400    | 13 900    | 0,4             |
| 40 heures                             | 6 557 800    | 6 257 600    | -300 200  | -4,6            |
| Plus de 40 heures                     | 2 597 000    | 2 480 100    | -116 900  | -4,5            |
| <b>Durée de l'emploi actuel</b>       |              |              |           |                 |
| 1 an ou moins                         | 3 723 400    | 3 060 700    | -662 700  | -17,8           |
| Plus de 1 an à 5 ans                  | 5 447 300    | 5 674 600    | 227 300   | 4,2             |
| Plus de 5 ans                         | 8 099 900    | 8 174 200    | 74 300    | 0,9             |
| <b>Emploi permanent*</b>              | 12 808 500   | 12 318 900   | -489 600  | -3,8            |
| <b>Emploi temporaire*</b>             | 1 806 800    | 1 820 000    | 13 200    | 0,7             |
| <b>Assurance d'un syndicat*</b>       | 4 549 700    | 4 471 300    | -78 400   | -1,7            |
| <b>Pas d'assurance d'un syndicat*</b> | 10 065 500   | 9 667 600    | -397 900  | -4,0            |
| <b>Salaires horaires*</b>             |              |              |           |                 |
| Moins de 10,00 \$                     | 1 671 700    | 1 256 800    | -414 900  | -24,8           |
| 10,00 à 19,99 \$                      | 6 027 400    | 5 895 400    | -132 000  | -2,2            |
| 20,00 \$ à 29,99 \$                   | 3 896 900    | 3 816 000    | -80 900   | -2,1            |
| 30,00 \$ à 39,99 \$                   | 1 921 900    | 1 931 700    | 9 800     | 0,5             |
| 40,00 \$ et plus                      | 1 097 300    | 1 239 100    | 141 800   | 12,9            |

\* Employés rémunérés seulement.

Source : LaRochelle-Côté et Gilmore, *Repli de l'emploi au Canada*.

## Annexe G

### Au sujet de Citoyens pour une politique juste et de Vision mondiale

**Citoyens pour une politique juste** fait la promotion de la justice au Canada en façonnant les principaux débats d'orientation au moyen de la recherche et de l'analyse de la publication et du dialogue public. CPJ encourage les citoyens, les dirigeants de la société et les gouvernements à appuyer les politiques et les pratiques qui reflètent l'appel de Dieu à l'amour, à la justice et à la sauvegarde de la création.

La justice dans la sphère publique est la dimension *politique* du fait d'aimer son prochain, de respecter la création et de réaliser le bien commun. Il s'agit d'une responsabilité que doivent assumer, en particulier, les gouvernements et les citoyens.

Le cadre de justice dans la sphère publique de CPJ reconnaît que tous les gens ont été créés par Dieu pour vivre dans la dignité, avec des droits et des responsabilités. Dans cette perspective, la pauvreté est une importante injustice parce qu'elle nuit à la dignité humaine et elle limite la capacité des gens à répondre à l'appel de Dieu et à participer pleinement à la vie communautaire. La justice sous-entend que nous avons tous la responsabilité de faire quelque chose au sujet de la pauvreté, y compris le gouvernement. Le gouvernement a l'obligation morale de faire preuve de leadership, ce qui inclut la mise en place de politiques structurelles qui garantissent que toutes les personnes ont la possibilité d'avoir un moyen de subsistance durable et qu'elles bénéficient d'un revenu suffisant.

CPJ croit que tous devraient avoir accès à un revenu adéquat et aux ressources nécessaires à leur bien-être, même s'ils ne sont pas en mesure de répondre à tous leurs besoins en travaillant. Tout le monde devrait aussi avoir l'occasion de participer de façon significative à la vie communautaire, y compris à la prise de décisions collective.

Fondamentalement, CPJ croit que notre économie devrait être axée sur les soins, ce qui signifie que la personne devrait être au centre de la pensée économique, et que celle-ci ne devrait pas être axée sur la croissance. CPJ préconise des politiques qui intègrent les décisions économiques, sociales et environnementales en vue d'assurer le bien-être de tous.

CPJ est un cofondateur de *Dignité pour touTEs : la campagne pour un Canada sans pauvreté*. Cette campagne est fondée sur la croyance selon laquelle vivre à l'abri de la pauvreté est un droit humain et que tout le monde a droit à la sécurité sociale et économique ainsi que le droit de vivre sa vie avec dignité. La campagne *Dignité pour touTEs* exige une action vigoureuse et soutenue de la part du gouvernement fédéral pour combattre les causes structurelles de la pauvreté au Canada. En particulier, la campagne *Dignité pour touTEs* cherche à faire établir un plan fédéral d'élimination de la pauvreté complémentaire aux plans provinciaux et territoriaux ; une loi fédérale contre la pauvreté qui assurera un engagement durable du gouvernement fédéral qui garanti son implication et son imputabilité ; et un investissement fédéral suffisant dans la sécurité sociale pour tous les Canadiens.

**Vision Mondiale** est un organisme humanitaire chrétien de développement, de secours et de défense des droits aidant les enfants, les familles et les communautés à combattre la pauvreté et l'injustice. En tant que disciples de Jésus-Christ, nous sommes motivés par l'amour de Dieu envers tous, sans égard à la race, à la religion ou au sexe.

Vision mondiale Canada s'attaque à la pauvreté infantile depuis 1979. Ses programmes permettent de répondre aux besoins précis des pauvres en zone urbaine, des enfants autochtones et des nouveaux immigrants. Notre désir est de permettre aux enfants canadiens de réaliser leur plein potentiel. Nous savons qu'il y a beaucoup d'obstacles qui empêchent les enfants de se développer et de réaliser leurs rêves. Vision mondiale Canada croit qu'elle est le plus efficace lorsqu'elle travaille avec ses partenaires communautaires pour transformer la vie des enfants et des jeunes dans la collectivité.

### **Partners to End Child Poverty**

En 2005, Vision mondiale Canada a lancé une nouvelle initiative intitulée Partners to End Child Poverty (PECP). PECP cherche à réaliser cinq objectifs stratégiques :

1. **Outiller** les équipes de leadership des organisations communautaires pour renforcer leurs capacités en matière de programmes et de ressources financières et humaines et les doter des systèmes requis pour réaliser le mandat commun de l'organisation dans la collectivité.
2. **Créer** des stratégies et des réseaux durables avec les quartiers, les organisations communautaires et les églises pour mettre fin à la pauvreté infantile au Canada.
3. **Financer** les approches novatrices qui renforcent la résilience des enfants, des jeunes, des familles et des collectivités où ils vivent.
4. **Découvrir** les causes profondes et la dynamique actuelle de la pauvreté infantile au Canada afin de trouver des interventions stratégiques.
5. **Promouvoir** la paix et le bien-être des enfants vivant dans la pauvreté.

Actuellement, les programmes de Vision mondiale Canada ont créé des partenariats avec près de 70 organisations au pays pour rétablir la paix et le bien-être dans la vie des enfants, des familles et des collectivités.

## Notes de fin de document

- <sup>1</sup> Pollara, rapport d'un sondage mené du 6 au 14 décembre 2009, <http://www.pollara.ca/ECOT2010/report.pdf>, 3.
- <sup>2</sup> Statistique Canada, « Personnes ayant un faible revenu après impôt », Tableau sommaire de Statistique Canada, <http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/famil19a-fra.htm>.
- <sup>3</sup> Conseil national du bien-être social, « Résoudre la pauvreté : quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada », hiver 2007, volume 126, <http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/ResearchProjects/NationalAntiPovertyStrategy/2007Report-SolvingPoverty/ReportFRE.pdf>, 1.
- <sup>4</sup> Ressources humaines et Développement des compétences Canada, « Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation », 2009, [http://www.rhdcc-hrsc.gc.ca/fra/publications\\_ressources/recherche/categories/inclusion/2009/sp-909-07-09/sp\\_909\\_07\\_09f.pdf](http://www.rhdcc-hrsc.gc.ca/fra/publications_ressources/recherche/categories/inclusion/2009/sp-909-07-09/sp_909_07_09f.pdf), 9-10.
- <sup>5</sup> *Ibid.*, 44.
- <sup>6</sup> *Ibid.*, 15.
- <sup>7</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, « Croissance des inégalités : Répartition du revenu et pauvreté dans les pays de l'OCDE, Notes par pays : Canada », 2008, <http://www.oecd.org/dataoecd/44/48/41525292.pdf>.
- <sup>8</sup> Armine Yalnizyan, « Les riches et nous : Le visage changeant de l'écart croissant au Canada », Centre canadien de politiques alternatives, 2007, [http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National\\_Office\\_Pubs/2007/Les\\_riches\\_et\\_nous.pdf](http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2007/Les_riches_et_nous.pdf), 19.
- <sup>9</sup> Roger Sauvé, « L'état actuel du budget de la famille canadienne - Rapport 2009 », L'Institut Vanier de la famille, <http://www.ivfamille.ca/library/cft/finfam09.pdf>, 20.
- <sup>10</sup> Conseil national du bien-être social, « Profil de la pauvreté 2007 : un aperçu de la situation des enfants vivant dans la pauvreté », 2009, <http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/ResearchProjects/PovertyProfile/2009/Poverty%20Profile%204%202007%20F.pdf>, 4.
- <sup>11</sup> Banques alimentaires Canada, « Bilan-faim 2009 », 2009, <http://foodbanksCanada.ca/documents/Bilan-Faim2009.pdf>, 37. Notez que le Bilan-faim 2009 a fourni des Bilans-faim révisés pour 2004-2008.
- <sup>12</sup> Association canadienne des banques alimentaires, « Bilan-faim 2007 », 2007, <http://www.cafb-acba.ca/documents/Bilan-Faim2007.pdf>, 6.
- <sup>13</sup> Miloon Kothari, « Mission au Canada, 9-22 octobre 2007 », (discours prononcé à Ottawa le 22 octobre 2007), 3.
- <sup>14</sup> *Ibid.*, 4.
- <sup>15</sup> Campagne 2000, « Rapport 2009 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada : 1989 – 2009 », novembre 2009, <http://www.campaign2000.ca/reportCards/national/2009FrenchNationalReportCard.pdf>, 8.
- <sup>16</sup> *Ibid.*, 3.
- <sup>17</sup> Statistique Canada, « Tendances du revenu au Canada, 1976 à 2007, tableau 2020802 », 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/13f0022x2007000-fra.htm>.
- <sup>18</sup> CNBES, « Un aperçu de la situation des enfants », 4.
- <sup>19</sup> Campagne 2000, « Sécurité familiale en période d'insécurité : Arguments pour une stratégie de réduction de la pauvreté au Canada, Rapport 2008 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada », novembre 2008, <http://www.campaign2000.ca/reportCards/national/2008FrenchNationalReportCard.pdf>, 6.
- <sup>20</sup> Conseil national du bien-être social, « Profil de la pauvreté 2007 : Durée de la pauvreté », 2009, <http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/ResearchProjects/PovertyProfile/2009/Poverty%20Profile%206%202007%20F.pdf>, 3.
- <sup>21</sup> RHDCC, « Le faible revenu au Canada », 11.
- <sup>22</sup> *Ibid.*, 13.
- <sup>23</sup> *Ibid.*, 15.
- <sup>24</sup> Conference Board du Canada, « Les performances du Canada : Un bilan comparatif; Société – pauvreté infantile », 2009, [www.conferenceboard.ca/HCP/Details/society/child-poverty.aspx](http://www.conferenceboard.ca/HCP/Details/society/child-poverty.aspx).

- 
- <sup>25</sup> Campagne 2000, « Rapport 2009 », 2.
- <sup>26</sup> *Ibid.*, 4.
- <sup>27</sup> Conseil national du bien-être social, « Profil de la pauvreté 2007 : Tendances en matière de pauvreté, selon le type de famille, 1976-2007 », 2009, <http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/ResearchProjects/PovertyProfile/2009/Poverty%20Profile%20%202007%20F.pdf>, 2, 4.
- <sup>28</sup> CNBES, « Un aperçu de la situation des enfants », 3.
- <sup>29</sup> Campagne 2000, « Rapport 2009 », 3.
- <sup>30</sup> CNBES, « Un aperçu de la situation des enfants », 4.
- <sup>31</sup> Alliance pour mettre un terme à l'itinérance d'Ottawa, « Être itinérant : Bulletin pour mettre un terme à l'itinérance à Ottawa 2007 », 2008, [http://www.endhomelessnessottawa.ca/documents/2007ReportCardonEndingHomelessnessinOttawa\\_FR.pdf](http://www.endhomelessnessottawa.ca/documents/2007ReportCardonEndingHomelessnessinOttawa_FR.pdf), 1.
- <sup>32</sup> Campagne 2000, « Rapport 2009 », 7.
- <sup>33</sup> *Ibid.*
- <sup>34</sup> Arsenault, Jean-Francois et Andrew Sharpe, « The Economic Crisis Through the Lens of Economic Well-Being », Centre d'étude des niveaux de vie, août 2009, <http://www.csls.ca/reports/csls2009-6.pdf>, 18.
- <sup>35</sup> Ressources humaines et Développement des compétences Canada, « Indicateurs de mieux-être au Canada, Travail — Taux de chômage », 2009, <http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndic.1t.4r@-fra.jsp?iid=16>.
- <sup>36</sup> Sébastien LaRoche-Côté et Jason Gilmore, « Repli de l'emploi au Canada », *Perspectives*, décembre 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009112/pdf/11048-fra.pdf>, 10.
- <sup>37</sup> *Ibid.*
- <sup>38</sup> Stephen Tapp, Développement du marché du travail canadien : Impacts de la récession, tendances récentes et perspectives futures », Bureau du directeur parlementaire du budget, 6 juillet 2009, [http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Developpement\\_marche\\_travail\\_canadien\\_-\\_juillet\\_2009.pdf](http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Developpement_marche_travail_canadien_-_juillet_2009.pdf), 5.
- <sup>39</sup> Peter O'Neil, « OECD predicts long jobless recovery for Canada », *The Vancouver Sun*, 16 septembre 2009.
- <sup>40</sup> Arsenault et Sharpe, « The Economic Crisis », 18.
- <sup>41</sup> Congrès du travail du Canada, « Bulletin de surveillance de la récession », numéro 3, automne 2009, <http://www.canadianlabour.ca/sites/default/files/Recession-Watch-03-Fall-2009-FR.pdf>, 6.
- <sup>42</sup> LaRoche-Côté et Gilmore, « Repli de l'emploi au Canada », 5.
- <sup>43</sup> Statistique Canada, « Le Quotidien, vendredi 8 janvier 2010 : Enquête sur la population active », <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100108/dq100108a-fra.htm>.
- <sup>44</sup> Andrew Jackson et Sylvain Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? Analyzing the Great Recession », Alternative Federal Budget 2010 Technical Paper, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2010, [http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/Is\\_EI\\_Working\\_For\\_Canada\\_Unemployed.pdf](http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/Is_EI_Working_For_Canada_Unemployed.pdf), 2.
- <sup>45</sup> Erin Weir, « Part-Time Recovery », blogue Relentlessly Progressive Economics, 5 février 2010, <http://www.progressive-economics.ca/2010/02/05/part-time-recovery/>.
- <sup>46</sup> LaRoche-Côté et Gilmore, « Repli de l'emploi au Canada », 6.
- <sup>47</sup> *Ibid.*, 8.
- <sup>48</sup> *Ibid.*, 9.
- <sup>49</sup> *Ibid.*, 7.
- <sup>50</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 5.
- <sup>51</sup> Arsenault et Sharpe, *The Economic Crisis*, 35
- <sup>52</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 5.
- <sup>53</sup> LaRoche-Côté et Gilmore, « Repli de l'emploi au Canada », 6.
- <sup>54</sup> Michael Mendelson, Ken Battle et Sherri Torjman, « Canada's Shrunken Safety Net: Employment Insurance in the Great Recession », Caledon Institute of Social Policy, avril 2009, <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/773ENG.pdf>, 1.
- <sup>55</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 1.

- 
- <sup>56</sup> Mendelson, Battle et Torjman, « Canada's Shrunken Safety Net », 3.
- <sup>57</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 1.
- <sup>58</sup> Statistique Canada, « Le Quotidien, vendredi 22 janvier 2010 : Assurance-emploi », <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100122/dq100122b-fra.htm>.
- <sup>59</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 1.
- <sup>60</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 3.
- <sup>61</sup> Thomas J. Courchene et John R. Allan, « A Short History of EI, and a Look at the Road Ahead », *Options politiques*, septembre 2009, 19.
- <sup>62</sup> CTC, « Bulletin de surveillance de la récession », 8.
- <sup>63</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 3.
- <sup>64</sup> Mendelson, Battle et Torjman, « Canada's Shrunken Safety Net », 2.
- <sup>65</sup> *Ibid.*, 1.
- <sup>66</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 3.
- <sup>67</sup> *Ibid.*, 4.
- <sup>68</sup> *Ibid.*
- <sup>69</sup> *Ibid.*
- <sup>70</sup> *Ibid.*
- <sup>71</sup> *Ibid.*, 5.
- <sup>72</sup> *Ibid.*
- <sup>73</sup> Erin Weir, « EI: Evidence of Exhaustion? », blogue Relentlessly Progressive Economics, 27 octobre 2009, <http://www.progressive-economics.ca/2009/10/27/ei-evidence-of-exhaustion/>.
- <sup>74</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « Rapport statistique sur la clientèle, décembre 2009 », 2010, 1; Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « Rapport statistique sur la clientèle, novembre 2009 », 1.
- <sup>75</sup> Conseil national du bien-être social, « Revenus de bien-être social, 2006 et 2007 », hiver 2008, volume 128, <http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/OtherPublications/2008Report-WelfareIncomes2006-2007/Report-WelfareIncomes2006-2007F.pdf>, 7.
- <sup>76</sup> *Ibid.*, 10-11.
- <sup>77</sup> *Ibid.*, 8.
- <sup>78</sup> *Ibid.*, 6-7.
- <sup>79</sup> Conseil national du bien-être social, « Revenus de bien-être social 2008 Bulletin 3 : Parent seul avec un enfant de deux ans », 2010, [http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/ResearchProjects/WelfareIncomes/2008Report\\_Spring2010/HRSDC\\_Bulletin\\_3\\_FR\\_v1.pdf](http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/ResearchProjects/WelfareIncomes/2008Report_Spring2010/HRSDC_Bulletin_3_FR_v1.pdf), 1-2.
- <sup>80</sup> CNBES, « Revenus de bien-être social, 2006 et 2007 », 47.
- <sup>81</sup> City of Toronto Employment and Social Services, « 2009 Budget Briefing Note: 2009 Staff Recommended Ontario Works Caseload Projections », 24 février 2009, [http://www.toronto.ca/budget2009/pdf/09\\_op\\_tess\\_caseload\\_BN.pdf](http://www.toronto.ca/budget2009/pdf/09_op_tess_caseload_BN.pdf), 3.
- <sup>82</sup> Les données pour cette section proviennent du ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi de Terre-Neuve-et-Labrador, « Income Support Cases and Recipients (Number) Newfoundland and Labrador 1992-2010 », 2010, [http://www.stats.gov.nl.ca/Statistics/social/PDF/Income\\_Support.pdf](http://www.stats.gov.nl.ca/Statistics/social/PDF/Income_Support.pdf).
- <sup>83</sup> Les données pour cette section proviennent du service des Programmes sociaux du ministère des Services communautaires, des Aînés et du Travail de l'Île-du-Prince-Édouard.
- <sup>84</sup> Les données pour cette section proviennent du Service de l'Aide au revenu du ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse.
- <sup>85</sup> Les données pour cette section proviennent du ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, « Nombre mensuel moyen de dossiers et de bénéficiaires 2009-2010 », 2010, <http://www.gnb.ca/0017/Statistics/09-10-f.asp>; « Nombre mensuel moyen de dossiers et de bénéficiaires 2008-2009 », 2009, <http://www.gnb.ca/0017/statistics/08-09-F.asp>; ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, « Nombre mensuel moyen de dossiers et de bénéficiaires 2007-2008 », 2008, <http://www.gnb.ca/0017/statistics/07-08-f.asp>; ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick,

---

« Nombre mensuel moyen de dossiers et de bénéficiaires 2006-2007 », 2007, <http://www.gnb.ca/0017/statistics/06-07-f.asp>; ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, « Nombre mensuel moyen de dossiers et de bénéficiaires 2005-2006 », 2006, <http://www.gnb.ca/0017/statistics/05-06-f.asp>; ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, « Profil du volume de cas décembre 2009 », 2009, <http://www.gnb.ca/0017/Statistics/cp1009-f.asp>; Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, « Profil du volume de cas octobre 2008 », <http://www.gnb.ca/0017/Statistics/cp1008-f.asp>. »

<sup>86</sup> Les données pour cette section proviennent du ministère de l'Emploi, « Décembre 2009 »; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « Rapport statistique sur la clientèle, octobre 2008 »; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « Rapport statistique sur la clientèle, février 2010. »

<sup>87</sup> Les données pour cette section proviennent du ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, « Aide sociale de l'Ontario, Rapport statistique mensuel, Ontario au travail », Unité des statistiques et de l'analyse, Direction de la recherche et de l'analyse en matière de politiques, Division de l'élaboration des politiques sociales, 2010, [http://www.mcass.gov.on.ca/documents/fr/mcass/social/reports/OW\\_1209\\_fr.pdf](http://www.mcass.gov.on.ca/documents/fr/mcass/social/reports/OW_1209_fr.pdf); ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, « Aide sociale de l'Ontario, Rapport statistique mensuel, programme ontarien de soutien aux personnes handicapées », Unité des statistiques et de l'analyse, Direction de la recherche et de l'analyse en matière de politiques, Division de l'élaboration des politiques sociales, 2010, [http://www.mcass.gov.on.ca/documents/fr/mcass/social/reports/ODSP\\_1209\\_fr.pdf](http://www.mcass.gov.on.ca/documents/fr/mcass/social/reports/ODSP_1209_fr.pdf); ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, « Aide sociale de l'Ontario, Rapport statistique trimestriel, Ontario au travail », Unité des statistiques et de l'analyse, Direction de la recherche et de l'analyse en matière de politiques, Division de l'élaboration des politiques sociales, 2008, <http://www.accesson.ca/NR/rdonlyres/F5EF844D-DE16-4AD5-A226-F109866B951C/2861/enowsaquarterlystatisticalreportGeneral200806.pdf>.

<sup>88</sup> Les données pour cette section proviennent du ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba, Programme d'aide à l'emploi et au revenu, et du ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba, « Annual Report for the Department of Family Services and Housing 2008/2009 », septembre 2009, [http://www.gov.mb.ca/fs/about/annual\\_reports/2008-09/FSH\\_Annual\\_Report\\_08\\_09\\_en.pdf](http://www.gov.mb.ca/fs/about/annual_reports/2008-09/FSH_Annual_Report_08_09_en.pdf).

<sup>89</sup> Les données pour cette section proviennent du ministère des Services sociaux de la Saskatchewan.

<sup>90</sup> Les données pour cette section proviennent du Bureau des statistiques et de l'information de l'information de l'Alberta, « Income Support Caseload, Alberta, Monthly », janvier 2010, [https://osi.alberta.ca/Documents/207\\_Labour\\_Income\\_Support\\_Assistance\\_Fact\\_Sheet.pdf](https://osi.alberta.ca/Documents/207_Labour_Income_Support_Assistance_Fact_Sheet.pdf).

<sup>91</sup> Les données pour cette section proviennent du ministère du Logement et du Développement social de la Colombie-Britannique, « BC Employment and Assistance Summary Report, December 2009 » <http://www.hsd.gov.bc.ca/research/09/01-dec2009.pdf> et « BC Employment and Assistance Summary Report, January 2010 », <http://www.hsd.gov.bc.ca/research/10/02-jan2010.pdf>.

<sup>92</sup> LaRoche-Côté et Gilmore, « Repli de l'emploi au Canada », 9.

<sup>93</sup> Statistique Canada, « Le Quotidien, vendredi 4 septembre 2009, Enquête sur la population active », <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/090904/dq090904a-fra.htm>.

<sup>94</sup> Statistique Canada, « Le Quotidien, vendredi 5 février 2010, Enquête sur la population active », <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/labour-travail/lfs-epa/lfs-epa-fra.htm>.

<sup>95</sup> LaRoche-Côté et Gilmore, « Repli de l'emploi au Canada », 9.

<sup>96</sup> Statistique Canada, « Salaires horaires moyens des employés selon certaines caractéristiques et professions, données non désaisonnalisées, par province (mensuel) », novembre 2009.

<sup>97</sup> Statistique Canada, « Heures habituelles et salaires moyens des employés selon certaines caractéristiques, Canada, données non désaisonnalisées », novembre 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/2009011/t017-fra.htm>.

<sup>98</sup> Jackson et Schetagne, « Is EI Working for Canada's Unemployed? », 7.

<sup>99</sup> LaRoche-Côté et Gilmore, « Repli de l'emploi au Canada », 8.

<sup>100</sup> Erin Weir, « Do-It-Yourself Recovery », blogue Relentlessly Progressive Economics, 8 mai 2009, <http://www.progressive-economics.ca/2009/05/08/do-it-yourself-recovery/>.

<sup>101</sup> LaRoche-Côté et Gilmore, « Repli de l'emploi au Canada », 9.

<sup>102</sup> *Ibid.*

- 
- <sup>103</sup> Statistique Canada, « Salaires horaires moyens ».
- <sup>104</sup> Statistique Canada, « Heures habituelles et salaires moyens des employés selon certaines caractéristiques, Canada, données non désaisonnalisées », octobre 2008, <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/2008010/6100048-fra.htm>; Statistique Canada, « Heures habituelles et salaires moyens des employés selon certaines caractéristiques, Canada, données non désaisonnalisées », décembre 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/2009012/t017-fra.htm>.
- <sup>105</sup> Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, par province (mensuel), janvier 2010, <http://www40.statcan.ca/102/cst01/cpis01a-fra.htm>.
- <sup>106</sup> Sauvé, « Budget de la famille canadienne », 7.
- <sup>107</sup> Arsenault et Sharpe, « The Economic Crisis », 6.
- <sup>108</sup> *Ibid.*, 8.
- <sup>109</sup> Ann Curry-Stevens, « When Economic Growth Doesn't Trickle Down: The Wage Dimensions of Income Polarization, » dans *Social Determinants of Health: Canadian Perspectives*, 2<sup>e</sup> éd., dir. Dennis Raphael (Toronto : Canadian Scholars Press, 2009), 44.
- <sup>110</sup> *Ibid.*, 44-45.
- <sup>111</sup> Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, par province », janvier 2010, <http://www40.statcan.ca/102/cst01/econ09a-fra.htm>.
- <sup>112</sup> *Ibid.*
- <sup>113</sup> Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, aliments, par province », janvier 2010, <http://www40.statcan.ca/102/cst01/econ156a-fra.htm>.
- <sup>114</sup> Ontario Association of Food Banks, « In the Midst of the Storm: The Impact of the Economic Downturn for Ontario's Food Banks in 2009 », octobre 2009, <http://www.oafb.ca/assets/pdfs/SpecialReport.pdf>, 8.
- <sup>115</sup> Statistique Canada, « Aliments et autres produits sélectionnés, prix de détail moyen », janvier 2010, <http://www40.statcan.ca/102/cst01/econ155a-fra.htm>.
- <sup>116</sup> Nova Scotia Food Security Network et Université Mount Saint Vincent, « Cost and Affordability of a Nutritious Diet in Nova Scotia », avril 2009, [http://www.feednovascotia.ca/getinformed/files/ns\\_food\\_costing\\_2009.pdf](http://www.feednovascotia.ca/getinformed/files/ns_food_costing_2009.pdf).
- <sup>117</sup> Les diététistes du Canada, « The Cost of Eating in BC in 2009 », décembre 2009, [http://www.dietitians.ca/pdf/CostofEating2009\\_revJan10.pdf](http://www.dietitians.ca/pdf/CostofEating2009_revJan10.pdf), 4.
- <sup>118</sup> Santé publique Ottawa, « Ce qu'il en coûte pour manger sainement à Ottawa en 2009 », 2009, [http://www.ottawa.ca/residents/health/living/nutrition/services/nfb\\_2007\\_fr.pdf](http://www.ottawa.ca/residents/health/living/nutrition/services/nfb_2007_fr.pdf).
- <sup>119</sup> Calculs fournis par Linda Lalonde, Réseau de réduction de la pauvreté d'Ottawa.
- <sup>120</sup> Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, par province ».
- <sup>121</sup> Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, logement, par province », janvier 2010, <http://www40.statcan.ca/102/cst01/cpis09c-fra.htm>.
- <sup>122</sup> Statistique Canada, « Évolution des tendances de l'accès à la propriété et des coûts d'habitation au Canada, Recensement de 2006 », juin 2008, <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/shelter/pdf/97-554-XIF2006001.pdf>, 9, 11.
- <sup>123</sup> *Ibid.*, 20.
- <sup>124</sup> Michael Shapcott, « Confirmed: Deepening Rental Housing Crisis in Canada, Ontario, Toronto », blogue du Wellesley Institute, 11 décembre 2008, [http://www.wellesleyinstitute.com/blog/confirmed\\_deepening\\_rental\\_housing\\_crisis\\_in\\_canada\\_ontario\\_toronto/](http://www.wellesleyinstitute.com/blog/confirmed_deepening_rental_housing_crisis_in_canada_ontario_toronto/).
- <sup>125</sup> Statistique Canada, « Évolution des tendances », 22-23.
- <sup>126</sup> Sauf avis contraire, les données pour cette section proviennent de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Rapport sur le marché locatif - Faits saillants - Canada », automne 2009.
- <sup>127</sup> Statistique Canada. (2009). « Le Quotidien, mercredi 18 novembre 2009, Indice des prix à la consommation », <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091118/dq091118a-fra.htm>.
- <sup>128</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2009). « Rapport sur le marché locatif – Faits saillants - Canada ». Ottawa, Ont : SCHL, 2.
- <sup>129</sup> SCHL, « Faits saillants – Canada », 3.
- <sup>130</sup> BAC, « Bilan-faim 2009 », 8.

- 
- <sup>131</sup> Ontario Association of Food Banks, « Ontario Hunger Report 2009: Living with Hunger », décembre 2009, <http://www.oafb.ca/assets/pdfs/OHR2009Red.pdf>, 12.
- <sup>132</sup> Daily Bread Food Bank, « Fighting Hunger: Who's Hungry 2009 Profile of Hunger in the GTA », 2009, [http://hungrycity.ca/pdfs/DBFB-0008-09\\_WhosHungryReport\\_FIN.pdf](http://hungrycity.ca/pdfs/DBFB-0008-09_WhosHungryReport_FIN.pdf), 16.
- <sup>133</sup> OAFB, « Living with Hunger », 13, 16.
- <sup>134</sup> Association du logement sans but lucratif de l'Ontario, « ONPHA's 2009 Report on Waiting List Statistics for Ontario », juin 2009, [http://www.onpha.on.ca/AM/Template.cfm?Section=Waiting\\_Lists\\_2009&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=5496](http://www.onpha.on.ca/AM/Template.cfm?Section=Waiting_Lists_2009&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=5496).
- <sup>135</sup> The Calgary Foundation, « Calgary's Vital Signs 2009 Citizens' Report Card », 2009, [http://www.thecalgaryfoundation.org/documents/O9VitalSignsFinal\\_002.pdf](http://www.thecalgaryfoundation.org/documents/O9VitalSignsFinal_002.pdf), 5.
- <sup>136</sup> Données fournies par la Ottawa Mission.
- <sup>137</sup> Sauvé, « Budget de la famille canadienne », 10.
- <sup>138</sup> *Ibid.*, 12.
- <sup>139</sup> *Ibid.*, 30.
- <sup>140</sup> Stephanie Ben-Ishai et Saul Schwartz, « Bankruptcy for the Poor? » *Osgoode Hall Law Journal* 45 n° 3 (2007), 476.
- <sup>141</sup> OAFB, « Living with Hunger », 15.
- <sup>142</sup> *Ibid.*
- <sup>143</sup> Daily Bread, « Fighting Hunger », 20.
- <sup>144</sup> Bureau du surintendant des faillites Canada, « Statistiques sur l'insolvabilité au Canada – Troisième trimestre de 2009 », 2009, [http://strategis.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/T3\\_2009\\_fra.pdf/\\$FILE/T3\\_2009\\_fra.pdf](http://strategis.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/T3_2009_fra.pdf/$FILE/T3_2009_fra.pdf), 2.
- <sup>145</sup> Bureau du surintendant des faillites Canada, « Statistiques sur l'insolvabilité au Canada – Deuxième trimestre de 2009 », 2009, [http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/T2\\_2009\\_fra.pdf/\\$FILE/T2\\_2009\\_fra.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/T2_2009_fra.pdf/$FILE/T2_2009_fra.pdf), 2.
- <sup>146</sup> Bureau du surintendant des faillites Canada, « Un survol des statistiques sur l'insolvabilité au Canada jusqu'à 2006 », juin 2007, [http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/Statsbooklet2007-FR.pdf/\\$FILE/Statsbooklet2007-FR.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/Statsbooklet2007-FR.pdf/$FILE/Statsbooklet2007-FR.pdf).
- <sup>147</sup> Bureau du surintendant des faillites Canada, « Statistiques sur l'insolvabilité au Canada – Premier trimestre de 2009 », 2009, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/fra/br02224.html>; Bureau du surintendant des faillites Canada, « Statistiques sur l'insolvabilité au Canada – Quatrième trimestre de 2009 », 2010, [http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/T4-2009\\_fra.pdf/\\$FILE/T4-2009\\_fra.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/vwapj/T4-2009_fra.pdf/$FILE/T4-2009_fra.pdf); BSF, « Troisième trimestre »; BSF, « Deuxième trimestre ».
- <sup>148</sup> Ben-Ishai et Schwartz, « Bankruptcy for the Poor? » 473.
- <sup>149</sup> Saul Schwartz, « The Empirical Dimensions of Consumer Bankruptcy: Results from a Survey of Canadian Bankrupts », *Osgoode Hall Law Journal* 37 n° 1 et 2 (1999), 97.
- <sup>150</sup> *Ibid.*, 98.
- <sup>151</sup> Sauf avis contraire, les données pour cette section proviennent de Banques alimentaires Canada, « Bilan-faim 2009 ».
- <sup>152</sup> Michael Goldberg et David A. Green, « Understanding the Link Between Welfare Policy and the Use of Food Banks », Centre canadien de politiques alternatives, avril 2009, [http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National\\_Office\\_Pubs/2009/Link\\_Between\\_Welfare\\_Policy\\_and\\_Food\\_Banks.pdf](http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2009/Link_Between_Welfare_Policy_and_Food_Banks.pdf), 22.
- <sup>153</sup> *Ibid.*, 11.
- <sup>154</sup> OAFB, « Living with Hunger », 14.
- <sup>155</sup> Statistique Canada, « Caractéristiques de la population active selon la région métropolitaine de recensement (données désaisonnalisées) — Moyennes mobiles de trois mois », janvier 2010, <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/2008010/6100046-fra.htm>.
- <sup>156</sup> Statistique Canada, « Le Quotidien, mardi 22 décembre 2009; Tableau 4 : Bénéficiaires touchant des prestations ordinaires, selon la région métropolitaine de recensement », <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091222/dq091222a-fra.htm>.
- <sup>157</sup> CTC, « Bulletin de surveillance de la récession », 20.

- 
- <sup>158</sup> Institut de la statistique, « Caractéristiques du marché du travail, données mensuelles désaisonnalisées, Montréal et ensemble du Québec, janvier 2009 à janvier 2010 », [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil06/societe/marche\\_trav/indicat/tra\\_mens06.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil06/societe/marche_trav/indicat/tra_mens06.htm).
- <sup>159</sup> Ministère de l'Emploi, « décembre 2009 », 1; ministère de l'Emploi, « octobre 2008 », 1.
- <sup>160</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « Rapport statistique sur la clientèle, août 2009 », 2009, 1; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « Rapport statistique sur la clientèle, août 2008 », 2008, 1; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « Rapport statistique sur la clientèle, août 2007 », 2007, 1.
- <sup>161</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Rapport sur le marché locatif : RMR Montréal », automne 2009, 1.
- <sup>162</sup> *Ibid.*, 5.
- <sup>163</sup> Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, par ville (variation annuelle) », janvier 2010, <http://www40.statcan.ca/102/cst01/econ45b-fra.htm>.
- <sup>164</sup> SCHL, « Faits saillants - Canada », 8.
- <sup>165</sup> BSF, « Troisième trimestre », 20.
- <sup>166</sup> Les données sur l'utilisation des banques alimentaires à Montréal proviennent de Moisson Montréal, « Bilan-Faim 2009 », juillet 2009, <http://www.moissonmontreal.org/pdf/bilanfaim2009.pdf>.
- <sup>167</sup> Statistique Canada, « Tendances du revenu au Canada », tableau 2020802.
- <sup>168</sup> Les données sur l'emploi, le chômage, les salaires et les cas d'Ontario au travail pour Toronto proviennent de Toronto Economic Development and Culture.
- <sup>169</sup> Statistique Canada, « Bénéficiaires touchant des prestations ordinaires selon la RMR ».
- <sup>170</sup> CTC, « Bulletin de surveillance de la récession », 20.
- <sup>171</sup> BSF, « Troisième trimestre », 20.
- <sup>172</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Rapport sur le marché locatif : Région du Grand Toronto », automne 2009, 1, 5.
- <sup>173</sup> Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, par ville ».
- <sup>174</sup> SCHL, « Faits saillants - Canada », 8.
- <sup>175</sup> Les données sur l'utilisation des banques alimentaires à Toronto proviennent de Daily Bread, « Fighting Hunger ».
- <sup>176</sup> Daily Bread Food Bank, *Fighting Hunger*, 3, 6.
- <sup>177</sup> Statistique Canada, « Tendances du revenu au Canada », tableau 2020802.
- <sup>178</sup> Children's Aid Society of Toronto, « Greater Trouble in Greater Toronto: Child Poverty in the GTA », décembre 2008, <http://www.torontocas.ca/wp-content/uploads/2008/12/castchildpovertyreportdec2008.pdf>, 5.
- <sup>179</sup> Statistique Canada, « Tendances du revenu au Canada », tableau 2020802.
- <sup>180</sup> Statistique Canada, « Caractéristiques de la population active selon la RMR », (moyennes mobiles de trois mois).
- <sup>181</sup> Statistique Canada, « Bénéficiaires touchant des prestations ordinaires selon la RMR ».
- <sup>182</sup> CTC, « Bulletin de surveillance de la récession », 20.
- <sup>183</sup> Statistique Canada, « Caractéristiques de la population active selon la RMR », (moyennes mobiles de trois mois).
- <sup>184</sup> City of Hamilton, « Ontario Works – Caseloads ».
- <sup>185</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Rapport sur le marché locatif : RMR de Hamilton et RMR de Brantford », automne 2009, 1, 3.
- <sup>186</sup> *Ibid.*, 5.
- <sup>187</sup> BSF, « Troisième trimestre », 20.
- <sup>188</sup> Les données sur l'utilisation des banques alimentaires à Hamilton proviennent de Hamilton Food Share, « Hamilton Hunger Count 2009 », 2009, [http://www.hamiltonfoodshare.org/downloads/Hunger\\_count\\_Report\\_2009\\_final.pdf](http://www.hamiltonfoodshare.org/downloads/Hunger_count_Report_2009_final.pdf).
- <sup>189</sup> CNBES, « Revenus de bien-être social, 2006 et 2007 », 87.
- <sup>190</sup> Statistique Canada, « Tendances du revenu au Canada », tableau 2020802.
- <sup>191</sup> Statistique Canada, « Caractéristiques de la population active selon la RMR », (moyennes mobiles de trois mois).
- <sup>192</sup> Statistique Canada, « Bénéficiaires touchant des prestations ordinaires selon la RMR ».
- <sup>193</sup> CTC, « Bulletin de surveillance de la récession », 20.

- 
- <sup>194</sup> Statistique Canada, « Caractéristiques de la population active selon la RMR », (moyennes mobiles de trois mois).
- <sup>195</sup> Les données proviennent du ministère des Services à la famille et du logement du Manitoba, Programmes d'aide à l'emploi et au revenu.
- <sup>196</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Rapport sur le marché locatif : RMR de Winnipeg ». Automne 2009, 1.
- <sup>197</sup> Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, par ville ».
- <sup>198</sup> SCHL, « RMR de Winnipeg », 5.
- <sup>199</sup> BSF, « Troisième trimestre », 20.
- <sup>200</sup> BAC, « Bilan-faim 2009 », 26.
- <sup>201</sup> CBC News, « Food bank use spikes in Winnipeg », 28 septembre 2009, <http://www.cbc.ca/canada/manitoba/story/2009/09/28/mb-food-bank-increase-winnipeg.html>.
- <sup>202</sup> Statistique Canada, « Tendances du revenu au Canada », tableau 2020802.
- <sup>203</sup> Statistique Canada. « Caractéristiques de la population active selon la RMR », (moyennes mobiles de trois mois).
- <sup>204</sup> Statistique Canada, « Bénéficiaires touchant des prestations ordinaires selon la RMR ».
- <sup>205</sup> CTC, « Bulletin de surveillance de la récession », 20.
- <sup>206</sup> Statistique Canada, « Caractéristiques de la population active selon la RMR », (moyennes mobiles de trois mois).
- <sup>207</sup> Metro Vancouver Policy and Planning, « Regional Development Indicators », janvier 2010, <http://www.metrovancouver.org/about/publications/Publications/1001indicators.pdf>.
- <sup>208</sup> BC Stats, « Basic Income Assistance Recipients as a Percent of Population – December 2009 », janvier 2010, <http://www.bcstats.gov.bc.ca/data/lss/iaui/iaeil1.pdf>.
- <sup>209</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Rapport sur le marché locatif : RMR de Vancouver et RMR d'Abbotsford », automne 2009, 1,3.
- <sup>210</sup> Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation, par ville ».
- <sup>211</sup> SCHL, « RMR de Vancouver et RMR d'Abbotsford », 4.
- <sup>212</sup> BSF, « Troisième trimestre », 20.
- <sup>213</sup> Greater Vancouver Food Bank Society, « Record Numbers Lining Up at Greater Vancouver Food Bank Society », communiqué de presse, 8 octobre 2009.
- <sup>214</sup> Kelly McManus, « It Makes a Huge Difference », *North Shore Outlook*, 17 décembre 2009.
- <sup>215</sup> Statistique Canada, « Tendances du revenu au Canada », tableau 2020802.